



## Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine

Marlène Albert-Llorca, Raphaële Garreta, Jean-Paul Métailié

► **To cite this version:**

Marlène Albert-Llorca, Raphaële Garreta, Jean-Paul Métailié. Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine. publication en ligne : symposcience.org. 2012, pp.126. <halshs-00995220>

**HAL Id: halshs-00995220**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00995220>**

Submitted on 22 May 2014

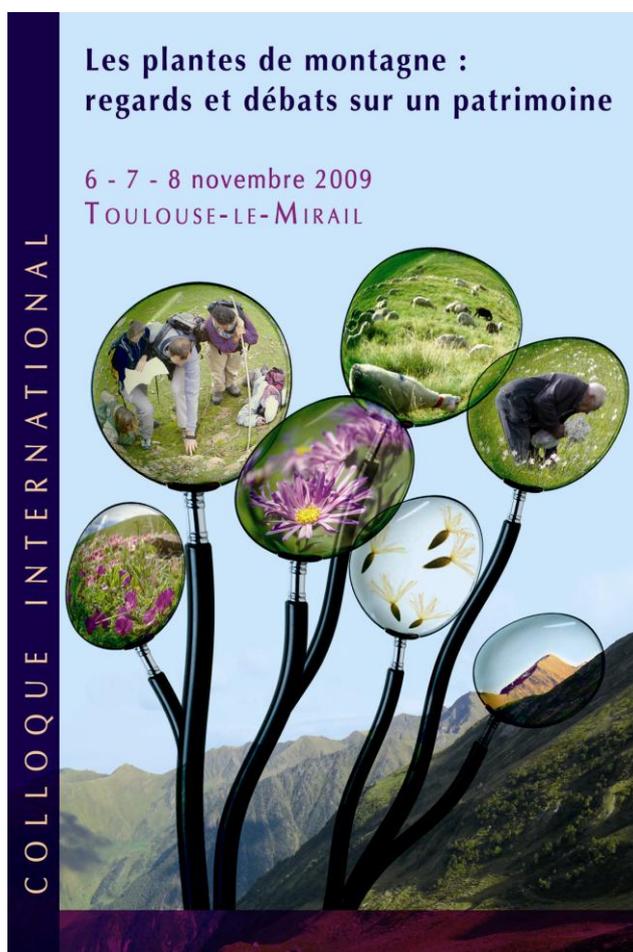
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Plantes de montagne, regards et débats sur un patrimoine

Actes du colloque international, Université-Toulouse-le-Mirail, Maison de la Recherche

6-8 Novembre 2009



**Organisé par** LISST Centre d'anthropologie sociale (UMR 5193) ; GEODE (UMR 5602) ; Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

**Actes réunis par** Marlène Albert-Llorca LISST-CAS; Raphaële Garreta Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées; Jean-Paul Métaillé CNRS-GEODE.

**Résumé :** L'idée que la nature est un patrimoine que l'humanité se doit de conserver est aujourd'hui largement admise. Plus problématique est la question des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but. Car cet objectif ne suppose pas seulement qu'on dispose de savoirs et de techniques scientifiquement valides mais aussi qu'on prenne en compte les enjeux sociaux, économiques et symboliques des processus de patrimonialisation. C'est autour de ces prémisses que le colloque international « Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine » a réuni du 6 au 8 novembre 2009 à l'Université de Toulouse II des chercheurs en sciences sociales (géographes, sociologues, ethnologues) et des naturalistes ou écologues, appartenant pour la plupart à des institutions chargées de la conservation de la nature ou de la gestion des espaces naturels. Deux types de questions ont été abordées. D'une part, les processus de patrimonialisation de la flore : leurs justifications scientifiques et les questions qu'elles soulèvent, leurs enjeux socio-économiques et symboliques (les plantes peuvent avoir une valeur emblématique de l'identité régionale ou nationale), les tensions sociales suscitées par les mesures de protection de certains habitats ou espèces végétales utilisées par les populations locales. L'autre volet du colloque a porté sur les débats concernant la gestion patrimoniale de la végétation. Faut-il laisser faire la nature ou intervenir sur ses dynamiques pour conserver la biodiversité ? Et, dans ce cas, faut-il laisser aux scientifiques le soin d'intervenir ou faut-il tenir compte aussi, et comment, des savoirs et savoir-faire traditionnels des populations locales ?

**Abstract :** The idea that nature is a world heritage which humanity should protect is nowadays a matter of general consensus. More controversial is the issue of which means are to be used to achieve this objective. Indeed, this aim presupposes not only that one disposes of scientifically valid knowledge and techniques but also to take into account the social, economic and symbolic stakes of heritagisation. These initial assumptions were at the heart of the international conference Mountain plants: views and debates on a heritage held from 6-8 November 2009 at the University of Toulouse-Le Mirail. It gathered researchers in social sciences (geographers, sociologists, ethnologists) and life scientists or ecologists, most of them affiliated to institutions in charge of nature conservation and the management of natural areas. Two types of issues were addressed. On one hand, the processes of heritagisation of the flora: what are the scientific justifications for this process and the questions it raises, its socio-economic and symbolic stakes (some plants can be emblematic of regional or national identity), what social tensions may rise from protection measures of certain habitats or plant species used by local populations? The other set of issues discussed in the conference addressed the debates around practices of heritage management applied to vegetation. Should nature be left alone or are interventions in nature's dynamics required so as to ensure the conservation of biodiversity? And, in that case, are scientists to be in charge of these interventions? Or should the traditional knowledge and know-how of local populations be taken into account as well, and how?

**Mots-clés :** flore ; Alpes ; Pyrénées ; patrimoine naturel ; patrimoine culturel ; conservation ; gestion de la nature ; biodiversité ; botanique ; paysage ; protection de la nature.  
flora ; Alps ; Pyrenees ; natural heritage ; cultural heritage ; nature conservation ; management of the nature ; forest ; biodiversity ; botany ; landscape.

**Comité scientifique :** Marlène Albert-Llorca LISST-CAS ; Gérard Briane université de Toulouse-Le Mirail, GEODE, LISST-CAS ; Raphaële Garreta Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées; Gérard Largier Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées; Raphaël Larrère INRA ; Jean-Paul Métaillé CNRS-GEODE; Danielle Musset musée départemental ethnologique de Haute-Provence ; jardins ethnobotaniques de Salagon; Pierre Lieutaghi musée départemental ethnologique de Haute-Provence ; jardins ethnobotaniques de Salagon ; Adel Selmi INRA-TSV ; Luis Villar Perez Instituto pirenaico de ecologia, CSIC.

# Communications

## Introduction

-1 - Introduction au colloque ; Marlène Albert-Llorca ; Gérard Largier ; université de Toulouse-Le Mirail, LISST-CAS ; Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

### 1. La patrimonialisation de la flore : acteurs, enjeux, débats

- 2 - L'État policier en haut sur la montagne ? ; Tobias Scheidegger ; Universität Zürich.

- 3 - La commémoration de l'expédition botanique d'Augustin Pyramus de Candolle en 1807 : construire l'identité des Pyrénées ; Raphaële Garreta ; Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

- 4 - La montagne de Lure, de l'épopée des marchands droguistes aux réalités des savoirs traditionnels paysans ; Danielle Musset ; musée de Salagon.

- 5 - La patrimonialisation de la flore du Haut Urgell (Catalogne espagnole) et la mémoire des trementinaires ; Joan Frigolé ; Universitat de Barcelona.

- 6 - Les noms collectifs des plantes dans la toponymie des Pyrénées : un patrimoine ethnoécologique commun aux deux versants de la chaîne ; Luis Villar ; Instituto Pirenaico de Ecología.

- 7 - De l'opposition au reboisement à la défense de la forêt : analyse d'un processus de patrimonialisation d'un paysage forestier à Montdardier (Gard) ; Frédéric Fesquet ; Cité scolaire André Chamson.

- 8 - Hiérarchisation des enjeux floristiques dans un espace protégé ; David Penin ; parc national des Pyrénées.

### 2. La gestion du patrimoine végétal

- 9 - « Cachez ces traces que je ne saurai voir » : travaux de revégétalisation et processus de patrimonialisation dans le massif du Canigou ; Rémi Bénos ; Johan Milian ; université Toulouse-Le Mirail, UMR Dynamiques rurales ; université Paris VIII, UMR LADYSS.

- 10- Les pins sauvages emblématiques des Pyrénées (*Pinus silvestris* L. et *Pinus uncinata* Ram.) ; Renaud Cantagrel ; Office national des forêts.

- 11- La forêt de l'Orgère ; Raphaël Larrère ; INRA.

- 12 - Le berger, un naturaliste par nature ? ; Sébastien Lay ; université de Toulouse-Le Mirail, LISST.

# Introduction

*Albert-Llorca Marlène (1) et Largier Gérard (2)*

*(1) Université de Toulouse 2-LeMirail, Maison de la Recherche, LISST-CAS, bureau B 424, allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 9. [marlene.albert@wanadoo.fr](mailto:marlene.albert@wanadoo.fr)*

*(2) Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Vallon de Salut, 65203 Bagnères de Bigorre cedex 3. [gerard.largier@cbnmp.fr](mailto:gerard.largier@cbnmp.fr)*

L'ouvrage que nous présentons réunit une partie des communications présentées au colloque international « Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine » qui s'est tenu les 6 et 7 novembre 2009 à l'Université de Toulouse II et a réuni des chercheurs en sciences sociales (géographes, sociologues, ethnologues) et des naturalistes, appartenant pour la plupart à des institutions chargées de la conservation et de la gestion de la nature (Conservatoires botaniques nationaux, Parcs nationaux, Office national des forêts). Centré sur les montagnes de France et des pays limitrophes (Espagne, Suisse, Italie), le colloque visait à rendre compte des justifications et des enjeux scientifiques et sociaux des processus de patrimonialisation de la flore de montagne, ainsi que des débats autour des modalités de sa gestion, dans un contexte marqué, sur le plan de la pensée écologique, par le passage de l'idée de protection de la nature à celle de gestion de la biodiversité et, sur le plan socio-économique, par les profonds changements qui ont affecté le milieu montagnard : déclin des activités agricoles, développement du tourisme, mise en place d'aires protégées.

## Quand la nature devient un patrimoine commun

Une des caractéristiques de notre époque réside sans nul doute dans l'importance qu'elle a accordée à l'idée de patrimoine et à l'extension considérable qu'elle a donné à cette notion. D'abord utilisée pour désigner les biens hérités des ascendants et destinés à être transmis à leurs descendants, la notion de patrimoine a ensuite englobé les biens communs à des groupes excédant largement la sphère familiale. Si le terme de "patrimoine" n'apparaît pas encore sous la Révolution française, émerge du moins à cette époque l'idée de biens ayant un "intérêt national" et dont l'Etat, donc, doit assurer la conservation. A l'idée qu'il existe des patrimoines nationaux s'est ajoutée, plus récemment, la référence à des patrimoines régionaux ou locaux. Enfin, en 1972, l'UNESCO a adopté une Convention pour la protection du patrimoine mondial qui a été ratifiée par une centaine d'Etats. Cette extension de la notion de patrimoine à des communautés de plus en plus larges et, parallèlement, l'internationalisation de sa prise en charge politique se sont accompagnées d'une multiplication des types de biens désignés comme patrimoniaux : aux productions culturelles tangibles (monuments historiques, textes, œuvres d'art etc.), une Convention de l'UNESCO a ajouté en 2003 le "patrimoine culturel immatériel" ; entre temps, en 1972, cette même institution avait élaboré une Convention stipulant la nécessité de sauvegarder le "patrimoine mondial (...) naturel".

Selon l'écologue Jean-Claude Lefeuvre (1990), la première occurrence de l'expression « patrimoine naturel » dans un document officiel français date de 1967. Il s'agit du décret instituant les parcs naturels régionaux, qui stipule qu'un territoire accède à ce statut en fonction de "la qualité de son patrimoine naturel et culturel". L'expression est reprise dans la loi du 10 juillet 1976, qui fixe les bases réglementaires de la protection de la nature en

prévoyant, en particulier, la constitution de listes d'espèces protégées et de réserves naturelles. Dans les deux textes cités, la catégorie de "nature" exclut la nature cultivée. Si le décret de 1967 distingue le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, c'est bien parce que ses auteurs ont identifié la "nature" à la "nature sauvage", les espèces et espaces cultivés étant, en partie au moins, des productions culturelles. La loi de 1976, quant à elle, évoque presque exclusivement<sup>1</sup> les mesures visant la protection des "espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées".

Le colloque dont nous publions les Actes a adopté, dans une certaine mesure, le partage opéré dans ces textes entre nature sauvage et cultivée puisqu'il a porté uniquement sur les questions liées à la conservation de la flore spontanée. Cette délimitation tenait à la volonté de ne pas trop élargir le champ des questions traitées<sup>2</sup> et non pas à l'idée qu'il serait légitime de faire une distinction tranchée entre nature « naturelle » et cultivée. Si les textes de loi mentionnés la font, c'est en partie pour des raisons tenant au partage des attributions entre le ministère de l'agriculture et celui de l'environnement. Le premier a toujours veillé à ce que le second – bien plus récent, puisqu'il a été créé en 1971 - empiète le moins possible sur ses prérogatives. Aujourd'hui encore, tant le ministère de l'agriculture que les socioprofessionnels concernés supportent mal que le ministère de l'environnement intervienne dans le domaine agricole et forestier. Ce dernier a toujours veillé, inversement, à ce que ses moyens (assez limités) ne soient pas utilisés pour régler des questions relevant des autres ministères. La façon dont il a traité la question de la conservation des variétés végétales traditionnelles est révélateur de cette volonté de bien délimiter les domaines de compétences de chaque ministère. Alors qu'il avait créé en 1979 le conservatoire botanique de Porquerolles pour assurer la conservation du patrimoine végétal sauvage et domestique du bassin méditerranéen, le ministère de l'environnement a ensuite restreint les missions des conservatoires botaniques nationaux à la flore sauvage quand il les a inscrites dans le code rural en 1988. Or, la flore cultivée fait aussi partie de l'environnement et mérite autant que la flore sauvage d'être protégée, la diversité des espèces et des variétés cultivées traditionnellement ayant subi, comme l'ensemble de la biodiversité, une érosion considérable dans les dernières décennies.

Il est, du reste, bien difficile d'opposer flore cultivée et sauvage<sup>3</sup>. Une espèce cultivée n'est pas totalement un artefact et on sait, à l'inverse, qu'aucun milieu dit « naturel » ne l'est entièrement : l'herbe des pâturages d'altitude n'est pas cultivée mais elle porte cependant la marque de l'activité humaine, ayant été modifiée de longue date par la dépaissance des troupeaux. Comme le montre Luis Villar dans sa contribution, les toponymes formés sur des noms de plantes ou de groupements de plantes comptent parmi les témoins de ce processus d'anthropisation, et plus précisément des usages anciens de la végétation dans les Pyrénées, françaises et espagnoles. On ne saurait donc séparer radicalement le patrimoine naturel du patrimoine culturel : collecter et conserver les toponymes, c'est conserver un

---

<sup>1</sup> Un point du texte, cependant, évoque la protection des animaux sauvages et des animaux domestiques.

<sup>2</sup> Les acteurs sociaux, les procédures et les enjeux sociaux des processus de patrimonialisation des végétaux cultivés diffèrent, en partie au moins, de ceux qui s'occupent de la conservation de la nature "naturelle". On peut voir, sur le premier aspect Bérard et Marchenay 1998, Marchenay 2005, Rautenberg et al. 2000.

<sup>3</sup> Ces remarques valent aussi, bien entendu, pour les races animales.

patrimoine culturel immatériel qui contribue à la connaissance de l'histoire des milieux naturels et peut aussi inciter à les préserver.

C'est aussi ce lien entre ces deux types de patrimoine que mettent en relief, d'une autre façon, les contributions de Raphaële Garreta, Danielle Musset et Joan Frigolé. Dans les zones de montagne qu'ils ont étudiées (respectivement les Pyrénées, la montagne de Lure en Haute Provence, la région d'Urgell en Catalogne espagnole), on a assisté dans les dernières années à un processus de patrimonialisation de la flore locale qui s'est appuyé sur la valorisation de personnages savants ou populaires dont on a revisité les parcours et les pratiques pour en faire des figures emblématiques de l'identité régionale. Les enjeux identitaires jouent en effet un rôle majeur dans les processus de patrimonialisation de la nature opérés par les communautés locales ou nationales : espaces et espèces accèdent bien souvent au statut de bien patrimonial lorsqu'on leur confère une valeur identitaire. Frédéric Fesquet le montre sur le cas de la forêt de la Vis, à Montdardier (Gard) : opposés en 1862 à un projet de reboisement qu'ils percevaient comme une réduction intolérable des terres arables, les habitants de la commune s'élèvent, un siècle plus tard, contre la proposition de l'ONF d'y réaliser des coupes à blanc, et ce au motif que cette forêt contribue à donner son identité au paysage de la commune. Tobias Scheidegger relève, quant à lui, qu'une des raisons des mesures de protection prises en faveur de l'edelweiss, dans la Suisse de la fin du XIXe siècle, tient au fait qu'elle devient alors un des emblèmes de l'identité nationale<sup>4</sup>.

S'il ne va pas de soi d'isoler le patrimoine naturel du patrimoine culturel et, à l'intérieur du premier, les espèces purement « naturelles » des autres, il reste que la notion de patrimoine naturel « a eu le mérite d'attirer l'attention sur ce qu'il est convenu de désigner sous les vocables de biens gratuits, de biens collectifs, de *res nullius*, d'aménités etc. » (J.-C. Lefeuvre 1990, p. 51). Dans le vocabulaire juridique, une *res nullius* (littéralement : chose de personne) est « une chose actuellement sans valeur et sans maître, qui peut à ce titre être captée par n'importe quel sujet de droit pour lequel elle acquiert alors, éventuellement, une valeur » (M. A. Hermitte 1988, p. 259). Le gibier, ainsi, est traditionnellement considéré comme *res nullius*, cela signifiant qu'il n'appartient pas au propriétaire du sol, ce que l'on conçoit aisément puisqu'il se déplace d'une propriété à l'autre. Il en va différemment des plantes sauvages, dont on considère qu'elles font en quelque sorte partie du sol : contrairement à ce que pensent la plupart des cueilleurs, la loi interdit de ramasser des plantes qui croissent sur des terres appartenant à un individu ou à une collectivité (une commune, par exemple), la cueillette n'étant pas dans ces cas un droit mais une tolérance, y compris lorsqu'elle n'a pas une finalité commerciale. La catégorie de *res nullius*, quoiqu'il en soit de son extension réelle dans le Droit français, est en tout cas « liée à l'abondance. Si [une chose de ce type] n'appartient à personne et si chacun peut en user à sa guise, sans contrainte, c'est d'abord qu'on ne craint pas d'en manquer » (M. Rémond-Gouilloux 1988, p. 222) ». Dès qu'il y a pénurie, ou crainte de pénurie, il devient nécessaire de limiter le droit de s'accaparer librement ce type de choses. L'institution d'aires protégées a été suscitée, en partie, par cette prise de conscience que la nature n'était pas inépuisable ; il apparaissait au contraire que le monde moderne remettait gravement en cause l'existence d'espaces de nature vierge. Le critère de la rareté a toujours, du reste, un rôle déterminant

---

<sup>4</sup> F. Walter souligne aussi cette valorisation de l'edelweiss : "Cette fleur, par sa petitesse et sa résistance dans un milieu hostile, semble incarner la quintessence de l'Helvétie, de cette identité que se fabriquent les Suisses à l'époque où s'affirme l'impérialisme des grands Etats-nations" (1990 p. 126).

dans le choix des espèces à protéger à l'intérieur d'un parc comme le rappelle la contribution de David Penin, responsable de la mission « flore » au Parc national des Pyrénées.

Le statut de protection des espèces et des espaces naturels a évidemment suscité des tensions, voire des conflits avec les utilisateurs confrontés à la limitation de leur droits d'usage. Se sont ainsi opposés les gestionnaires des aires protégées et les populations locales qui y puisaient parfois une bonne partie de leurs moyens de subsistance, en partie dans les pays du Sud<sup>5</sup>. En Europe, on s'était préoccupé, cependant, de limiter l'accès aux ressources naturelles bien avant d'instituer des parcs. Maintes fois citées, de ce point de vue, la création de réserves de chasse au Moyen Age ou les mesures de protection de la forêt mises en place par Colbert, mesures qui remirent en cause, non sans susciter des tensions, certains des privilèges de la noblesse et des droits d'usage des paysans. Dans sa contribution, Tobias Scheidegger s'arrête pour sa part sur les tensions suscitées deux siècles plus tard en Suisse et en Autriche entre les bourgeois férus d'alpinisme qui incitèrent à protéger l'edelweiss, érigé en emblème de la haute montagne, et les paysans qui cueillaient cette fleur pour la vendre aux touristes.

C'est pour contribuer à asseoir l'idée qu'il est désormais nécessaire limiter le droit d'user de la nature que certains théoriciens du droit de l'environnement ont proposé de considérer la nature, ou plus précisément la biodiversité<sup>6</sup>, comme un patrimoine commun. Cela, tout d'abord, pour sortir de la perspective strictement utilitariste impliquée dans la notion de "ressource", le patrimoine étant un ensemble de biens qu'il s'agit, non pas d'exploiter immédiatement ni a fortiori de dilapider, mais de conserver, voire de faire fructifier pour les transmettre aux générations futures (P. Blandin 2009, p. 31, M.-A. Hermitte 1988, p. 259-262, J. De Mongolfier et J.-M. Natali 1987, H. Ollagnon 1984). Parler de la nature comme d'un patrimoine commun aux membres d'une communauté (dont les contours sont certes très variables puisqu'il peut s'agir d'une communauté locale, nationale ou de l'humanité tout entière), c'est aussi la présenter comme une "propriété collective [qui doit être] gérée et prise en compte par l'ensemble des citoyens" et pas seulement par des spécialistes, naturalistes ou ingénieurs (J.-C. Lefeuvre 1990, p. 51).

L'introduction de la notion de patrimoine naturel a été enfin corrélative de celle de gestion, qui marque le passage – consommé avec l'entrée en scène de la notion de biodiversité – entre deux conceptions très différentes de la protection de la nature. L'une, fondée sur un "principe de naturalité", c'est-à-dire sur l'idée qu'il faut préserver les équilibres naturels en les mettant à l'abri des activités humaines, présentées comme des "perturbations" destructrices. L'autre, qui intègre "les perturbations comme facteurs de structuration des communautés biotiques", y compris lorsqu'elles sont anthropiques, et estime qu'il convient "soit de maintenir le régime de perturbations qui a produit l'état présent, soit d'infléchir, d'initier ou d'entraver, bref de "piloter" les dynamiques écologiques, afin d'aboutir à un état

---

<sup>5</sup> Cf. V. Hirtzel et A. Selmi 2007.

<sup>6</sup> Ainsi M.-A. Hermitte, du moins dans l'article que nous avons cité plus haut (1988). Elle ne reprend pas la notion de "patrimoine" dans des articles plus récents (1991, 2011), peut-être parce qu'elle y pousse à bout l'idée qu'il faut ériger la biodiversité en "sujet de droit" de façon à écarter l'idée que sa conservation serait finalisée par des considérations utilitaires, dans le présent ou le futur : "les espèces sauvages ont le droit d'exister indépendamment des bénéfices qu'elles peuvent apporter à l'humanité" (1991). Cela revient à rompre avec les conceptions anthropocentrées de la conservation.

qu'on a de bonnes raisons de juger préférable à la situation actuelle (ou à ce vers quoi elle tendrait spontanément)" (C. Larrère et R. Larrère 2009, p. 208)<sup>7</sup>. Ce "pilotage" de la nature ou, plus précisément, de la biodiversité, désormais présentée comme la condition de l'adaptabilité des écosystèmes aux modifications de l'environnement, peut impliquer la mise en œuvre de pratiques de génie écologique permettant de "restaurer des milieux, orienter la dynamique des communautés biotiques, renforcer certaines populations ou réintroduire des espèces disparues dans une région donnée" (C. Larrère et R. Larrère 2009, p. 207). Plusieurs des interventions du colloque, nous y reviendrons, portent sur ces questions.

## La patrimonialisation de la flore

La notion de « patrimoine naturel » est relativement récente. L'est également la valorisation patrimoniale de la flore. Car, comme l'ont montré les chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire des politiques de protection de la nature<sup>8</sup>, les mesures prises par les organismes chargés de gérer les aires protégées visaient, jusque dans les années 1990, à préserver des sites ou des espèces "remarquables"<sup>9</sup>. Comme l'a souligné A. E. Delavigne (2001), le critère du "remarquable" s'avère très équivoque puisqu'il peut renvoyer à la beauté, à la rareté, à l'intérêt écologique etc. et varier selon les personnes qui l'utilisent : telle plante peut être jugée insignifiante par le promeneur en quête de belles fleurs et digne d'être protégée par un botaniste informé de sa rareté. Ce critère a néanmoins joué un rôle majeur dans la gestion des parcs nationaux français, qui se sont donnés pour première tâche de préserver des sites et des espèces exceptionnels par leur beauté et leur coefficient de naturalité<sup>10</sup>.

Or, cela s'est traduit, pour ce qui est de la conservation des espèces vivantes, par le privilège accordé à des "espèces animales phare" : bouquetins et chamois dans le parc de la Vanoise, ours et isards dans le parc national des Pyrénées. La reconnaissance de la valeur patrimoniale de la forêt remonte, certes, au XIXe siècle : la forêt de Fontainebleau, on l'a souvent relevé, fut mise en défens dès 1861 grâce à l'action des peintres de Barbizon qui

---

<sup>7</sup> On lira aussi, sur cette évolution de l'écologie et ses effets pratiques, la synthèse de Blandin, 2009.

<sup>8</sup> On peut voir Lefeuvre (1990), Larrère (2009), Mauz (2003), Selmi (2006).

<sup>9</sup> On trouve le terme aussi bien dans le texte de la loi du 10 juillet 1976, ch. III. "Des réserves naturelles" : "la préservation d'espèces végétales ou animales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités remarquables" que dans la circulaire du 14 mai 1991 qui définit les ZNIEFF, les zones de type I étant ainsi définies : "secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional".

<sup>10</sup> Selon R. Larrère (2009), les parcs nationaux français sont nés d'un compromis entre les conceptions "préservationnistes" des naturalistes (auxquelles répondent les réserves intégrales situées dans le cœur des parcs – autrefois appelée zone centrale avant la loi de 2006 réformant leur réglementation - et, dans une moindre mesure, à la zone cœur elle-même) et les projets de "parcs culturels" qui visaient à préserver, dans les zones d'adhésion (les anciennes "zones périphériques") les activités paysannes traditionnelles. La priorité, cependant, a été donnée par les gestionnaires des parcs à la préservation en l'état de la nature "sauvage".

demandèrent son classement en "séries artistiques" de façon à ce qu'il soit interdit de l'exploiter<sup>11</sup>. Lorsque les parcs nationaux ont été créés, ils ont cependant commencé par centrer leurs efforts sur la faune "remarquable". Dans son ouvrage sur le parc national de la Vanoise, Adel Selmi constate ainsi que les actions du parc visant à inventorier les plantes rares et / ou menacées de la Savoie et à prendre les mesures de conservation nécessaires à leur survie datent des années 1990, alors que le parc existe depuis 1963 (2006, p. 326-341). Le parc national des Pyrénées, quant à lui, a intégré dès sa création des botanistes de renom à son conseil scientifique - Henri Gaussen, un des initiateurs du parc et premier président du conseil scientifique, Pierre Chouard, Georges Dupias - et a soutenu très tôt la publication d'atlas et de guides floristiques renommés<sup>12</sup>. Mais cette reconnaissance de la valeur patrimoniale de la flore, également manifestée par l'emblème que s'est donné le parc - l'isard et le lis des Pyrénées - s'est traduite bien plus tardivement que pour la faune en programmes opérationnels mis en œuvre directement par les gestionnaires. David Penin le souligne dans sa communication : "il faut attendre 1995, soit près de trente ans après la création du Parc national [des Pyrénées] pour que soit structuré un programme<sup>13</sup> en lien avec la flore du territoire".

La patrimonialisation de la flore s'est construite, par ailleurs, à travers les congrès internationaux de botanique consacrés aux régressions d'espèces en 1923 puis en 1931, l'« enquête sur la flore française » publiée par Pierre Le Brun en 1931-32, les travaux de Gérard Aymonin au début des années 1970 sur "l'appauvrissement du patrimoine floristique en France", le colloque d'Arc-et-Senans en 1973 donnant de premiers axes stratégiques et l'expertise de la Société botanique de France, coordonnée par Gérard Aymonin, qui conduira à la liste nationale d'espèces végétales protégées (arrêté ministériel du 20 janvier 1982). C'est dans ce contexte qu'un "comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement", initié par le Ministère de l'environnement, propose « un programme quinquennal d'étude et de protection de la flore et de la faune, prévoyant notamment le recensement des espèces en voie de régression, l'analyse des causes et l'évaluation des régressions, l'identification des zones majeures pour la conservation de ces espèces et la mise en place des premiers Conservatoires botaniques » (Largier et Malengreau, 2008, p. 252).

Le premier Conservatoire botanique français naît ainsi en 1975 à Brest, avec l'idée de créer une "arche de Noé" des plantes en voie de disparition dans le monde. La notion est ensuite adaptée à la connaissance et à la conservation dans la nature du patrimoine floristique

---

<sup>11</sup> L'intérêt pour la forêt est plus sensible dans les pays d'Europe centrale. S. Depraz (2008, p. 166-171) souligne ainsi qu'en Allemagne, la forêt et les arbres exceptionnels bénéficient de mesures de protection dès la fin du XIXe siècle, cela tenant essentiellement à la place de la forêt dans l'imaginaire national. Le même auteur souligne que les forêts occupent 40 % des surfaces protégées dans les parcs d'Europe centrale.

<sup>12</sup> Le Parc a ainsi édité en 1987 le livre de Georges Dupias, *Fleurs du parc national des Pyrénées*, qui a eu un grand succès. Soulignons par ailleurs que, dès les débuts du Parc, Henri Gaussen avait souhaité la mise en place d'un jardin botanique comme outil de sensibilisation de public. Ce projet sera finalement mis en œuvre à Gavarnie par le Parc, sous l'égide de Georges Dupias, puis abandonné à la fin des années 1980, au grand regret de la Commune.

<sup>13</sup> Un programme mis en oeuvre directement par les personnels de l'établissement

sauvage français et stabilisée à partir de 1988 dans le droit français<sup>14</sup>. Établissements exerçant une mission de service public confiée par l'État, la plupart du temps gérés, co-gérés ou fortement soutenus par des collectivités territoriales et situés à l'interface des autres acteurs de la conservation, notamment chercheurs et gestionnaires, les Conservatoires botaniques nationaux présentent une forte originalité. Couvrant aujourd'hui une grande partie du territoire français, les montagnes en particulier, ils jouent un rôle essentiel dans l'amélioration et la structuration de la connaissance sur la flore et les habitats naturels ainsi que dans leur conservation, en engageant des plans d'action et en apportant un appui scientifique et technique aux pouvoirs publics et aux gestionnaires. Plus récemment, certains d'entre eux, tous concernés par la flore de montagne (Conservatoire Alpin, des Pyrénées, du Massif central, de la Corse, ...), ont commencé de prendre en compte les perceptions communes du patrimoine végétal et les savoirs qu'en ont les "profanes", en recrutant des ethnologues ou, plus généralement, en mobilisant les approches des sciences sociales.

Les jardins botaniques ont également contribué au processus de patrimonialisation de la flore et pris une place spécifique dans la sensibilisation des publics. Créés à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle avec un objectif d'enseignement et d'étude, et plus tardivement de conservation et de présentation à un large public, les jardins botaniques d'universités, de muséums d'histoire naturelle et de grandes villes ont développé des jardins alpins sur leur site, voire en montagne pour certains d'entre eux (Grenoble au Lautaret, Nancy au Châtelet...). A côté de ces structures publiques, fédérées par l'association Jardins botaniques de France et des pays francophones, créée en 1979 et auteur d'une charte de référence pour le rôle, les missions et la cohérence des orientations de ces jardins, des parcs et des jardins privés entendent contribuer également « à l'enrichissement du patrimoine végétal de la France » (statuts de l'association des Parcs botaniques de France, créée en 1973). On voit fleurir ainsi sur tous les territoires, en particulier en montagne, nombre d'initiatives individuelles qui veulent mettre en scène le caractère patrimonial de la flore, voire contribuer à sa conservation avec plus ou moins de pertinence.

## **Gérer la flore de montagne**

Comme on l'a souligné plus haut, la notion de patrimoine naturel s'inscrit dans le cadre d'une conception dynamique de l'écologie qui admet la possibilité de recourir au génie écologique – ce que certains naturalistes comme Jean-Claude Génot (2008) récusent radicalement. Y compris si l'on admet la légitimité d'un "pilotage" de la biodiversité, restent à examiner les problèmes qu'il soulève. Deux types de questions sont abordés dans les contributions qui ont abordé ce point dans ces Actes. Raphaël Larrère fait état des débats auxquels a donné lieu la question de savoir s'il fallait laisser la forêt de l'Orgère évoluer naturellement ou s'il fallait y faire des coupes jardinatoires et montre qu'ils ont été sous-tendus par l'exigence d'adopter comme norme le maintien, voire l'accroissement, de la biodiversité. Se situant résolument dans une conception de la "gestion patrimoniale" des forêts qui accepte une intervention humaine, Renaud Cantegrel expose l'évolution des savoirs naturalistes et biologiques sur les pins sauvages et les conceptions des modalités de l'afforestation qui a abouti à "organiser dès 2005 dans les Pyrénées occidentales une filière

---

<sup>14</sup> D'abord dans le code rural puis dans le code de l'environnement, avec une évolution récente dans le cadre des lois « Grenelle » en 2010. Voir Largier et Dodinet, 2010.

de production de plants de pins à crochets et sylvestres de diverses provenances pyrénéennes pour l'implantation de boisements paravalanches, de pièges à neige dans les stations de ski ou bien pour la réhabilitation paysagère de domaines skiables". C'est également sur un cas de revégétalisation visant à restaurer des paysages dégradés que se sont arrêtés Rémi Benos et Johan Milian : cette action, réalisée dans le massif pyrénéen du Canigou dans le cadre d'une "Opération Grand site" a pour but de restaurer un paysage très affecté par la fréquentation touristique. Mais, si le tourisme est mis en accusation pour son action négative sur le milieu, il est aussi la raison de sa réhabilitation puisqu'il s'agit de faire (ré)apparaître le site comme un lieu "préservé et inviolé", ce que réclament les visiteurs.

Second problème soulevé par l'idée de gestion du patrimoine naturel, le fait qu'elle invite le commun des mortels à y participer. La chose ne va certainement pas de soi, en particulier dans les parcs. Leurs gestionnaires ne sont pas des chercheurs mais ils ont une formation scientifique et ils légitiment leurs actions en se référant aux sciences de la nature : écologie, biologie de la conservation etc. (cf. Selmi 2006, p. 5-16). Face à eux, des populations locales qui justifient leurs usages et leurs pratiques au nom de l'expérience accumulée de génération en génération : ils prônent les vertus de l'écobuage, soulignent que la baisse des activités agricoles et pastorales a pour effet néfaste de fermer les paysages, ceux-ci étant de plus en plus envahis par la forêt, et, plus généralement, accusent les naturalistes de vouloir ensauvager un monde que leurs ancêtres ont su apprivoiser peu à peu. Les tensions, voire les conflits, sont inévitables. Peuvent-ils être supprimés ou du moins atténués dans la perspective actuelle appelant les locaux à participer à la gestion de la biodiversité ? La contribution de Sébastien Lay montre que le dialogue entre les naturalistes et les éleveurs ne va pas de soi, les uns et les autres ayant des intérêts, des représentations et des savoirs bien différents.

Enfin, si nous avons décidé de poser ces questions à propos de la montagne, c'est pour deux ordres de raisons. La première est conjoncturelle. Pour les universitaires toulousains organisateurs du colloque et investis dans des recherches sur les questions environnementales, le massif pyrénéen, tout proche, est un formidable terrain d'études. La seconde est plus générale. Elle tient au fait que, dans les pays d'Europe occidentale, les montagnes comptent parmi les meilleurs observatoires des implications sociales des processus de patrimonialisation de la nature et des débats autour des modalités de la gestion de ce patrimoine.

Cela parce qu'on y trouve nombre d'aires protégées, avec au premier chef les parcs nationaux : cinq des six parcs de la France métropolitaine<sup>15</sup> se trouvent dans des régions montagneuses (trois dans les Alpes, un dans les Pyrénées et un dans les Cévennes). Les montagnes sont en effet des zones dotées d'un fort coefficient de naturalité – leurs parties les plus élevées, celles qui constituent la zone cœur des parcs nationaux alpins et pyrénéen, étaient même considérées dans les premières décennies du XXe siècle, comme des espaces vierges et donc, aux yeux des naturalistes qui ont œuvré à l'institution de parcs nationaux ou des citoyens en quête de nature, des espaces à "sanctuariser". L'installation des parcs est contemporaine de la déprise agricole et de la montée du tourisme. Se crée ainsi une situation qui, à la fois, favorise le processus de patrimonialisation et fait de celui-ci une cause de conflits entre les acteurs sociaux en présence.

---

<sup>15</sup> Ce sont les parcs de la Vanoise, du Mercantour, des Ecrins, des Pyrénées, des Cévennes, de Port-Cros.

## Bibliographie

Bérard Laurence et Marchenay Philippe, 1998. « Avant-propos. Patrimoine, montagne et biodiversité », *Patrimoine, montagne et biodiversité.- Revue de géographie alpine*, tome 86, n° 4, pp. 7-14.

Blandin Patrick, 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Paris, Eds Quae, coll. "Sciences en questions".

Delavigne A. E., 2001. *Les espèces d'intérêt patrimonial et la patrimonialisation des espèces. Etude bibliographique*. Etude pour le Ministère d'aménagement du territoire et de l'environnement. Programme "Espèces protégées". Muséum National d'Histoire Naturelle-Service du patrimoine naturel.

De Mongolfier J et Natali J.-M., 1987. *Le patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris, Economina.

Depraz Samuel, 2008. "Les parcs nationaux d'Europe centrale au risque du développement durable", in Stéphane Héritier et Lionel Laslaz (dir.) : *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*. Paris, Ellipses, coll. Carrefours Les Dossiers.

Génot Jean-Claude, 2008. *La nature malade de la gestion. La gestion de la biodiversité ou la domination de la nature*. Paris, Editions Sang de la terre.

Hermitte Marie-Angèle, 1988. "Le concept de diversité biologique et la création du statut de nature", in B. Edelman et M. A. Hermitte (eds), *L'homme, la nature et le droit*. Paris, Christian Bourgeois.

Hermitte Marie-Angèle, 1991. "Le droit et la vision biologique du monde", in Alain Roger et François Guéry : *Maîtres et protecteurs de la nature*. Paris, Eds Champ Vallo, coll. "Milieux".

Hermitte Marie-Angèle, 2011. "La nature, sujet de droit ?", *Annales HSS*, 1, p. 173-212.

Hirtzel Vincent et Selmi Adel, 2007. *Gouverner la nature*. Cahiers d'anthropologie sociale, Paris, Eds de l'Herne.

Larrère Raphaël, 2005. "Quand l'écologie, science d'observation, devient science d'action. Remarques sur le génie écologique", in Pascal Marty, Franck-Dominique Vivien, Jacques Lepart, Raphaël Larrère : *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*. Paris, CNRS Editions.

Larrère Raphaël, 2009. "Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux", in R. Larrère, B. Lizet Martine Berlan-Darqué : *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*, 2009, Paris, Eds Quae, pp. 43-58

Larrère Catherine et Larrère Raphaël 2009. "Du "principe de naturalité" à la "gestion de la diversité biologique" in R. Larrère, B. Lizet, Martine Berlan-Darqué : *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*", 2009, Paris, Eds Quae, pp. 205-222.

Largier Gérard et Malengreau Daniel, 2008. « Enjeux et stratégies de conservation de la flore », *Acta Botanica Gallica*, 155 (2), pp. 249-261.

Largier Gérard et Dodinet Elisabeth, 2010. « Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux », Communication à la Conférence internationale « La conservation de la flore rare et menacée dans l'outremer français », Saint-Leu (la Réunion), 13-17 décembre 2010.

- Lefeuve Jean-Claude, 1990. "De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel" in Jeudy, Henri-Pierre (dir.) 1990. *Patrimoines en folie*.
- Mauz Isabelle, 2003. *Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. 1921-1971 : la construction*, Grenoble, Revue de géographie alpine / Parc national de la Vanoise.
- Ollagnon H., 1984. "Acteurs et patrimoines dans la gestion de la qualité des milieux naturels", *Aménagement et nature*, 74 / 1984.
- Rautenberg Michel, Micoud André, Bérard Laurence, Marchenay Philippe, 2000. *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Eds de la MSH, coll. "Ethnologie de la France", Cahier n°16.
- Rémond-Gouilloud Martine, 1988. "Ressources naturelles et choses sans maître", in B. Edelman et M. A. Hermitte (eds), *L'homme, la nature et le droit*. Paris, Christian Bourgeois.
- Selmi Adel, 2006. *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*. Paris, Eds de la MSH-Eds Quae
- Selmi Adel, 2009. "L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale", in R. Larrère, B. Lizet, Martine Berlan-Darqué : *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*", Paris, Eds Quae, p. 43-58.
- Rautenberg Michel, Micoud André, Bérard Laurence, Marchenay Philippe 2000. *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Eds de la MSH, coll. "Ethnologie de la France", Cahier n°16.
- Walter François, 1990. *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du XVIIIe siècle à nos jours*. Genève, Eds Zoé, coll. Histoire.

# L'État policier en haut sur la montagne ?

Débats autour de la protection de l'edelweiss en Suisse, Allemagne et Autriche (1870-1940)

*A Police State high up in the Mountains?*

*Debates on edelweiss conservation measures in Switzerland, Germany and Austria (1870-1940)*

*Scheidegger, Tobias*

*Institut für Populäre Kulturen, Universität Zürich. Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich, Suisse. [t.scheidegger@ipk.uzh.ch](mailto:t.scheidegger@ipk.uzh.ch)*

**Résumé :** L'edelweiss, qui fut autrefois une plante plus ou moins ignorée des populations rurales, est aujourd'hui connu comme étant un symbole des Alpes, et cela pas seulement dans les pays germanophones. La naissance de cette image est étroitement liée à l'invention des Alpes et à leur construction comme espace de loisir de la bourgeoisie européenne dans la seconde moitié du XIXe siècle. Choisi comme logo par plusieurs clubs alpins, l'edelweiss devient un symbole de la singularité et de la pureté du paysage montagnard. L'iconographie de la fleur fut amplifiée par la suite par la généralisation de son usage comme fleur emblématique dans les affiches publicitaires fabriquées pour les stations touristiques alpines les plus renommées de la Suisse et de l'Autriche.

Autour des années 1860, cette frénésie créa, parmi les touristes, une large demande de fleurs alpines et notamment d'edelweiss. Les populations locales répondirent à ce besoin de souvenirs en cueillant et en mettant en vente des plantes fraîches ou sèches, activité qui leur permettait d'améliorer leurs faibles revenus. Aujourd'hui encore, il est à peu près impossible de dire si ce commerce pouvait réellement mettre en danger l'existence de l'edelweiss mais il provoqua de vives réactions parmi les alpinistes, qui se percevaient comme des adeptes d'une culture d'élite et percevaient *Leontopodium alpinum* comme leur propriété. On ne peut être surpris, donc, que la première association créée pour la protection des plantes en Suisse ait été formée par des individus issus de milieux liés au Club Alpin Suisse.

Dans mon article, j'analyse l'argumentation de deux de ces associations alpines, l'"Association pour la protection des plantes" fondée à Genève en 1883 et la "Verein zum Schutze der Alpenpflanzen", une association

austro-allemande créée en 1900. Je montre en quoi l'engagement de ce milieu d'environnementalistes citoyens et bourgeois en faveur de la préservation des fleurs alpines visait à définir ce "patrimoine" comme étant le leur et, de ce fait, à légitimer leur droit exclusif d'utiliser le milieu alpin au détriment des besoins particuliers des populations locales.

**Mots clés:** Edelweiss, lois sur la protection des plantes, alpinisme, tourisme, perception du paysage

**Keywords:** *Edelweiss, conservation measures, plant protection acts, alpinism, tourism, perception of landscape*

## Introduction

Cette contribution traite, sous différents angles, des débats historiques autour de la protection de l'edelweiss en Suisse, Allemagne et Autriche à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Je présenterai d'abord la carrière étonnante de l'edelweiss. Après avoir été complètement ignoré des populations locales, il est devenu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle la fleur la plus fameuse de la montagne, la plante alpine par excellence. Dans une seconde partie, je montrerai que le "culte" de cette plante l'a mise en danger, danger réel et danger imaginé, et citerai les mesures que les pionniers de la protection de la nature ont proposées pour la conserver. Je montrerai enfin, dans un dernier temps, que les débats autour de cette fleur sont devenus des conflits. Ils ont essentiellement mis en jeu la bourgeoisie urbaine et la population rurale qui se sont opposées sur la question des usages du milieu alpin.

### 1. Généalogie du culte de l'edelweiss

L'edelweiss doit son nom scientifique - *leontopodium alpinum* - au botaniste français Alexandre Henri Gabriel de Cassini, qui lui a donné ce nom en 1819. Il a été formé en conjoignant deux mots grecs - *leon* et *podion*-, leur composition signifiant littéralement « pied de lion ». Cette plante avait aussi des noms vernaculaires. En Allemagne, on utilisait par exemple le nom *Wollblume*, qui signifie « fleur en laine » et qui s'est transmis depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve aussi des noms comme *Katzepfötli*, « patte de chat », ou *Hanedappe*, « griffe de coq ». La forme de la plante a inspiré aussi les dénominations françaises. Ainsi, dans le patois fribourgeois, la plante était appelée *bal' éthèy'la*, la belle étoile (Rolland, 1967, p. 83).

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, cette diversité de noms a disparu et a laissé place au seul nom qui est connu de nos jours à l'échelle mondiale : edelweiss. La première attestation de cette désignation se trouve dans un traité de deux naturalistes autrichiens datant de 1785 (Schrank, Von Moll. 1785, p. 112-113). Dans ce livre, les auteurs expliquent que la plante est utilisée en fumigations par les paysans tyroliens dans des rites destinés à évoquer les esprits. Dans un entretien, un de ces paysans appelle cette plante « edelweiss ». Les

alpinistes, et plus généralement les touristes qui visitaient les Alpes, ont transformé cette plante en symbole de ce massif et diffusé le terme « edelweiss ». Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, son usage s'est progressivement imposé dans toute l'Europe, d'abord dans les pays germanophones, puis dans d'autres pays à partir des années 1880. Aujourd'hui, on trouve le nom edelweiss en France, en Angleterre, en Espagne et il est même entré dans la langue japonaise de façon légèrement déformée : *ederuwaisu* .

À l'exception du cas que j'ai mentionné - l'utilisation de l'edelweiss comme remède contre des esprits mauvais - il n'existe presque aucune source attestant que l'edelweiss aurait joué un rôle important dans la vie quotidienne des montagnards. Dans quelques régions autrichiennes, il était utilisé comme médicament contre des maladies d'estomac et contre la diarrhée (Dalla Torre, 1895, p. 34) mais cet usage semble assez exceptionnel. Il semble aussi que cette fleur n'ait pas occupé une place très importante dans les mœurs, coutumes et traditions populaires des Alpes avant la deuxième moitié de la XIX<sup>e</sup> siècle. On peut en conclure légitimement, que le "culte" de l'edelweiss est une création de la modernité. Ce phénomène a été induit par deux facteurs principaux : l'alpinisme et le tourisme, qui sont tous les deux des inventions de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Né en Angleterre, l'alpinisme s'est répandu au cours des années 1860 dans tous les pays alpins. On peut expliquer cette vogue comme une réaction à l'industrialisation et l'urbanisation, qui caractérisaient ces décennies. Dans la montagne, loin du bruit et de la fétidité des villes, des hommes, appartenant pour la plupart à la bourgeoisie, ont cherché à se reposer de leurs activités quotidiennes et à vivre la dernière aventure du siècle.

Les membres des clubs alpins se recrutaient principalement dans la bourgeoisie académique. Dans ce milieu de l'alpinisme, des vertus bourgeoises comme l'esprit de concurrence, l'exclusivité et l'élitisme ont été célébrés, et de nouveaux concepts du corps et de la nature ont été expérimentés (Tschofen, 2002). Les alpinistes ont transféré directement ces valeurs à cette fleur de peu d'apparence. Un edelweiss, cueilli en altitude et accroché de façon ostentatoire au chapeau, fonctionnait comme preuve de l'héroïsme de l'homme de la bourgeoisie qui, en bravant le danger, a vaincu la nature. Cette plante a été ainsi chargée de valeurs morales.

Dès la naissance de l'alpinisme, l'edelweiss a tenu une place importante dans l'iconographie de ces clubs (Gidl, 2007). En le choisissant comme logo, l'association alpine allemande et autrichienne montrait la liaison entre l'alpinisme et cette fleur fortement symbolique. Mais, si l'edelweiss a pu devenir une métaphore des vertus bourgeoises, c'est parce qu'on lui avait prêté une qualité qui caractérise la façon dont il a été perçu jusqu'à aujourd'hui : être une plante extrêmement rare. Ce sont les alpinistes qui lui ont fait cette réputation en le présentant faussement comme une fleur qui ne croît que sur des falaises en surplomb ou sur les neiges éternelles et les glaciers. Car, en réalité, on peut trouver des edelweiss à partir de 1 500 mètres d'altitude, dans des pâturages où ils poussent parfois en abondance. L'intention qui dirigeait cette opération est claire: en agissant sur la perception de cette plante, en mettant avant cette "économie de rareté", l'alpiniste pouvait s'arroger un surplus d'honneur qu'il gagnait par la simple action de cueillir cette fleur. Cette idée que l'edelweiss est une plante rare a eu un poids déterminant dans les discussions sur sa protection et a permis par ailleurs de lui donner une forte valeur symbolique.

Outre l'alpinisme, le tourisme a joué un rôle important dans le processus historique qui a conduit à faire de l'edelweiss le symbole des Alpes. Dans les années 1870, qui sont la

"Belle époque" du tourisme alpestre, l'industrie du tourisme (et l'industrie publicitaire en général) a repris aux alpinistes le culte de l'edelweiss. On retrouve cette fleur sur une centaine d'affiches et de prospectus de ces années-là. Grâce à cette large diffusion de son image (Ballu, 1998), l'edelweiss est devenu définitivement le symbole des Alpes, et, en un sens plus large, le symbole de la nature, de la pureté et de l'excellence.

## 2. Mettre le mythe en vente

Cet amour pour l'edelweiss s'épanouit dans la bourgeoisie européenne dès les années 1860. Parmi les touristes et les alpinistes, il est en vogue d'apporter une étoile d'edelweiss comme souvenir. Un contemporain décrit cet usage de la manière suivante:

« Lorsqu'on fait une course alpine, on cueille l'Edelweiss qu'on accroche à son chapeau et qu'on conserve soigneusement en souvenir de son ascension. [...] Elle nous parlera longtemps de joie et de bonheur et en la revoyant il nous semble entendre le Jodel des bergers dans les gais pâturages alpins. Cette chère petite fleur nous rappelle bien des joies, bien des surprises et dans les jours sombres de l'hiver elle nous transporte dans l'atmosphère calme et lumineuse de l'Alpe neigeuse. Elle a aussi et surtout le don de nous parler d'espérance et sa charmante tige d'argent semble nous dire: il y a encore des jours heureux pour toi, là haut sur la montagne où tout est pur et resplendissant comme moi ». (Correvon, 1885, p. 12-13)

Les villages fréquentés par les touristes répondirent à cette demande d'edelweiss : les pâturages où croissait cette espèce furent indiqués par une signalisation spécifique. Pour la population rurale surtout, l'engouement pour cette fleur ouvrait la possibilité de gagner un petit revenu supplémentaire. Comme on peut le lire dans des récits de voyage de ces années-là, de nombreux touristes ont perçu ce commerce d'edelweiss comme une nuisance désagréable. Un homme de cette époque écrit ainsi que, dans les régions alpines de la Suisse, l'edelweiss est l'objet « d'un petit commerce qui n'est parfois pas exempt d'une légère teinte de mendicité » (Anonyme, 1881, p. 287). Des observateurs contemporains décrivent l'existence d'une véritable « industrie d'edelweiss » (Kronfeld, 1910). En effet, quelques entreprises spécialisées vendaient des fleurs d'edelweiss en gros, par exemple pour des artisans d'art qui produisaient des cartes postales et d'autres genres de souvenirs. Mais ce n'était pas seulement l'industrie du souvenir qui mettait les populations d'edelweiss en danger. Une autre menace venait d'Angleterre, où était apparue une nouvelle vogue horticole : les « jardins alpins » comme partie des jardins anglais (Vonèche, 2007, p. 13). Ces petits paysages artificiels contenaient souvent des rocailles avec des plantes alpines. Dans les Alpes, des vendeurs de plantes pillaient la flore pour satisfaire la demande des horticulteurs dans les métropoles européennes.

### 3. Les pionniers de la protection des plantes

Bientôt les premiers appels pour des mesures protectrices concernant la flore alpine – et surtout l’edelweiss – furent lancés. On craignait qu’il ne disparaisse si l’on ne prenait pas des mesures adéquates. Les premiers avocats pour la noble cause de la protection des plantes furent – et ce n’est pas très surprenant – les alpinistes. Pendant l’assemblée générale de « Deutscher und Österreichischer Alpenverein » (l’association alpine allemande et autrichienne) dans l’année 1874, on appela les chers amis escaladeurs à abandonner la coutume d’attacher des fleurs d’edelweiss au bord de leur veston (Anonyme, 1874, p. 27-28).

En 1878, le canton d’Obwalden dans la Suisse centrale adopta une loi qui interdisait de cueillir des edelweiss avec les racines (fig. 1). Mais, en proposant cette loi, les autorités obwaldiennes se situaient sur un plan économique plutôt que sur un plan écologique. Ils écrivaient: « La vente des fleurs d’edelweiss, même exploitées à grande échelle, ne met nullement en danger l’existence de cette espèce. Mais pour que ce commerce, qui est assez important pour les pauvres de la région, puisse être continué à long terme, il faut changer les conditions de la cueillette. »<sup>1</sup> Donc cette loi, prohibant la cueillette avec les racines, avait pour but plutôt la protection de cette économie régionale que d’une espèce de la flore suisse. Cette loi, une des premières à viser la protection de la nature dans toute l’histoire européenne, n’était donc pas une mesure idéaliste mais plutôt une mesure pragmatique contre la paupérisation de la population rurale.

En revanche, une argumentation plutôt idéaliste caractérisait « L’Association pour la Protection des Plantes » fondée par l’horticulteur genevois Henry Correvon en 1883. Correvon et les membres de l’association, qui se recrutaient surtout au sein du Club Alpin Suisse, argumentaient au niveau esthétique et patriotique. Par exemple, dans le premier numéro du bulletin annuel de l’association, les motivations de la protection des plantes sont ainsi définies : « Nous avons la conviction que les fleurs qui ornent notre contrée, décorent nos montagnes et contribuent à donner à leur paysage son caractère propre, méritent qu’on veille à leur conservation » (Correvon, 1883, p. 3). Quelquefois, Correvon et ses alliés utilisaient aussi des arguments relatifs à l’économie nationale. Ils soulignaient ainsi que, que si les fleurs disparaissaient dans les Alpes, les touristes disparaîtraient également. Si l’on étudie les bulletins de cette association, on remarque que ses activités protectrices se concentraient surtout sur la région alpine de la Suisse, même si dans ces années-là les dévastations de la nature causées par l’industrialisation, la construction des chemins de fer, les améliorations foncières etc. dans la plaine étaient probablement plus grands que les dommages causés par quelques touristes et marchands de fleurs. Mais, parce que les Alpes comme construction idéologique jouaient – et jouent encore de nos jours – un rôle assez important dans l’imagination collective de la Suisse, les écologistes-alpinistes réunis autour de Correvon réagirent de façon plus délibérée aux préjudices causés au sanctuaire national de la Suisse.

---

<sup>1</sup> Staatsarchiv Obwalden, ms, D.03.0255 (trad. par T.S.).

L'argumentation de l'association pour la protection des plantes révèle assez clairement le point de vue spécifique d'un certain milieu social. Issus de la bourgeoisie, ses membres manifestaient une incompréhension profonde des raisons socio-économiques de ce commerce de fleurs, qu'ils étaient déterminés à exterminer. À leur avis, ce commerce, pratiqué souvent par des membres des classes inférieures dans les régions alpines comme possibilité de gagner un revenu supplémentaire, n'était rien d'autre que du « vandalisme ». Ainsi ces montagnardes savoyardes qui vendaient des fleurs alpines sur les marchés genevois étaient-elles présentées dans le bulletin de l'association comme des ignorantes n'ayant aucun sens de la beauté et de la valeur de la nature : « Lorsqu'elles ne vendent pas leurs raretés qui, trop souvent, se meurent au contact du soleil et de l'air de nos places publiques, ces femmes les jettent au rebut, sans plus de respect ni d'attention, et répondent, lorsqu'on leur fait une observation: 'Il y en a encore assez dans la montagne!' » (Correvon, 1883, p. 8). Mais, si les bourgeois contestaient l'usage de la nature aux habitants des régions alpines, ils revendiquaient ce droit pour eux-mêmes en essayant de le légitimer par des valeurs éclairées : « Personne ne songe évidemment à entraver les amateurs de collections et encore moins les savants qui ont pour but l'étude et l'avancement de la science. Entre l'usage modéré, légitime des dons de la nature et l'extirpation sans frein, par amour du lucre et par cupidité, il y a un abîme dont chacun peut mesurer l'étendue. » (Goudet, 1883, p. 4)

Donc, en résumant les stratégies de ces pionniers genevois de la protection de la nature, on peut conclure la chose suivante : l'engagement de ce milieu bourgeois et urbain en faveur de cette protection visait à définir le patrimoine d'une manière autonome et à légitimer le privilège de l'utiliser à sa guise. En d'autres termes, cette classe sociale, qui était celle qui profitait le plus de l'exploitation de la nature à grande échelle, avait l'intention de construire l'espace alpin comme un immense parc de loisir et de délasserment – pur, intact, intouché, romantique (Bachmann, 1999, p. 97-98) et, par conséquent, de priver la population locale de nombre de ses droits d'usage.

Contrairement à d'autres pionniers de la protection environnementale, l'association pour la protection des plantes était assez critique à l'égard de l'idée qu'il fallait en passer, pour atteindre ce but, par des lois pénales. Les environmentalistes critiquaient surtout les lois spéciales, celles qui concernaient spécifiquement la protection de l'edelweiss par exemple. D'une part pour des raisons écologiques, parce qu'ils étaient convaincus que cette espèce ne serait jamais extirpée, d'autre part pour des raisons politiques : des lois de protection n'étaient pas facilement compatibles avec leur idéologie libérale. Par exemple, dans ces décennies, les libéraux s'opposaient également à l'introduction de lois de protection des ouvriers en privilégiant « le bon exemple » de l'entrepreneur individuel. Un membre de l'association, juriste de profession, écrivait dans le bulletin de l'association :

« Quant à l'intervention directe de la police et quant à des lois spéciales, je les abhorre au nom de la liberté et je considère les lois émises dans certains cantons contre l'extirpation de l'Edelweiss, comme franchement absurdes. [...] Nous en sommes donc réduits à nous servir de moyens indirects: la persuasion et surtout cette influence toujours sûre du bon exemple, me paraissent être les meilleures armes à employer ». (Correvon, 1884, p. 2)

En conséquence, les activités de l'association pour la protection des plantes, qui exista jusqu'en 1907, se limitèrent surtout à des conférences publiques et à des affiches distribuées dans les centres touristiques (fig. 2).

Dans les pays germanophones voisins de la Suisse, les écologistes-alpinistes avaient des accents un peu différents. En 1900, des membres de « Deutscher und Österreichischer Alpenverein » (l'association alpine allemande et autrichienne) fondaient le « Verein zum Schutze der Alpenpflanzen » – l'association pour la protection des plantes alpines. Le but de cette association était plus ou moins le même que celui de son homologue suisse : protéger le patrimoine végétal par des mesures diverses comme par exemple des campagnes de sensibilisation. Le genre d'arguments utilisés était aussi plus ou moins le même ; c'étaient des arguments patriotiques et esthétiques, qui reflétaient l'idéologie bourgeoise des alpinistes. Mais, ce qui caractérise cette association allemande-autrichienne, c'est son engagement pour l'introduction de lois contre la cueillette des fleurs, spécialement la cueillette des edelweiss.

Après l'introduction de certaines lois spécifiques dans quelques *länder*, ils ne restèrent pas, en revanche, les bras croisés : en 1920, ces alpinistes fondèrent la « Bergwacht », la garde des montagnes. Les militants définissaient le but de cette organisation comme étant un « engagement pratique pour la protection de la nature ». Autrement dit, comme ils étaient persuadés que le public ne pouvait pas comprendre l'utilité des mesures juridiques, les alpinistes étaient résolus à les imposer en mettant en place cette organisation quasi policière. Ils organisaient des patrouilles dans les montagnes pour persécuter les malfaiteurs. Les gardes capturaient des suspects et les fouillaient pour trouver des preuves qu'ils avaient enfreint la loi, des fleurs d'edelweiss par exemple. Dans l'optique de ces gardes de montagne, chaque jeune homme qui se promenait dans le paysage alpin était un criminel potentiel. Dans le bulletin de cette organisation, un militant écrivait :

« Quiconque se promène à l'écart des chemins habituels doit être surveillé. De plus, les gardes doivent suivre ces suspects, parce qu'il est possible que ces personnes, dès qu'elles sont hors de vue, cueillent un grand bouquet d'edelweiss ou de la gentiane et cachent ensuite ce bouquet dans leur sac à dos, puis s'enfuient par des chemins secrets dans la vallée, où ils se déguisent en randonneurs anodins et disparaissent sans laisser aucune trace ». (Frey, 1941, p. 71, trad. par T.S.)

Dans des sites où il y avait des populations d'edelweiss très connues, la « Bergwacht » installait même des postes d'observation, pour pouvoir surveiller les fleurs recherchées jour et nuit. Le langage martial qui était utilisé par les militants de la « Bergwacht » est clairement lié à l'idéologie de la virilité et de la supériorité qui était cultivée dans le milieu de l'alpinisme bourgeois. Dans le bulletin de l'organisation, un militant décrit ainsi la façon dont il faut réagir quand on a capturé un malfaiteur : « Quelquefois, on a des altercations au milieu d'un pâturage abrupt ou dans un escarpement. Mais il faut tout de même affronter le voleur de fleurs avec une rigueur résolue, il faut le parer et lutter pour notre noble cause » (Frey, 1941, p. 71, trad. par T.S.). Une fois qu'on a pris connaissance de cette idéologie répressive, qui caractérise le milieu écologiste-alpiniste allemand et autrichien au début du XX<sup>e</sup> siècle, on n'est pas étonné d'apprendre que ces amateurs fanatiques n'ont eu aucun mal à s'accommoder avec le régime nazi après 1933.<sup>2</sup> Cet Etat autoritaire est apparu comme un allié précieux pour la protection de la nature.

---

<sup>2</sup> Voir par exemple la publication *Naturschutz-Merkbuch des Deutschen Alpenvereins und seiner Bergwacht*. Au début de ce manuel environnementaliste se trouve un leitmotiv d'Adolf Hitler en personne: « Je

## 4. La protection comme appropriation privative

Cependant, ce qui se manifeste dans le programme répressif de ces écologistes, ce n'est pas d'abord un certain crypto-fascisme, mais l'expression de la concurrence concernant le droit d'user du paysage et du patrimoine alpins. Les alpinistes bourgeois et citadins ont accusé la population locale de nuire à ce patrimoine. Dans un article du bulletin de l'association, un alpiniste se moque des jeunes montagnards des Alpes de la manière suivante :

« De nos jours, malgré les lois et les décrets, c'est un usage commun parmi les autochtones d'accrocher au moins un edelweiss ou une primevère à leur chapeau. Ils considèrent cela comme un privilège qui leur revient de bon droit. Et, de nos jours encore, tous considèrent comme un héros le jeune homme qui offre le plus grand bouquet d'edelweiss ou de primevère à son adorée. (Frey, 1941, p. 67, trad. par T.S.)

Ces jugements négatifs avaient pour but d'essayer de priver la population locale de ses droits d'user de la nature et, en même temps, de légitimer les usages des citadins par ce discours écologiste paternaliste. Sous cet angle, il est assez important de ne pas trop insister sur la différence entre les associations suisses et allemandes-autrichiennes. On peut certainement constater quelques différences dans leur attitude face à l'Etat, aux lois et aux libertés citoyennes. Plus que dans les pays voisins, les pays monarchistes notamment, la bourgeoisie suisse était influencée par l'idéologie libérale. Mais ce sont les points communs qui dominent. Les deux associations pour la protection des plantes sont également caractérisées par leur exigence d'utiliser le paysage alpin et son patrimoine d'une manière exclusive comme espace de loisir. Leurs membres étaient déterminés à imposer cette exigence contre la population locale et ses besoins économiques. Mais ce n'est pas seulement la population locale qui était considérée par les alpinistes bourgeois comme un danger pour leur construction idéologique d'un paysage de loisir intouché. La croissance du tourisme était également observée avec réticence. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les cercles élitaires de l'alpinisme bourgeois étaient forcés de constater que de plus en plus de secteurs de la société – la classe ouvrière elle-même – recherchaient le plaisir de la montagne. En se présentant comme protecteurs d'une nature vulnérable, les alpinistes bourgeois essayaient de gagner ou de défendre une hégémonie spatiale au moins symbolique. En conclusion, on peut donc constater que les débats et les conflits autour du patrimoine floral étaient non seulement des actes de pionniers de la protection environnementale mais également une sorte de lutte de classes, conduite autour des fleurs alpines érigées au rang de symboles.

## Bibliographie

Anonyme, 1881. *L'edelweiss et l'état*, *L'écho des alpes*, 4, p. 286-290.

Anonyme, 1874. *Generalversammlungsbericht, Zeitschrift des Deutschen und Österreichischen Alpenvereins*, 5 (zweite Abteilung), p. 27-28.

---

ne sais pas imaginer un devoir plus beau que d'être l'avocat de ceux qui ne savent pas se défendre » (Lense s.d.: 3, trad. par T.S.).

- Bachmann S., 1999. *Zwischen Patriotismus und Wissenschaft. Die schweizerischen Naturschutzpioniere (1900-1938)*, Zürich, Chronos.
- Ballu Y., 1998. *Les Alpes à l'affiche*, Grenoble, Glénat.
- Correvon H., 1883. Rapport de M. H. Correvon, *Bulletin de l'association pour la protection des plantes*, 1, p. 7-22.
- Correvon H., 1884. Extrait du rapport présidentiel, *Bulletin de l'association pour la protection des plantes*, 2, p. 1-9.
- Correvon H., 1885. Edelweiss, *Bulletin de l'association pour la protection des plantes*, 3, p. 12-16.
- Dalla Torre K. W. v., 1895. *Die volkstümlichen Pflanzennamen in Tirol und Vorarlberg nebst folkloristischen Bemerkungen zur Flora des Landes*, Innsbruck, Edlinger.
- Frey G., 1941. Erreichtes und Erstrebtes. Betrachtungen zum Alpenpflanzenschutz, *Jahrbuch des Vereins zum Schutze der Alpenpflanzen*, 13, p. 65-79.
- Goudet H., 1883. Discours d'ouverture de M. le Dr. H. Goudet, *Bulletin de l'association pour la protection des plantes*, 1, p. 3-7.
- Gidl A., 2007. *Alpenverein. Die Städter entdecken die Alpen*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau.
- Kronfeld E. M., 1910. *Das Edelweiss*, Wien, Hugo Heller & Cie.
- Lense F., s.d. *Naturschutz-Merkbuch des Deutschen Alpenvereins und seiner Bergwacht*, München, F. Bruckmann.
- Rolland E., 1967. *Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, t. VI, Paris.
- Schrank Franz von Paula et Karl Erenbert Ritter von Moll, 1785. *Naturhistorische Briefe über Österreich, Salzburg, Passau und Berchtesgaden*, t. II, Salzburg.
- Tschofen B., 2002. Tourismus als Alpenkultur? in Luger K., Rest F., (éds.), *Der Alpentourismus. Entwicklungspotenziale im Spannungsfeld von Kultur, Ökonomie und Ökologie*, Innsbruck, StudienVerlag, p. 35-68.
- Vonèche A., 2007. Jardins alpins et tourisme, in Schweizer Heimatschutz (dir.), *Alpengärten*. Zürich, p. 13-16.

## Références des illustrations

Fig.1. : *Sammlung der Gesetze und Verordnungen des Kantons Unterwalden ob dem Wald*. Vierter Band, umfassend den Zeitraum vom 8. Hornung 1873 bis 25. April 1880. Amtlich zusammengestellt durch die Standeskanzlei, Sarnen, s.d., p. 303.

Fig. 2. : Dessin de H. Lenoir, dans *Bulletin de l'Association pour la protection des plantes*, 1888, n. 6, page non numérotée.

## Illustrations



Figure 1. Loi du canton d'obwalden (Suisse), interdisant la cueillette d'edelweiss avec les racines, 1887 (source Kantonsarchiv Obwalden).



Figure 2. Affiche de « l'association pour la protection des plantes », 1883 (source « Bulletin de l'association pour la protection des plantes »).

# La commémoration de l'expédition botanique d'Augustin Pyramus de Candolle en 1807 : construire l'identité des Pyrénées

*The commemoration of Augustin Pyramus de Candolle's botanical expedition of 1807: the making of Pyrenean identity*

*Garreta Raphaële*

*Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Vallon de Salut, 65203 Bagnères de Bigorre cedex 3. [raphaele.garreta@cbnmp.fr](mailto:raphaele.garreta@cbnmp.fr)*

**Résumé :** En 2007, l'association Terranoos organisait et conduisait l'expédition « Sur les traces du botaniste Augustin Pyramus de Candolle, 200 ans après ». Celui-ci, en effet, traversa les Pyrénées d'est en ouest en 1807 ; c'est cette traversée qu'il s'agissait de commémorer en reproduisant le périple du botaniste. Désireux de suivre l'esprit de la traversée de De Candolle, les membres de Terranoos affichèrent leur volonté de faire de cette opération une expédition scientifique dans la droite ligne de celles menées par les grands découvreurs pyrénéens. Dans cette perspective, plusieurs botanistes professionnels furent attachés à l'équipe ; leur mission étant d'herboriser, de dresser l'inventaire de toutes les espèces rencontrées sur le parcours et « d'optimiser l'étude floristique réalisée en 1807 » par le botaniste genevois. L'un des objectifs annoncés était de pouvoir établir un comparatif de l'état de la flore entre 1807 et 2007 et d'en tirer des conclusions botaniques, écologiques, climatiques, etc. Le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et le Conservatoire botanique Sud Atlantique apportèrent leur collaboration scientifique et technique à cette opération. L'Europe, le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées, le Parc national des Pyrénées, un certain nombre de Conseils régionaux et généraux, de mairies et de mécènes privés furent les partenaires financiers du projet.

Ce dernier bénéficia d'une couverture médiatique très importante avant de se prolonger par une exposition itinérante, des conférences, des outils et des ateliers pédagogiques et enfin un livre : *Pyrénées, l'aventure botanique*.

Notre communication se propose d'examiner en quoi ce qui était présenté comme une expédition scientifique et botanique devant mettre en relief les changements opérés entre 1807 et 2007, s'est avéré être un excellent outil

de construction patrimoniale. En effet, en (re)découvrant de Candolle et, à sa suite, les grands botanistes qui ont « fait » les Pyrénées, on met en place un processus de valorisation de l'identité du massif en tant que territoire particulier où figures savantes et flore sauvage deviennent patrimoine. Nous nous interrogeons alors sur la part de ces figures savantes dans la construction culturelle de la chaîne et sur l'impact qu'elles ont sur la patrimonialisation de sa flore.

**Mots clés** : botanistes, flore, pyrénéisme, expédition scientifique, médias, environnement, biodiversité, conservation, patrimoine naturel, patrimoine culturel.

**Keywords** : *botanists, flora, pyreneism, scientific expedition, media, environment, biodiversity, conservation, natural heritage, cultural heritage*

## Introduction

En 2007, l'association Terranoos organisait l'expédition « Sur les traces du botaniste Augustin Pyramus De Candolle, 200 ans après. » Il s'agissait de parcourir les Pyrénées d'est en ouest, reproduisant à l'identique le périple que le botaniste genevois De Candolle (1778-1841) effectua en 1807 pour inventorier les plantes du massif. Affichant leur fidélité à l'esprit de cette traversée, les membres de Terranoos expliquèrent que leur but était de faire une expédition scientifique dans la droite ligne de celles menées par les grands découvreurs pyrénéens. Plusieurs botanistes professionnels furent sollicités pour se joindre au projet. Leur mission : herboriser et dresser l'inventaire de toutes les espèces rencontrées sur le parcours afin « d'optimiser l'étude de la flore pyrénéenne et d'acquérir des données inédites à ce jour » (Terranoos, 2007).

L'objectif scientifique annoncé au départ de la mission était d'établir un comparatif de l'état de la flore entre 1807 et 2007 et d'en tirer des conclusions botaniques, écologiques et climatiques. Les trois conservatoires botaniques nationaux présents sur la chaîne, de la Méditerranée à l'Atlantique, apportèrent leur collaboration scientifique et technique à cette opération. L'Europe, le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées, le Parc national des Pyrénées, un certain nombre de Conseils régionaux et généraux, de mairies et de mécènes privés en furent les partenaires financiers. Le projet bénéficia d'une couverture médiatique très importante avant de se prolonger par une exposition itinérante, des conférences, des outils et des ateliers pédagogiques et enfin un livre : *Pyrénées, l'aventure botanique*.

Notre propos est d'examiner en quoi ce qui était présenté comme une expédition scientifique et botanique s'est avéré être un outil de construction patrimoniale. Nous verrons quels ingrédients et ressorts ont été convoqués pour qu'en (re)découvrant De Candolle et, à sa suite, les grands botanistes qui ont « fait » les Pyrénées, on assiste à un processus de valorisation de l'identité du massif en tant que territoire particulier où figures savantes et flore sauvage deviennent patrimoine.

# 1. Deux expéditions botaniques, 1807-2007

Revenons d'abord sur la genèse et le déroulement du projet. En 1806, Augustin Pyramus De Candolle, alors jeune botaniste remarquablement talentueux, est missionné par le Gouvernement de Bonaparte pour répertorier, *in situ*, la flore nationale. Ce projet visant à améliorer la connaissance botanique de l'Empire français durera six ans au cours desquels De Candolle va parcourir le pays. En 1807, il visite ainsi le Midi et le Sud-Ouest de la France. C'est au cours de ce périple qu'il effectue la traversée des Pyrénées d'est en ouest, en soixante dix jours continus. Cette traversée intégrale est la première du genre tant du point de vue naturaliste que de la performance physique.

De ce voyage, on ne connaissait qu'un récit bref et condensé, paru en 1808<sup>1</sup> puis reproduit en 1886 et n'ayant, semble-t-il, pas eu un grand retentissement à l'époque. Dans les années 1980, on retrouve à Genève, la ville dont De Candolle est originaire et où il fit une partie de sa carrière, son journal de voyage dans le Midi, les Pyrénées et le Sud-Ouest de la France. Ce manuscrit, alors inédit, s'intitule *Voyage de Tarbes 1807*. Un extrait de ce texte, concernant les seules Pyrénées Orientales, est publié et commenté par J.-J. Amigo en 1984<sup>2</sup>. En 1999, Alain Bourmeton, bibliophile pyrénéiste, fait publier l'ensemble du document aux Editions Loubatières en y ajoutant les lettres que De Candolle envoya à sa femme Fanny lors de son périple.

Séduits par cet ouvrage, une attachée de presse et deux photographes professionnels – l'un spécialisé dans le reportage naturaliste et d'aventure, l'autre travaillant sur des sujets plus sportifs, décident de créer l'association Terranoos dont le premier projet est de refaire à l'identique le périple pyrénéen du botaniste. Contactés par les membres de Terranoos, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, ainsi que les deux autres conservatoires botaniques nationaux exerçant sur la chaîne, deviennent partenaires scientifiques du projet. Ils apportent également leur soutien technique et s'engagent à ce que leurs botanistes se relaient jour après jour pour couvrir la totalité des étapes. Toutes les données recueillies lors de l'expédition doivent ensuite être versées dans la base de données floristique du Conservatoire.

Sur le terrain, l'équipe reprend l'itinéraire que De Candolle a consigné dans ses carnets. Il avait fait le trajet à pied, quelquefois à cheval ou en mulet. Aujourd'hui c'est à pied que l'expédition se lance dans la traversée... sans oublier un minimum de logistique : deux chevaux de Mérens, de la haute vallée d'Ariège, portent les diverses flores et tout le matériel vidéo et photographique. Un véhicule 4X4 assure l'intendance. Tous les jours il y a donc sur le terrain : deux photographes reporters, la personne chargée de la logistique qui rejoint le groupe en 4X4 selon les étapes, la personne qui s'occupe des chevaux et le

---

<sup>1</sup> Mme Huzard, 1808. *Rapport sur deux voyages botaniques dans les départements du Sud-ouest de la France* par M. De Candolle..., Paris, p.69-140 pour ce qui concerne ce voyage – Ce tiré à part est extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Seine*, Tome XI. Ce texte fut reproduit en 1886 dans le *Journal d'Histoire naturelle* de Bordeaux, Tome IV, 5<sup>ème</sup> année.

<sup>2</sup> J.-J. Amigo 1984. *Terra Nostra* n°51. Il en fit également une présentation sous le titre *Le voyage botanique et agronomique de A.P. De Candolle dans les Pyrénées en 1807*, Association Ch. Flahaut, Perpignan.

botaniste attaché à l'association. Chaque jour, un botaniste du Conservatoire qui change d'étape en étape rejoint le groupe.

## 2. De Candolle

A première vue, Augustin Pyramus De Candolle semble au centre même de l'expédition de 2007. Botaniste de renom, il a découvert et nommé un grand nombre de plantes, et c'est avant tout sous l'aspect du découvreur, de l'homme de terrain, qu'il est présenté au public. Dans le même temps, on insiste sur le fait que le botaniste se double d'un explorateur ayant accompli un exploit unique en son temps, celui d'avoir traversé en une seule fois les Pyrénées et d'avoir fait de nombreuses ascensions en deux mois. De Candolle apparaît dès lors comme un homme de performances.

Performances scientifiques mais aussi physiques et montagnardes. Il enchaîne les heures et les heures de marche, il observe des horaires draconiens et affronte avec des moyens techniques et logistiques qui n'ont rien de comparables à ce qui existe aujourd'hui, une montagne et une météo plus hostiles qu'elles ne le sont actuellement<sup>3</sup>. Il gravit trois massifs de plus de 3000 m et est le premier homme connu à arriver au sommet de la Maladeta.

Dans les représentations – caricaturales certes – mais globalement partagées que l'on a des botanistes, on les perçoit soit comme des hommes un peu précieux et très attachés au XIX<sup>e</sup> siècle, soit comme des savants un peu fous et coupés des réalités du monde, soit comme des aventuriers. Ici, c'est indubitablement sur cette dernière image que l'accent est porté. On met une majuscule à Aventure et, employant les codes de la communication, on insiste sur l'aspect sensationnel de l'expédition en lui imprimant une tournure résolument dynamique et moderne. Une des idées de départ d'un des fondateurs du projet était d'ailleurs de dépeussier l'image du botaniste et de la botanique, de ne plus envisager cette science comme déclinante et grisonnante, mais au contraire en plein essor. Médiatiquement parlant, une image surannée n'aurait pas fonctionné. De Candolle était un homme jeune, il avait trente ans lorsqu'il a traversé les Pyrénées.

## 3. La lignée des botanistes qui ont *fait* les Pyrénées

Les exploits physiques et l'acuité botanique de De Candolle avaient tout pour être mis sur le devant de la scène, et l'expédition de 2007 pouvait apparaître comme une commémoration destinée à honorer sa mémoire. Pourtant, les botanistes de l'expédition eux-mêmes avouent très peu connaître le personnage, voire pas du tout – si ce n'est par ses initiales accolées au nom des plantes. Certains n'avaient pas même lu le *Voyage de Tarbes*. Dans le travail de préparation qui a précédé l'expédition, une liste des plantes citées par De Candolle dans son carnet de route avait été dressée qui accompagnait les botanistes en permanence ; ils savaient ce qu'ils devaient chercher. En revanche, l'ouvrage était beaucoup moins présent au sein de l'équipe. Un exemplaire l'accompagnait néanmoins et certains le consultaient régulièrement comme l'explique un botaniste : « *le soir – puisque le*

---

<sup>3</sup> Aller sur la Maladeta en 1807 signifie affronter un glacier qui n'existe quasiment plus aujourd'hui, par exemple.

livre arrivait à l'étape en 4X4 - ou le matin même de l'étape on lisait la page du jour et on disait : tiens, qu'est-ce qu'il a fait aujourd'hui ou qu'est-ce qu'il a fait demain. » En fait, les commentaires inspirés par cette lecture insistent surtout sur les aléas rencontrés par les randonneurs de 1807 et ceux de 2007 : le brouillard qui fait se perdre les botanistes le même jour à deux cents ans d'écart, les conditions de couchage, les difficultés du parcours... A côté de l'attention portée aux plantes rencontrées par les deux expéditions, c'est la réalité de la vie en montagne, dans ses joies et ses difficultés, qui sert aussi de fil conducteur.

De la même manière, dans les manifestations qui ont ponctué la traversée, peu de place était finalement accordée à De Candolle. Plusieurs mairies ont accueilli l'expédition, organisant des conférences où photographes et reporters montraient au public des images et séquences de film de l'excursion en cours. Lors de ces rencontres, De Candolle était très peu évoqué, tant par les gens de Terranoos que par le public. Par la suite, dans *Pyrénées, l'aventure botanique*, le livre qui retrace l'expédition de 2007, l'enjeu introductif est moins de présenter De Candolle que les quatre siècles d'histoire de la botanique dans les Pyrénées. D'une manière générale, c'est beaucoup moins sa personne et son œuvre qui sont mis en avant dans les différents développements de ce projet médiatique que la lignée des botanistes dans laquelle il s'inscrit.

De Candolle fait en effet partie de ces botanistes qui « voyagent » aux Pyrénées. Tous savants et non pyrénéens<sup>4</sup> - donc fort éloignés des populations locales – on dit pourtant d'eux qu'ils ont « fait » les Pyrénées. C'est le cas pour Pitton de Tournefort, Picot de Lapeyrouse, Ramond de Carbonnières, Saint-Amans, De Candolle, Dufour... « Faire » s'entend ici dans le sens d'avoir parcouru un espace et d'avoir classé cette destination parmi celles que l'on connaît désormais. Mais il s'agit ici, aussi et surtout, de le mesurer, d'en analyser la composition (sol, faune, flore...), de faire les premières ascensions de ses sommets, de les nommer, d'établir une cartographie. Ce faisant, ces naturalistes ont mesuré la réalité physique de la chaîne, ils en ont fixé les contours, ils l'ont fait connaître et en ont donné une représentation savante avec un rayonnement national. En ce sens, et à leur manière, ils ont bien « fabriqué » une image scientifique des Pyrénées.

Au sein même de cette succession de botanistes, certains se sont essayés, au fil du temps, à dresser la liste de tous les contributeurs à la connaissance de la flore et du monde naturel pyrénéen. Entretenant ainsi la mémoire de leurs prédécesseurs, ils ont construit une galerie de portraits des botanistes des Pyrénées, tout à fait dynamique, où se lisent clairement l'idée de lignée et celle de transmission.

Dans ce temps linéaire de l'histoire scientifique des Pyrénées, les botanistes de 2007, marchant dans les pas de leurs illustres aînés et accumulant de nouvelles données « font » eux aussi les Pyrénées, ajoutant une pierre à cette construction.

## 4. Pyrénéisme

Classé parmi les découvreurs de la flore des Pyrénées et des Pyrénées elles-mêmes, De Candolle est également considéré comme pyrénéiste. La récente découverte de son carnet de voyage entérine encore cette position qui s'accompagne d'une dimension littéraire.

---

<sup>4</sup> Pierrine Gaston-Sacaze (1797-1893), berger botaniste ossalois est, à cet égard, une exception remarquable.

Le terme pyrénéisme apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sous la plume de l'historien géographe Béraldi. Selon lui, Ramond de Carbonnières est le père fondateur de ce mouvement qui consiste à « ascensionner, écrire et sentir » (Béraldi 1898). Si le terme d'alpinisme renvoie essentiellement à un exploit sportif, celui de pyrénéisme s'en démarque en considérant l'expérience physique de la montagne comme inséparable de l'émotion esthétique et culturelle. Jusqu'à la parution de son carnet de voyage, De Candolle était botaniste. Mais lorsqu'à la publication de son *Voyage de Tarbes*, on apprend qu'il a gravi de nombreux pics, qu'il est même l'auteur d'une « première » et qu'il consigne le tout dans un texte vivant et agréable où les Pyrénées sont à l'honneur, il devient pyrénéiste. Il trouve là une nouvelle filiation qui l'ancre dans une mouvance culturelle à forte identité.

Les membres de l'expédition pourraient eux aussi se placer en héritiers et continuateurs de ce mouvement culturel. D'abord parce qu'ils ont vécu une aventure pyrénéenne assez remarquable, ensuite parce que, tant dans le livre que dans l'exposition qui ont prolongé l'expédition, ils en font un récit très imagé qui exalte les Pyrénées. La flore, bien sûr, mais aussi les paysages y sont particulièrement valorisés à travers les photographies, les films et les textes. Enfin, l'engagement du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées dans cette traversée accrédite encore cette image de la continuité : cet établissement qui se présente comme acteur de la connaissance du patrimoine naturel et, à travers les herbiers qu'il héberge, comme dépositaire d'un patrimoine culturel, conserve justement l'herbier de Ramond de Carbonnières.

Par ailleurs, si ces botanistes qui « font » les Pyrénées leur sont souvent étrangers, leurs guides, en revanche sont des natifs des vallées. A travers leur présence et leur connaissance fine du terrain, c'est la dimension locale qui s'exprime et avec elle un sentiment de proximité où se joue l'appropriation et le partage, par les Pyrénéens, de ces regards savants portés sur leurs montagnes. Depuis Pitton de Tournefort, les botanistes se recommandent des familles de guides qui, de père en fils, accompagnent les botanistes dans leurs recherches. Ce sont également eux qui les fournissent en plantes, leur envoient des échantillons pour compléter leurs herbiers ou lever des doutes sur l'identification de telle ou telle espèce. Parallèlement et conjointement à la lignée des botanistes, se créent ainsi localement des lignées de guides où l'intérêt pour la flore se perpétue au fil des générations.

Les membres de l'expédition de 2007, quant à eux, n'ont pas fait appel à des guides. Certains d'entre eux sont originaires des Pyrénées et ont une formation d'accompagnateurs en montagne. Comme les anciens botanistes, en revanche, ils consignent dans leurs notes les rencontres qu'ils font lors de leurs herborisations. C'est ainsi que, au gré du parcours, sont évoqués à plusieurs reprises leurs échanges avec des bergers. Personnages emblématiques des Pyrénées, perçus comme détenteurs de savoirs traditionnels sur la flore et volontiers présentés aujourd'hui comme des acteurs de la défense de la biodiversité, leur mention arrimait l'histoire de l'expédition à la réalité montagnarde.

Finalement, sous couvert de commémoration, l'expédition de 2007 rejoue moins des épisodes du passé de la chaîne, qu'elle n'en actualise une certaine image à travers les hommes qui l'ont parcourue. Ceci est encore plus perceptible si l'on prend en compte la filiation au pyrénéisme où s'exprime explicitement un attachement au local, à sa connaissance et à sa valorisation.

## **5. Un itinéraire, un territoire.**

Si l'expédition s'inscrit dans une dimension temporelle à travers une lignée de botanistes, elle nous mène aussi le long d'un territoire, de la Méditerranée à l'Atlantique, à travers un massif aux nombreuses influences et à la flore très riche. Le tout suivant un itinéraire obligé. Car en marchant dans les pas de De Candolle ce sont aussi ceux de Ramond et de ses prédécesseurs que l'on emprunte. Chacun au fil du temps, a parcouru les mêmes voies, visité les mêmes stations devenues remarquables tant par la richesse ou le caractère exceptionnel – voire unique – de leur flore que par leur charge historique. Il y a ainsi dans les Pyrénées, tout au long de la chaîne, ce qu'il convient d'appeler des hauts lieux de la botanique où nature et culture se mêlent. Gavarnie, le Port de Venasque, le Lhéris, le val d'Esquiery, sont de ceux-là. Dans leurs publications ou leur correspondance, les botanistes évoquent ces endroits – chacun citant son devancier dans un jeu d'intertextualité-, tour à tour ils y emmènent leurs élèves. L'intérêt floristique motive bien sûr ces parcours répétés à l'identique, mais s'y dessine également quelque chose de l'ordre du pèlerinage.

Par ailleurs, dans ces lieux devenus incontournables comme sur l'ensemble du trajet, l'émotion de l'équipe Terranoos est de retrouver les plantes que De Candolle a observées en son temps. Quand d'aventure, on les retrouve au même endroit que lui, la joie est à son comble. Ce qui prévaut alors c'est cette correspondance exacte. Le fait est noté dans le journal de bord des botanistes et, parfois même, relayé par la presse. A deux cents ans d'écart, c'est une image de la permanence que l'on construit. Bien plus que la comparaison annoncée au départ, c'est la continuité que l'on relève et que l'on valorise.

## **6. Une comparaison impossible, et pourtant...**

De fait, l'objectif initial de comparer l'état de la flore en 1807 et 2007 a subi quelques réajustements. Dès que le projet a réellement pris forme et après consultation du Conservatoire botanique, l'idée d'un comparatif floristique a rapidement été jugée intenable. Tout d'abord parce que dans ses carnets, De Candolle ne mentionne que cent cinquante quatre espèces sur l'ensemble de son voyage. Ce journal de terrain n'avait pas vocation à être publié, et l'auteur n'y donne pas à un compte rendu exhaustif de ce qu'il voit ; il note plutôt les plantes qu'il n'avait encore jamais rencontrées, les endémiques, les espèces spécifiques des hauteurs, celles qui présentent des caractères exceptionnels ou inédits. En réalité il en a observé bien plus. Cette somme d'observations est dans son herbier à Genève, mais elle ne s'accompagne pas d'un catalogue précis de l'ensemble des lieux de récolte. Ensuite, même pour les plantes qu'il a consignées dans son journal, les localisations ne sont pas toujours très fines, et l'on peut passer à un endroit où De Candolle a herborisé sans voir une plante qu'il a indiquée alors qu'elle se trouve à une dizaine de mètres de là. L'expédition de 2007, quant à elle, s'intéresse à toute la flore, même ordinaire, même anthropisée. Chaque jour, les botanistes notent scrupuleusement toutes les espèces rencontrées en chemin. Au total, ils ont recueilli 14 137 données correspondant à 1818 espèces observées sur le parcours. L'intérêt scientifique tient alors à l'inventaire, à l'enregistrement de nouvelles données. Toutes ces informations sont répertoriées et cartographiées : des points GPS sont régulièrement enregistrés au cours de la journée et

sont systématiquement effectués pour les plantes rares et menacées. Il s'agit moins de découvrir que de référencer l'existant, tout en se pliant, certes, au principe linéaire de l'expédition<sup>5</sup>.

La comparaison entre le voyage de 1807 et celui de 2007 était donc scientifiquement impossible, tant par le nombre de données à confronter, que par les méthodes mises au point. Très rapidement, les organisateurs de l'expédition rectifient leur position vis-à-vis de la presse et annoncent que, contrairement à ce qui avait été avancé, il s'agit moins de faire un comparatif que d'établir une ligne d'inventaire de référence d'est en ouest de la chaîne. Dans ces conditions, impossible également d'argumenter sur ce que la flore nous apprendrait du réchauffement climatique. Les grandes questions – ainsi que les réponses qu'on était supposé y apporter – ayant servi d'accroche à l'expédition et pour lesquelles les médias et le grand public semblaient se passionner, ne pouvaient donc être abordées scientifiquement. La presse a beaucoup de mal à accepter ce revirement. Il ne s'agit plus de proposer des résultats, mais un point de départ.

Qu'à cela ne tienne ! L'accent est porté sur la diversité et la richesse floristiques des Pyrénées. On insiste sur le caractère encore sauvage de cette flore et de ce territoire. Les Pyrénées y sont présentées sous l'angle d'une terre d'aventures, abritant des sites grandioses, des fleurs abondantes et uniques que de nombreux botanistes sont venus découvrir au temps où, en dehors des stations thermales, ces montagnes étaient encore *terra incognita*. Si on ne découvre plus d'espèces nouvelles actuellement comme le fit De Candolle, on découvre pourtant de nouvelles populations de plantes. En se situant dans la lignée des anciens botanistes – spécialistes de la flore sauvage -, en réitérant leurs itinéraires, en notant la permanence de cette flore pyrénéenne, on active une image des Pyrénées en tant que nature sauvage, inchangée, et dont nous avons hérité. Ainsi se construit l'idée d'un patrimoine à conserver.

Mais, ce faisant que patrimonialise-t-on ? La flore ? Les hommes ? Les personnages du passé ? Leurs pratiques réactualisées ? Les paysages ? Le territoire ? L'expédition convoque un faisceau d'images évocatrices dont les valeurs s'ajoutent pour l'estampiller du double sceau patrimoine naturel et patrimoine culturel.

## 7. Politique et économie

L'idée de patrimoine suppose un travail de mémoire revisité par le présent pour l'avenir. L'expédition donne une représentation du vif intérêt que les spécialistes ont depuis plusieurs siècles porté à la flore pyrénéenne, signe qu'elle a une haute valeur. Mais derrière les fleurs, c'est tout le monde naturel pyrénéen qui est à l'honneur. Dans la modernité, on parle de biodiversité, d'environnement naturel, de paysages exceptionnels. *Via* la figure savante du botaniste, envisager la flore du territoire pyrénéen comme patrimoine, c'est aussi l'envisager en termes de conservation et de gestion. Le Commissariat à

---

<sup>5</sup> Notons d'ailleurs que cette démarche est fort éloignée du protocole d'investigation habituellement mis en place par les Conservatoires botaniques nationaux. Dans le cadre de leur activité d'inventaire, ils ne travaillent pas par transects linéaires mais par mailles, c'est à dire par superficies de 5 à 10 km<sup>2</sup> pouvant recouvrir des milieux écologiques différents. Le territoire d'étude est alors divisé et visité à des époques de floraison échelonnées sur l'année.

l'aménagement des Pyrénées (DIACT<sup>6</sup>) ne s'y est pas trompé, qui a vu dans ce projet l'opportunité de donner une image valorisante de ses propres perspectives. Dans ce cadre plus politique, le patrimoine naturel et culturel est vécu comme une ressource.

Dans le document de Convention interrégionale de massif des Pyrénées 2007-2013, les intentions de la DIACT sont claires : « [...] la pérennité des ressources sur lesquelles sont fondées l'attractivité et le développement des Pyrénées repose sur un équilibre fragile entre protection et préservation de la biodiversité d'une part, et développement des activités économiques d'autre part. » La biodiversité pyrénéenne doit être valorisée car elle est un atout touristique et donc un enjeu de développement économique. Un des objectifs de la DIACT est alors de promouvoir le massif sur la base de la valeur de son environnement et de privilégier les actions de communication qui vont dans ce sens « pour faire des Pyrénées une destination exemplaire qui se démarque de la concurrence. » Dans cette optique, l'expédition de 2007 avait tout pour séduire ce service de l'Etat. Elle s'adresse au grand public en une vaste opération de communication, exaltant les Pyrénées en tant que terre de découverte et de richesse floristique où se mêlent facteurs humains et aspects sauvages. Elle inscrit la prise en compte de l'environnement dans l'histoire même des Pyrénées à travers ceux qui les ont « faits ».

Sous forme de transect linéaire, cette traversée d'un bout à l'autre du massif a en outre l'intérêt de donner à voir la chaîne dans son intégralité, dans une unité cohérente à la fois culturelle et environnementale. A l'heure des enjeux européens et mondiaux et au moment où le « massif pyrénéen [...] accroît son intégration au sein de l'espace national et européen » (Convention interrégionale de massif des Pyrénées 2007-2013), c'est une identité pyrénéenne globale – au-delà de ses disparités – qui doit se dégager pour pouvoir être saisie de l'extérieur. Le tracé de l'expédition et la charge historique qu'on lui alloue contribuent à fabriquer la cohésion du territoire. C'est d'ailleurs ce tracé, dans la version que De Candolle en donne, que la DIACT a choisi pour illustrer sa carte de vœux 2007.

## Conclusion

La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature stipule qu' « il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. » Avec elle, on passe de l'idée de protection de la nature (relevant plutôt du ressort des spécialistes avec une vision très naturaliste sur une nature à mettre en défens) à celle de gestion du patrimoine naturel. Cela suppose un engagement plus dynamique des différents acteurs, la responsabilisation du public et la prise en compte des activités humaines. Il y a là aussi l'idée d'une gestion plus politique où intervient la nécessité de communiquer. L'idée même de patrimoine, ses assises scientifiques, historiques, identitaires jouent alors un rôle clé dans une entreprise de vulgarisation scientifique qui cherche à sensibiliser et à convaincre.

L'expédition « Sur les traces d'Augustin Pyramus De Candolle » se situe résolument dans cette perspective de sensibilisation et de vulgarisation. Donner à la flore pyrénéenne une valeur patrimoniale, c'est tisser autour d'elle un maillage de représentations, de connaissances, de références puisées dans la mémoire collective savante et populaire puis réactualisées. Ici, elle est le lieu d'une pratique, d'un savoir, d'une histoire culturelle : celle

---

<sup>6</sup> Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

du botaniste découvreur. Loin d'être une figure identitaire locale, De Candolle est peu connu du public et étranger aux Pyrénées. Mais tout est fait pour gommer son extériorité. L'expédition qui commémore son parcours pyrénéen en lui emboitant le pas insiste sur les performances physiques au cours desquelles les botanistes – présentés avant tout comme des hommes de terrain – font corps avec le territoire de montagne qu'ils explorent. On souligne les rencontres avec les locaux, les guides, les bergers. L'équipe est accompagnée de chevaux de Mérens, race ariégeoise emblématique. Mais c'est surtout en inscrivant les botanistes dans l'histoire même des Pyrénées, en leur donnant une profondeur historique, un ancrage dans le territoire, que la flore, héritage pour les uns, ressource pour les autres, peut faire l'objet d'une appropriation commune. Instrumentalisée par les médias, l'histoire de la botanique pyrénéenne est ici l'outil sur lequel s'appuie la construction d'une image d'un patrimoine naturel et culturel dans lequel s'investit le public.

## Bibliographie

Bourneton A., 1998. Un document pyrénéiste capital et inédit : « le voyage de Tarbes » du grand botaniste A.P. de Candolle en 1807, *Pyrénées : bulletin pyrénéen* n°194 (2), p. 127-144.

Béraldi H., (1898) 1977. *Cent ans aux Pyrénées*, t.1. Pau, Les amis du Livre pyrénéen.

Candolle de A.P., 1999. *Voyage de Tarbes 1807 : première grande traversée des Pyrénées, un voyage dans le Midi de la France, journal et lettres à Fanny transcrits, annotés et présentés par M. Alain Bourneton*, Portet sur Garonne, Loubatières.

Delavigne A.-E., 2001. *Les espèces d'intérêt patrimoniale et la « patrimonialisation » des espèces. Etude bibliographique*, ms pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Programme « Espaces protégés », Muséum d'Histoire Naturelle – Service du Patrimoine Naturel.

Félix A., Largier G., Mendieta S., Neau M., Presseq B., 2008. *Pyrénées, l'aventure botanique : sur les traces d'Augustin Pyramus de Candolle*, Cazaril-Laspene, Terranoos, 140 p.

Terranoos. Sur les traces du botaniste Augustin Pyramus de Candolle, 200ans après [en ligne], 2007. <http://www.terranoos.org/fr/de-candolle/carnet-de-route.html>

# La montagne de Lure, de l'épopée des marchands droguistes aux réalités des savoirs traditionnels paysans

*The Lure Mountain, from the epic of peddlars and merchants of medicinal plants to the realities of traditional peasant knowledge*

*Musset, Danielle*

*Musée de Salagon, 04300 Mane. IDEMEC, Aix-en-Provence.*

[d.musset.salagon@wanadoo.fr](mailto:d.musset.salagon@wanadoo.fr)

**Résumé :** S'étirant d'est en ouest au cœur de la Haute-Provence, la montagne de Lure est considérée par les naturalistes comme un carrefour biogéographique, riche d'une flore exceptionnelle. Pour les habitants dont elle borne le paysage, c'est un peu la montagne sacrée. Depuis quelques années, elle est aussi présentée au grand public comme la montagne des herboristes, condensé de toutes les richesses botaniques et de tous les savoirs paysans en matière d'usage des plantes. Si la pratique des cueillettes de simples sur Lure est une histoire ancienne, la « légende dorée » des marchands droguistes de cette montagne, s'est construite peu à peu, depuis les annotations d'historiens locaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux recherches récentes plus approfondies. Ces textes décrivent une véritable épopée qui, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, a fait voyager colporteurs et plantes dans toute l'Europe et au-delà. Si on sait qui étaient ces herboristes, l'histoire de leurs migrations saisonnières ou définitives, on connaît moins leurs pratiques effectives de cueillette, les espèces véritablement cueillies, et en quoi leurs savoirs pouvaient refléter connaissances et pratiques locales. Aujourd'hui réactualisée par des professionnels du végétal ou le plus souvent pour les besoins du tourisme, cette histoire a investi la montagne de représentations nouvelles qui vont de « grenier des plantes médicinales de l'Europe » à « pays de l'ethnobotanie ». Notre communication interrogera ce processus en essayant de faire la part du savoir des herboristes au regard d'un ensemble de connaissances et de pratiques autour du végétal dans la société rurale traditionnelle concernée. A partir de cet exemple nous nous interrogerons sur la place de la montagne dans les cueillettes traditionnelles et sur les liens entre savoir savant et savoir paysan. En conclusion, nous nous demanderons quelle est la part des médiateurs culturels, dont le musée de Salagon, dans la vision que peut avoir une population de son environnement végétal et dans ses pratiques contemporaines.

**Mots-clefs** : botanique, herboriste, plantes médicinales, commerce, Haute-Provence, cueillette, montagne, savoir populaire.

**Keywords** : *botany, herbalist, trade, gathering (or harvest), medicinal plants, popular knowledge.*

## Introduction

Il y a quelques années, un dépliant touristique présentait la montagne de Lure comme le « pays de l'ethnobotanie ». Au musée de Salagon, dont les jardins ethnobotaniques ont contribué à populariser le terme, nous nous sommes demandés d'où provenait ce genre de slogan et quelle était notre contribution à son élaboration. La question était aussi de comprendre comment peut se construire l'image d'une région non pas tant à partir d'un milieu naturel particulier ou de son patrimoine culturel mais dans l'articulation de ces deux dimensions autour d'une histoire qui entend en résumer la spécificité.

## 1. La montagne de Lure

Au cœur de la Haute-Provence, la montagne de Lure s'étend sur une cinquantaine de kilomètres de long. et culmine à 1827 m. C'est une limite historique – elle séparait la Provence du Dauphiné – et linguistique (zone de transition entre les parlers nord et sud provençal). C'est aussi un carrefour biogéographique, connu pour sa richesse floristique et faunistique, un couvert forestier présentant de fortes oppositions entre l'adret et l'ubac (chêne blanc / hêtraie sapinière), de vastes pelouses sommitales autrefois domaines de l'élevage ovin. Sur Lure, on passe peu à peu de la zone méditerranéenne à la zone méditerranéo-alpine : en résumé, la flore va du romarin au saxifrage. C'est aujourd'hui un des sites importants retenus au titre du réseau Natura 2000.

Du fait de ces caractéristiques, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la montagne de Lure a retenu l'attention des botanistes provençaux qui en font l'espace privilégié de leurs prospections : entre autres, Darluc (vers 1782-1784), Honorat vers 1830, Legré qui réalise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le premier inventaire détaillé de la flore du massif. Un texte du début du XIX<sup>e</sup> parle de « la fameuse montagne de Lure célèbre par les plantes rares et curieuses qu'elle produit. » (Esmieu, 1803 : 44) A la même époque, un sentier dans Lure est désigné comme celui « des naturalistes ».

La montagne de Lure a une place très forte dans l'imaginaire des hauts Provençaux. Barrant l'horizon de sa ligne de crête, c'est un repère visuel puissant dans le paysage. C'est la « montagne météo » dont le sommet, tant qu'il est couronné de neige, indique la poursuite de l'hiver. Dans l'imaginaire de ses usagers, c'est un espace perçu comme « sauvage », celui des cueillettes, de la chasse, des randonnées en toute liberté. Pour les urbains, c'est un vaste terrain de jeu. Pour les locaux, c'est la montagne sacrée qui s'impose sur leur vécu de l'espace. Pour Giono, qui l'a placée au cœur de son œuvre romanesque, c'est « la montagne libre et neuve qui vient à peine d'émerger du déluge » (*Un de Baumugnes*) et dont il écrit aussi : « Lure, calme, bleue, domine le pays, bouchant l'ouest de son corps de montagne insensible » (*Colline*).

## 2. Lure, « le pays des herboristes »

C'est à partir des années 1990 et en particulier avec la création d'un circuit touristique, les "Routes de la Lavande", en 1995, que Lure sera présentée comme le haut lieu de l'herboristerie. Jusqu'alors, la présence d'herboristes, mentionnée en quelques lignes par plusieurs historiens locaux, ne suscite pas d'intérêt particulier. Mais l'histoire des herboristes de Lure qui, il faut bien le préciser, repose sur une réalité historique avérée, va être redécouverte avant d'être magnifiée et instrumentalisée par le tourisme.

Les herboristes cueillent-ils depuis des temps « immémoriaux » comme se plaisent à l'écrire nombre de revues locales ? En tout cas, un texte de 1540 signale déjà qu'une partie de la population de Lardiers<sup>1</sup> va vendre en Basse-Provence les herbes récoltées sur Lure (Lieutaghi, 1986 : 42). Dans *l'Histoire naturelle de la Provence*, Darluc (1782) dresse une liste des plantes de Lure et parle aussi des marchands droguistes de Lardiers « qui exercent depuis un temps immémorial » (cité par Lieutaghi, 1986 : 43). Près d'un siècle plus tard, en 1887, Pelloux estime que les 3/4 de la population de Lardiers vivent du produit de l'herboristerie et signale la valériane comme une des plantes les plus réputées de Lure. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est Saint-Etienne-les-Orgues qui concentre cette activité. Tous ces auteurs résument en quelques lignes l'histoire glorieuse des herboristes ou « droguistes » qui, « aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, allaient récolter dans le massif les plantes destinées à ravitailler les "apothicaireries" de tout le royaume. » (Barruol, 1984 : 81) Ils précisent aussi : « Lure fournissait de nombreuses plantes médicinales et aromatiques dont la récolte fit la fortune des habitants pendant plusieurs siècles. Ils avaient la sagesse de n'en cueillir qu'une sur deux pour « ménager le capital commun. » (Martel, 1975 : 01)

En 1998, un ouvrage de Jean-Yves Royer<sup>2</sup> vient étayer la thèse de l'importance de la cueillette des plantes et de leur commerce pour la Haute-Provence en général et pour Lure en particulier. Tout en parlant de « tradition plusieurs fois millénaire », il s'appuie sur la toponymie qui désigne la vocation curative du pays (en particulier, les villages de Lardiers qui tirerait son nom de l'existence d'un hôpital des lépreux et L'Hospitalet) et sur un premier texte du début du XIV<sup>e</sup> siècle, mentionnant des colporteurs de plantes médicinales au péage de Valensole (Royer, 1998 : 12-13). Il cite également des pharmaciens et fabricants locaux qui, plus tard, exploitent l'image de Lure pour vendre divers élixirs, pommades et vermifuges de leur composition. Il signale aussi une « Liqueur de Lure » servie lors d'un banquet en 18753, composée de diverses plantes aromatiques. Et il ajoute : « On retiendra surtout que cette liqueur, dont la recette est attestée comme strictement médicamenteuse, paraît bien représenter un de ces élixirs élaborés par les droguistes de la montagne de Lure. » (Idem : 42)

---

<sup>1</sup> Village situé au piémont sud de Lure

<sup>2</sup> Ouvrage de commande pour Les Distilleries et domaines de Provence qui se revendiquent héritiers de la tradition des marchands-droguistes

<sup>3</sup> Lors des fêtes inaugurales de la chapelle ND de Provence, à Forcalquier

Les écrits des historiens locaux viennent conforter un discours à la fois ancien et réactualisé qui magnifie l'histoire des « herboristes » et la présente comme une véritable épopée.

Les marchands droguistes voyagent loin, vendent des produits exotiques et ouvrent la Haute Provence, un pays alors très pauvre, sur le vaste monde. Leur aventure excite l'imagination, laisse espérer tous les possibles à une population misérable. Comme souvent dans ce genre d'histoire (on pense aux "Mexicains" de Barcelonnette<sup>4</sup>), quelques réussites spectaculaires (et non majoritaires) marquent les esprits, l'inscription de cette réussite sociale dans l'architecture des villages transforme une histoire locale en saga, en légende dorée, par les habitants de connaissances et de pratiques exceptionnelles et transforme la montagne de Lure en un lieu de profusion pour la cueillette des simples.

Cette histoire va rencontrer d'autres images à fort pouvoir évocateur et qui vont aussi contribuer à ce légendaire. Le caractère sacré de Lure est renforcé par la présence, dès le Moyen Âge, d'une abbaye très fréquentée, puis au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, par l'établissement d'un pèlerinage qui attire les populations de tout le pourtour de la montagne qui y viennent en procession. De leur côté, les pénitents de Reillanne, après une marche de plusieurs dizaines de kilomètres, se rendent à la chapelle Notre-Dame de Lure pour demander la pluie. Des ex-voto le rappellent encore aujourd'hui.

Fabricants de liqueurs et pharmaciens vont se servir de l'image de la montagne de Lure dans leurs réclames. Le « véritable extrait dépuratif de Notre-Dame de Lure de l'abbé Clovis Preyre » est obtenu « avec des plantes recueillies sur la haute montagne de Lure, renommée pour la diversité de sa flore ». Un pharmacien d'Arles (originaire de Haute-Provence) propose « un Vermifuge des Alpes. Extrait de plantes toniques, digestives et apéritives de la montagne de Lure » (Royer, 1998 : 37). Comme on l'a vu, en 1875, la Liqueur de Lure figure au banquet des fêtes inaugurales de Notre-Dame de Provence, à Forcalquier (Royer, 1998 : 42).

Ces représentations de Lure comme d'un lieu où foisonnent des plantes de toutes sortes se retrouvent de nos jours : les urbains viennent y cueillir les champignons à l'automne, le houx (dont la cueillette est strictement réglementée) à Noël, la lavande ou « l'arnica »<sup>5</sup> en été ; les botanistes soulignent l'intérêt scientifique d'une montagne où poussent des plantes rares et protégées<sup>6</sup>.

### **3. De la montagne magique des anciens au « pays de l'ethnobotanie » des contemporains**

---

<sup>4</sup> Bas-alpins originaires de la vallée de l'Ubaye dont l'émigration au Mexique à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle et la réussite de quelques-uns, ont engendré nombre de récits. Le Musée de la Vallée, à Barcelonnette, entend aujourd'hui en restituer la mémoire.

<sup>5</sup> Il s'agit en fait de l'inule des montagnes et non de l'arnica vrai.

<sup>6</sup> Et ne peut-on ajouter que la présence de vipères aspics que les populations locales ont toujours jugées plus virulentes que leurs parentes de la plaine, et la présence de la vipère d'Orsini, espèce protégée qui attire les scientifiques de toute l'Europe, viennent encore renforcer ce sentiment qu'on est là en présence d'un milieu exceptionnel ?

Peu à peu, le tourisme va s'emparer de cette histoire. En 1998, un élu d'un des villages du piémont de Lure affirme dans la presse locale :

« La montagne de Lure, lieu magique et sacré sur lequel circulaient de nombreuses légendes, a fait la fortune du village aux temps anciens. Seuls les druides y avaient accès pour cueillir les simples nécessaires à leurs préparations médicinales. Après les Celtes, les Romains s'installèrent sur le site qui fut christianisé par Saint-Donat. »

et aussi :

« En 490, Saint-Donat est venu christianiser la région. En tuant les monstres, il a aussi tué les croyances anciennes et ouvert la montagne aux herboristes qui ont fait, plus tard, la richesse du village jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. »<sup>7</sup>

Si l'on ne commercialise plus beaucoup les plantes de la montagne de Lure aujourd'hui et en tout cas pas pour se constituer des fortunes<sup>8</sup> et si certaines plantes se font rares du fait de la fermeture des milieux (liée à la disparition des troupeaux et à la modification des activités agricoles), le tourisme et le marketing ont su s'emparer de l'image. C'est ainsi que Lure devient « la montagne magique des anciens », le « grenier des plantes médicinales de l'Europe », « une immense apothicaire », « le pays de l'ethnobotanique » ou encore le « Paradis des herboristes »<sup>9</sup>.

Fort de cette tradition « millénaire », Saint-Etienne-les-Orgues lance dans les années 1990 une foire à l'herboristerie. C'est aussi sur l'exploitation de cette image que vont s'appuyer des initiatives de développement local autour de l'exploitation des plantes (cosmétiques, savonneries, vente d'huiles essentielles et de plantes séchées, etc.) et les entreprises installées autour de l'Université européenne des saveurs et des senteurs, à Forcalquier.

Lure est peu à peu présentée comme la montagne concentrant toutes les plantes et tous les savoirs liés aux végétaux de la Haute-Provence, même si l'on a des témoignages anciens de cueillettes dans d'autres montagnes des Alpes du sud. Ainsi du massif des Monges où l'on cueillait l'hysope, l'absinthe, le « thé des Alpes », etc. sans oublier la lavande officinale récoltée un peu partout en Haute-Provence à partir de 700 m.

On en vient à imaginer une société cohérente, structurée autour d'un savoir diffus et partagé autour des plantes et de leurs usages. Mais que sait-on réellement de ce qui était récolté sur Lure, par qui, comment et pour quelle destination ?

## 4. De l'épopée à la réalité.

En 1998, Gisèle Roche-Galopini fait paraître son ouvrage sur *Les marchands droguistes de la montagne de Lure*. Elle y décrit l'activité de ces familles originaires des villages du

---

<sup>7</sup> La Provence, 25 octobre 1998

<sup>8</sup> Ce sont surtout des « néo-cueilleurs », « néo-ruraux » installés depuis plus ou moins longtemps dans le pays, qui continuent de cueillir les plantes sauvages pour l'herboristerie ou la distillation.

<sup>9</sup> Divers articles dans la Provence (1998), plaquettes de promotion des Routes de la Lavande 2001, Atlas des paysages (p.76), etc.

piémont sud de Lure qui réussissent dans le commerce des plantes, vendues dans toute la France et même jusqu'à Constantinople. Le XVII<sup>e</sup> est le siècle d'or de cette activité qui va se prolonger et se diversifier au XVIII<sup>e</sup>. Mais il s'agit avant tout de commerce : les colporteurs-droguistes « vont approvisionner les apothicaires et autres épiciers dans les villes, à Marseille pour la plupart, leur fournissant les simples, le miel, la lavande et autres produits de la montagne, et rapportent les drogues et épices nouvelles venues du Levant, de l'Océan indien ou des Isles » (Roche-Galopini, 1998 :51). Au XIX<sup>e</sup> siècle, les *herboristes* se reconvertissent dans la parfumerie (Grasse) et la liquoristerie (absinthe, gentiane de Lure).

Gisèle Roche récuse ce terme d'herboriste qui laisse imaginer un professionnel porteur de savoirs sur les plantes ce que rien ne prouve dans les écrits qu'elle analyse. Il s'agirait plutôt d'intermédiaires qui répondent à une demande d'apothicaires et rien ne préjuge de leur connaissance des plantes et de leurs usages. C'est pourtant le terme qui continuera à être employé.

L'étude tout à fait documentée de Gisèle Roche-Galopini le montre bien, on sait finalement peu de choses de ce qui était réellement cueilli sur Lure, dans quelles conditions, et pour quels usages. Le seul inventaire qu'elle a pu retrouver est celui établi en 1811 par Noël Nicot, originaire de Cruis<sup>10</sup> et marchand à Lyon (Roche-Galopini, 2002 : 108-110). Sur les 180 produits commercialisés, seules 21 ou 22 références sont susceptibles de provenir de la montagne de Lure (11 %). Et il ne cite ni la valériane pourtant présentée par certains auteurs comme une des plantes les plus réputées du massif, ni l'absinthe. Le reste est constitué de produits exotiques.

Qui cueillait ? Sans doute ceux qui fréquentaient régulièrement la montagne, les bergers surtout ; peut-être aussi des paysans pauvres, qui transportaient avec eux quelques plantes à vendre lors de leurs déplacements de travail vers la Basse Provence plus riche (Liozon, 2003 : 22) ; peut-être enfin les membres de la famille du droguiste lorsque l'activité se spécialisera.

Si on peut supposer une filiation entre les ramasseurs de simples devenus ensuite eux-mêmes colporteurs, marchands-droguistes puis, pour certains, apothicaires et pharmaciens, rien ne dit que ceux qui oeuvraient autour de Lure étaient des herboristes, au sens de celui qui connaît les simples et en fait son métier. Les textes montrent surtout des commerçants : que savaient-ils ? Aucune source ne nous renseigne sur ce point.

Nous connaissons aussi mal la finalité des cueillettes effectuées. Les plantes cueillies pour ou par les marchands-droguistes avaient-elles un emploi localement, étaient-elles destinées aussi à un usage familial ? Que représente la montagne de Lure dans la pharmacopée populaire ? Pour répondre à ces questions, dont certaines étaient déjà posées par Pierre Lieutaghi, dans *l'Herbe qui renouvelle* [1986 :44-47], on peut seulement se référer aux enquêtes diverses menées dans les montagnes des Alpes du sud : enquêtes de l'association EPI en Haute-Provence (Lieutaghi, 1986 et 2009), Vallée de la Stura, dans les Alpes piémontaises (Musset et Dore, 2006), Briançonnais (Delcour, 2004).

Elles nous apprennent, entre autres choses que : « La montagne valorise la plante » (Lieutaghi, 1986 :46). « Le sauvage, associé au haut, focalise toutes les attentions, tous les espoirs thérapeutiques. Immanquablement, la plante sauvage est décrite comme beaucoup plus puissante, plus forte, plus concentrée, plus efficace, plus propre aussi [...] La notion

---

<sup>10</sup> Village du piémont sud de Lure, proche de Saint-Etienne-les-Orgues

de hauteur appelle celle de pureté.» (Delcour, 2004 : 61) et Olivier Madon (1999 : 30) dit, à propos de la flore du Ventoux, que « les simples [...] jouissaient tout de même d'un prestige lié au terroir dans lequel ils croissent » et que les plantes du pierrier sommital « étaient considérées comme ayant des pouvoirs magiques. » Mais, si des pouvoirs particuliers sont généralement attribués aux plantes poussant sur les hauteurs, en fait les recherches montrent que le nombre des plantes de montagne utilisées pour leurs vertus médicinales est relativement restreint. Dans les enquêtes de Denise Delcour, vingt-deux plantes sur quatre-vingt-une proviennent de la montagne (environ 1/4) mais cette proportion décroît encore si l'on tient compte de la fréquence des usages.

De fait, la cueillette se fait généralement autour du lieu de résidence ou du lieu de travail, comme le montre Brien Meilleur (1983), pour la Vanoise. Dans la vallée de la Roya (Musset, 1982), les enquêtés précisent : « on cueillait là où on en avait » [sous-entendant « des terres »] pointant le lien entre la cueillette et le système de propriété et par là, les activités. Si les cueillettes se concentrent autour des villages et des espaces de travail, c'est que la cueillette est une activité à part entière, totalement intégrée au calendrier du cycle agricole. Seuls les hommes, qui circulent en montagne pour les troupeaux, le bois, les fenaisons d'altitude, les canaux, y ramassent des plantes, bien identifiées, en petit nombre et souvent destinées à un usage commercial. Le lien village/femmes opposé à montagne/hommes s'applique dans toutes les zones enquêtées.

Les enquêtes de l'EPI<sup>11</sup> (Lieutaghi, 1986 et 2009) montrent que la pharmacopée populaire utilise pour 1/3 des plantes cultivées et 1/6 des plantes des parcours. Malgré la richesse réelle de Lure en plantes médicinales, seulement sept plantes de l'étage montagnard sont citées dans les entretiens dont la grande gentiane, la véronique officinale, l'absinthe (qu'on trouve aussi aux abords des villages). Et Pierre Lieutaghi de conclure : « Faut-il penser que les récolteurs de Lure n'étaient pas des herboristes connaisseurs des vertus des plantes, mais simplement des gens qui gagnaient leur vie en fournissant les apothicaires ? » (Lieutaghi, 1986 : 44)

Pour conforter ce point de vue, on citera aussi une enquête menée dans une vallée des Alpes du sud italiennes (Musset et Dore, 2006). La majorité des plantes utilisées appartient à la flore banale des plaines et basses montagnes. Le milieu montagnard n'en fournit qu'environ 12% : la grande gentiane, la gentiane acaule à fleurs bleues, la « camomille de montagne » (*Achillea erba-rotta*), qu'on va cueillir dans des lieux précis comme le monastère de San Magno. La pratique de la cueillette pour le commerce y est encore vivante. Dans un des hameaux enquêtés, une dizaine de personnes la pratiquaient encore en 1995. Les plantes autorisées à la cueillette sont définies dans une liste officielle. La récolte se fait au profit d'une herboriste locale ou de professionnels (distillerie, liquoristerie) des bourgs voisins. Les cueilleurs, des habitants des villages pour la plupart, ramassent des plantes (racines de fougère, pensée sauvage, pied de chat) dont ils ne connaissent souvent que le nom italien (et non celui en occitan, preuve de l'absence d'usage local ancien de la plante). Parfois, on ne connaît ni le nom ni l'usage de la plante qui est récoltée. Plusieurs informateurs affirment avoir eu connaissance des plantes par l'herboriste de leur village. C'était déjà le cas pour les plus anciens qui ramassaient, il y a plus de cinquante ans, pour le grand-père de cette

---

<sup>11</sup> Association Etudes populaires et initiatives qui a conduit des enquêtes sur les plantes de la pharmacopée populaire en Haute Provence, dans le cadre de l'appel d'offres sur les savoirs naturalistes populaires lancé en 1981 par la Mission du Patrimoine ethnologique.

même herboriste. Ne peut-on imaginer un processus semblable pour les cueillettes sur Lure ? Des paysans qui ramassent pour des marchands (peut-être à l'origine récolteurs) qui eux-mêmes répondent à une demande de la ville (épiciers, droguistes, apothicaires). Peut-on faire l'hypothèse que dans certains cas, c'est la demande économique qui induit le savoir et non l'inverse ?

Lorsqu'on parle de « pays de l'ethnobotanie » ou de grenier des plantes médicinales, il y a derrière ces images le présupposé d'une continuité entre le savoir des herboristes et le savoir local. Mais rien ne permet de le dire. A titre d'exemple, comme le fait remarquer Pierre Lieutaghi, le badasson<sup>12</sup>, une des plantes emblématiques de la médecine traditionnelle en Haute-Provence, ne figure pas parmi les plantes commercialisées par les marchands de Lure. Peut-on dire que Lure a surtout été investie par du savoir savant, celui des naturalistes d'une part et des apothicaires qui passent commande aux « herboristes », de l'autre ? Quel était le degré de savoir de ces herboristes ? Au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains médecins se plaignent de leur ignorance (Lieutaghi, 1986 : 47). Lure était sans doute aussi le lieu de cueillettes paysannes : lesquelles ? En quelles quantités, par quelle population : bergers, paysans, bûcherons ?... Quel lien y avait-il entre les deux types de savoirs, savant et paysan ? Les recherches restent à faire.

Il y aurait aussi un parallèle à faire avec les néo-cueilleurs ou cueilleurs herboristes contemporains (qui ont repris dans les années 1970 une activité de cueillette quasi disparue). D'après Liozon (2003 : 82), les cueilleurs actuels installés en Haute-Provence ne trouvent sur la montagne de Lure que quelques espèces, l'essentiel de leurs cueillettes les amenant dans les gorges du Verdon, les Hautes-Alpes, le Massif Central. Parmi eux, combien connaissent la tradition des marchands droguistes et les usages locaux des plantes ramassées ? Est-il si rare de rencontrer des cueilleurs qui récoltent des plantes pour l'homéopathie ou d'autres usages sans savoir à quoi elles vont servir ?

## En guise de conclusion

L'histoire de la montagne de Lure pose la question des savoirs spécialisés ou partagés, de la circulation du savoir savant vers le savoir populaire (et inversement), celle aussi du rapport ville/campagne dans la mise en place de ces savoirs. Elle conduit aussi à penser qu'il n'y a pas forcément adéquation entre la richesse floristique d'un lieu et les usages réels de la flore, entre les usages réels et les représentations que l'on a d'un lieu.

Pour comprendre cette construction d'un mythe autour de la cueillette des plantes, même si des données historiques objectives peuvent en expliquer en partie la genèse, il faut se pencher sur le rôle de la montagne dans l'imaginaire des plantes et du rôle des plantes dans l'imaginaire collectif contemporain.

On ne manquera pas de s'interroger également sur le rôle d'un lieu de médiation comme le Musée de Salagon (mais on pourra trouver l'équivalent dans d'autres régions) dans ce processus d'instrumentalisation et de patrimonialisation des pratiques : popularisation du terme ethnobotanique et transmission de connaissances sur les végétaux ; affirmation de la richesse des savoirs des habitants dont on laisse entendre le lien avec la richesse floristique

---

<sup>12</sup> *Plantago cynops* ou *plantago sempervirens*, une des panacées de la Haute-Provence (région d'Apt et de Forcalquier) identifiée par les enquêtes de l'EPI.

régionale, etc.<sup>13</sup> Enfin, il reste à mener une véritable enquête sur les relations entre le savoir des herboristes et le savoir dit « populaire ». Mais les résultats des recherches sont souvent moins drôles que les histoires qu'on se raconte<sup>14</sup>.

## Bibliographie

- Barruol Guy, L'abbaye de Lure, Mane, *Alpes de Lumière* n°87/88, 1984.
- Collectif, 2003, *Atlas des paysages, Alpes de Haute-Provence*, Digne, Conseil général des Alpes de Haute-Provence et Aix-en-Provence, DIREN PACA.
- Collectif, 2004, La montagne de Lure, encyclopédie d'une montagne en Haute-Provence, Forcalquier, *Les Alpes de Lumière*, n°145/146.
- Darlu Michel, 1782, *Histoire naturelle de Provence*, Avignon-Nice, Niel (cité par Lieutaghi, 1986).
- Delcour Denise, 2004, *Plantes et gens des hauts. Usage et raison de la flore populaire médicinale haut-alpine* (préface de Pierre Lieutaghi), Forcalquier, Editions Les Alpes de Lumière (Cahiers de Salagon 9).
- Esmieu Jean-Jacques, 1803, *Notice de la ville des Mées*, Digne, Farjon imprimeur, (Marseille, Laffitte reprints, 1977).
- Garreta Raphaële, 2007, *Des simples à l'essentiel. De l'herboristerie à l'aromathérapie, pratiques et représentations des plantes médicinales*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- Lieutaghi Pierre, 1986, *L'herbe qui renouvelle. Un aspect de la médecine traditionnelle en Haute-Provence*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France.
- Lieutaghi Pierre, 2009, Badasson & Cie. Tradition médicinale et autres usages des plantes en haute Provence, Arles, Actes sud.
- Liozon Pierre-François, 2003, Etude des héritages d'une tradition de cueillette des simples en montagne de Lure, Mémoire de maîtrise (sous la dir. de Laurent Simon et Pierre Pech), UFR de géographie, Université de Paris I.
- Madon Olivier, 1999, La flore du Ventoux, Avignon, A. Barthélémy.
- Martel Pierre, 1975, Randonnées en montagne de Lure, *Alpes de Lumière*, n°54.
- Meilleur Brien, 1985, Gens de montagne, plantes et saisons. Termignon en Vanoise, Le monde alpin et rhodanien, 13<sup>ème</sup> année, n°1.
- Musset Danielle, 1982, Les plantes alimentaires de la vallée de la Roya, rapport de fin de contrat, Paris, Mission du Patrimoine ethnologique.
- Musset Danielle et Dore Dorothy, 2006, La mauve et l'erba bianca, Mane, Salagon-Musée départemental ethnologique de Haute-Provence.
- Pelloux Louis, 1879, Histoire de Lardiers près de Forcalquier, Marseille, Garansant, 76 p.

---

<sup>13</sup> Une enquête en cours sur les savoirs ethnobotaniques dans le Parc du Mercantour, permettra de mettre en regard la richesse des connaissances en Haute-Provence et dans la partie plus alpine des Alpes du sud.

<sup>14</sup> Je remercie Pierre Lieutaghi pour sa relecture attentive de ma communication

Roche-Galopini Gisèle, 1998, Les marchands droguistes de la montagne de Lure, Mane, Les Alpes de Lumière, n°128.

Roche-Galopini Gisèle, 2002, Monsieur Nicot (1736-1811), négociant de Lyon. De la montagne de Lure aux rives de la Saône, Mane, Les Alpes de Lumière, n°142.

Royer Jean-Yves, 1998, Un alambic au pied de la montagne. Des droguistes de Lure aux distillateurs de Forcalquier, Forcalquier, Distilleries et domaines de Provence, 1898-1998.

# La patrimonialisation de la flore du Haut Urgell (Catalogne espagnole) et la mémoire des *trementinaires*<sup>1</sup>

*The heritisation of High Urgell's flora (Spanish Catalonia) and the memory of the *trementinaires**

Frigolé Joan

Departament d'Antropologia Cultural i Història d'Amèrica i Àfrica. Universitat de Barcelona. C.Montalegre 6. 08001. Barcelona. [frigole@ub.edu](mailto:frigole@ub.edu)

**Résumé** : Le contexte général du procès de patrimonialisation de la flore dans la vallée de la Vansa et Tuixén (Alt Urgell) est constitué par différents facteurs : crise de l'agriculture et de l'élevage, développement de l'économie tertiaire et création du parc naturel du Cadí-Moixeró, il y a vingt-cinq ans. La patrimonialisation de la flore a été effectuée en lien avec l'image des "*trementinaires*", ce qui a conduit à parler des "plantes des *trementinaires*". Appelées aussi dans la vallée "les femmes qui allaient par le monde", celles-ci vendaient à travers la Catalogne pendant l'hiver des plantes médicinales et d'autres remèdes – parmi lesquels la *trementina*, la térébenthine - pour les humains et le bétail. Rien ne permettait de présager que, vers la fin du vingtième siècle, un musée serait consacré aux *trementinaires*, qu'elles seraient au centre de fêtes locales et feraient l'objet de recherches scientifiques, de publications et d'actions artistiques ; qu'elles deviendraient, en somme, un symbole d'identité locale, puisque leur activité, bien que nécessaire à la survie de leurs familles, n'avait jamais eu aucun prestige social.

La création du "musée des *trementinaires*" a été le premier pas de ce processus destiné à mettre en valeur ce pan du passé ; plus tard, on créa une "fête des *trementinaires*", où les plantes aromatiques et médicinales jouent un rôle symbolique puis un "jardin des *trementinaires*". Pour finir, le parc naturel du Cadí-Moixeró mit sur pied un projet de centre d'interprétation de la flore du parc, qu'il gère actuellement et qui comprend des "plantes des *trementinaires*".

**Mots clés** : Patrimoine, femmes de la campagne, flore de montagne

**Keywords** : *Heritage, Rural Women, Mountain Flora*

---

<sup>1</sup> Référence : Projet I+D CSO2008-05065/SOCI

# Introduction

Le processus de patrimonialisation de la flore dans la vallée de la Vansa et Tuixén (Haut Urgell) est lié à différents facteurs dont les plus remarquables sont sans doute la crise de l'agriculture et de l'élevage, le développement de l'économie tertiaire et la création du parc naturel du Cadi-Moixero il y a vingt-cinq ans. Pour mener à bien ce processus de patrimonialisation de la flore, on a utilisé l'image des *trementinaires*<sup>2</sup>, femmes de milieu modeste qui parcoururent la Catalogne, jusqu'au milieu du XXe siècle, pour y vendre des plantes médicinales et d'autres remèdes pour les humains et le bétail. Je commencerai par faire un bref portrait de ces femmes avant d'exposer quelques repères théoriques à propos du patrimoine, repères dont je partirai pour analyser le processus de patrimonialisation des *trementinaires* et des plantes de montagne.

## 1. Les *trementinaires*

Les *trementinaires* faisaient partie d'une culture traditionnelle où les gens et les bêtes étaient soignés avec des plantes et d'autres remèdes naturels. Dans le livre *Dones que anaven pel món* (2005)<sup>3</sup> j'ai décrit leur condition dans la société locale, leurs savoirs et leurs pratiques, leur contribution à l'économie de leur foyer et leur rôle dans l'interrelation entre la montagne et la plaine : les *trementinaires* en effet parcouraient presque toute la Catalogne pendant l'automne et l'hiver.

Les *trementinaires* avaient elles-mêmes ramassé et préparé chez elles certains des produits qu'elles vendaient : c'était le cas pour la plupart des herbes médicinales et pour les champignons secs. Mais elles vendaient aussi des produits qu'elles achetaient hors de la vallée comme la térébenthine, qu'elles transportaient dans des récipients métalliques. Elles pouvaient ainsi s'adapter facilement aux demandes fluctuantes du marché, puisque la térébenthine avait de multiples usages thérapeutiques : désinfecter, alléger la douleur produite par un coup, faire sortir des épines, des arêtes, du pus, etc.

Leur activité marchande est une des formes du besoin de pluriactivité et de mobilité qui s'imposait aux familles pauvres en quête de moyens de subsistance. Malgré l'absence de réseau routier (les premières routes carrossables, mais encore non asphaltées, n'ont été ouvertes que vers la fin des années quarante du siècle dernier), la mobilité saisonnière était l'affaire des enfants comme des adultes, des hommes comme des femmes, et même des animaux. Une bonne partie des femmes qui "parcouraient le monde" étaient entrées dans la maison où elles résidaient par leur mariage. Ces jeunes femmes, ces brus, devaient rendre compatibles leurs parcours saisonniers, à pied et chargées de leur marchandise, avec les exigences du cycle reproductif, c'est-à-dire la grossesse, l'accouchement et le soin de leurs enfants.

Le territoire parcouru par les *trementinaires* se situait en grande partie dans des zones rurales comportant différents types d'habitat, voire des enclaves minières et industrielles. Elles allaient aussi dans des zones périurbaines et parfois même urbaines, cela incluant de

---

<sup>2</sup> Le terme dérive de *trementina*, térébenthine, oléorésine qui faisait partie des produits vendus par les *trementinaires*.

<sup>3</sup> En français : Femmes qui parcouraient le monde.

grandes villes, y compris Barcelone, auxquelles elles adaptaient leurs manières de vendre. Les *trementinaires* étaient obligées de subsister de longs mois loin de chez elles, ce qui les forçait à acheter le moins de choses possible et à économiser pour avoir un maximum de bénéfices. Elles tâchaient d'obtenir leur nourriture et leur hébergement en demandant l'aumône ou en instituant une forme de réciprocité. On peut dire que la reproduction de la maison utilisait les ressources du marché, tandis que leur propre reproduction se faisait moyennant la charité et la réciprocité. Deux activités et deux attitudes différentes, mais complémentaires et également nécessaires.

Rien ne laissait deviner que les *trementinaires* allaient devenir un jour sujet et objet de musée, mais cela arriva à la fin du vingtième siècle, avec la création du "Musée des *Trementinaires*". L'activité des *trementinaires* était vitale pour les maisons pauvres, puisqu'elles y apportaient de l'argent, mais cela ne leur rapportait pas le moindre prestige social, parce que cette activité était à elle seule un signe de la pauvreté d'une maison. Le changement des *trementinaires* en objets de musée s'est effectué selon un processus, dont on connaît d'autres exemples, d'inversion symbolique. La transformation d'un élément sans valeur dans le passé en élément mis en valeur dans le présent ne répond nullement à une motivation nostalgique ou traditionaliste. Bien au contraire, ce type de phénomène est arrivé avec la modernité, lors de la crise finale d'un système économique fondé sur l'agriculture et l'élevage, le changement d'un paysage cultivé en paysage sylvestre et le développement concomitant d'une nouvelle économie tertiaire.

## **2. Patrimonialisation des *trementinaires*, patrimonialisation de la flore**

Il me semble utile, tout d'abord, d'exposer quelques repères théoriques à propos du patrimoine. Le patrimoine « est une forme de production culturelle du présent qui a recours au passé » (Kirshenblatt-Gimblett 2001, p. 44). Pour Guillaume, il est « la représentation et la matérialisation du passé dans le présent et pour l'avenir » (1990, p. 15). Le patrimoine est « d'abord l'affaire des acteurs sociaux ». (Rautenberg et alii 2000, p. 2) Ce sont eux qui choisissent dans le passé les éléments qui signalent la différence, parce qu'on les considère comme autochtones et qu'ils signalent ce qu'est le patrimoine et le rendent visible. C'est ainsi que l'on attribue une valeur aux réalités que l'on patrimonialise, car le patrimoine « n'est pas un donné de l'histoire ou du territoire. » (Rautenberg et alii 2000, p. 2)

Kirshenblatt-Gimblett (2001) signale trois instruments de production de patrimoine : la désignation patrimoniale, la récréation historique et la conservation culturelle. La désignation patrimoniale s'appuie sur un système de classification et, en même temps, nous le montre. Elle identifie et sépare ce qui est patrimoine et ce qui ne l'est pas ; en même temps, elle identifie et sépare des genres divers de patrimoine. Quand on met en relation désignation patrimoniale et Etat, il faut considérer l'ensemble de catégories et classements dont se sert l'Etat pour désigner et classer le patrimoine ; il faut aussi considérer la relation de ce système de classification avec la mise en oeuvre des politiques patrimoniales de l'Etat. La désignation patrimoniale est un mécanisme appartenant à l'Etat et sous contrôle de l'Etat. La désignation est faite selon un ensemble de catégories qui reflètent et condensent des conceptions de la valeur de la culture et de la nature, et elle comporte une représentation visuelle, une esthétique, moyennant lesquelles ce système de classification

est transmis à la société, en même temps qu'il lui est imposé. On réclame et on impose un système d'attitudes.

En ce qui concerne les *trementinaires*, il y a eu tout d'abord un travail de mémoire et ensuite un travail de récréation historique qui a abouti à la désignation patrimoniale. Ces femmes ont été récupérées les premières en tant que figures du passé, et plus tard un ensemble de plantes et d'autres produits naturels ont été nommés "plantes des *trementinaires*".

Le processus de patrimonialisation commence en 1998, date où fut créé un petit musée monographique consacré aux *trementinaires*. Il se continua par la création d'un petit « jardin botanique des *trementinaires* » puis, plus récemment, par la création d'un centre d'interprétation de la flore du Parc naturel Cadí-Moixeró.

On pourrait penser qu'il y a une différence évidente entre le musée et le centre d'interprétation. Le musée présente une récréation historique des *trementinaires*, tandis que le centre est conçu pour offrir une information scientifique sur la flore du parc. Mais, du point de vue du responsable local, le centre d'interprétation de la flore et le musée sont liés par une relation étroite et claire et, de fait, le centre est un complément du musée. Tandis que le musée présente une vision romantique des plantes sous le nom de « plantes des *trementinaires* », le centre d'interprétation en présente une vision scientifique. Cette relation renforce le caractère patrimonialisant du centre d'interprétation, puisqu'il est censé récupérer en termes scientifiques un « savoir populaire » et qu'on y utilise la dénomination « plantes des *trementinaires* » pour la flore du parc.

Dans un premier temps, donc, le musée était la seule institution où étaient exposées les plantes des *trementinaires*. Elles étaient présentées selon un critère historique et ethnographique : on y voyait les plantes séchées, seules ou en bottes, avec une étiquette qui les identifiait. Quand le jardin botanique fut créé, on put y voir les plantes toutes ensemble et vivantes, même si certaines d'entre elles étaient plus en vue que d'autres, à cause des différences d'adaptation. Il y a deux ans, le musée a changé sa vieille présentation muséographique et, du coup, les plantes séchées ont perdu leur valeur didactique pour acquérir une fonction purement esthétique : elles pendent du plafond sans aucune étiquette, l'information se trouvant sur un écran tactile. La vue des plantes séchées ne résiste pas devant la beauté des images photographiques des espèces vivantes, mais on peut dire qu'elles ont perdu aussi de la matérialité, de la réalité.

Par ailleurs, la nouvelle muséographie présente la figure historique des *trementinaires* en étroite communion avec la nature. Pour cela, on s'est servi de grandes photos qui couvrent des pans entiers de mur et où l'on voit le paysage actuel en train de devenir sauvage après la crise finale du système agricole et de l'élevage. Les *trementinaires* évoquent la nature récupérée, sa splendeur "originale". Voilà un autre aspect de la récréation historique, puisque ce paysage-ci n'est pas celui qui existait à l'époque des *trementinaires* réelles. Les vérités muséographiques et les vérités historiques ou ethnographiques ne coïncident pas forcément.

L'activité des *trementinaires* était déjà résiduelle vers le milieu du vingtième siècle et elle a fini par disparaître, ce qui s'est répercuté aussi sur la consommation et la valeur attribuée aux plantes. Quand, vers la fin du XXe siècle, s'est produit la mise en valeur des *trementinaires*, les plantes sont devenues un élément d'identification locale. Cette mise en avant de la dimension identitaire s'est traduite par de nouvelles actions de patrimonialisation, comme la création d'une « Fête des *trementinaires* », avec un bûcher où

l'on brûle des "plantes des trementinaires". Dans la fête, on donne également aux plantes des trementinaires une place de premier plan dans les menus des restaurants locaux et on vend aux visiteurs, comme souvenirs, des objets confectionnés avec ces plantes. Certains néo-ruraux qui utilisent les plantes comme matière première de leurs produits ont aussi établi un lien symbolique avec les trementinaires. En somme, le processus de patrimonialisation des trementinaires et de leurs plantes reste ouvert.

## **Bibliographie**

Frigolé Joan, Dones que anaven pel món. Estudi etnogràfic de les trementinaires de la Vall de la Vansa i Tuixent. (Femmes qui parcouraient le monde. Étude ethnographique des trementinaires de la Vallée de La Vansa i Tuixent), Barcelona, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya, 2005.

Guillaume, Marc, "Invention et stratégies du patrimoine", dans Henri Pierre Jeudy, dir., Patrimoines en folie, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990.

Kirshenblatt-Gimblett, Barbara (2001) "La cultura de les destinacions: teoritzar el patrimoni" Revista d'Etnologia de Catalunya, 2001, 19, p. 44-61.

Rautenberg, Michel et alii, dir., Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

# Les noms collectifs des plantes dans la toponymie des Pyrénées :

un patrimoine ethnoécologique commun aux deux versants de la chaîne

*Plants' collective names related to Pyrenean toponymy:  
an ethnoecological heritage shared by both side of the mountain chain*

*Villar, Luis*

*Instituto Pirenaico de Ecología, IPE-CSIC. Apartado 64. E- 22700 Jaca (Huesca)*

[lvillar@ipe.csic.es](mailto:lvillar@ipe.csic.es)

**Résumé :** On sait que les rapports humains entre les deux versants des Pyrénées ont été étroits tout au long des siècles. Comme l'ont montré les linguistes pour la partie centrale de la chaîne – Béarn et Bigorre d'un côté, Aragon de l'autre - de nombreux "occitanismes" ont pénétré le domaine de l'aragonais depuis le Moyen Age. La chaîne n'a donc pas été une barrière mais un pont entre des populations qui partageaient une même culture, des modes vie très semblables et parfois des ressources communes. Tout cela se traduit, comme on pouvait s'y attendre, par des rapports parallèles entre les hommes et leur environnement végétal. Concernant les plantes utiles, beaucoup de noms "symétriques" s'appliquent à la même espèce en aragonais et en occitan gascon. Plus encore, quand ces noms populaires de plantes ont été à la base de toponymes, non seulement cette symétrie persiste, mais encore l'idée associée à la communauté végétale définie par un "synphyto-toponyme" ou nom collectif renferme la même signification écologique ou fonctionnelle. En mettant à profit notre expérience floristique et en étudiant les nombreux ouvrages publiés sur la toponymie pyrénéenne ainsi que d'autres documents, nous avons saisi et interprété au cours des dernières années les toponymes d'origine végétale, qu'ils soient basés sur des espèces arborescentes, des arbustes ou des plantes herbacées. Dans cette contribution, nous présentons et interprétons, à partir de milliers de mots, quelques dizaines de noms collectifs botaniques "écrits" dans la toponymie des deux versants des Pyrénées centrales. Cette information ethnoécologique a l'intérêt de permettre de mieux comprendre la gestion traditionnelle du territoire. Or, il s'agit d'un patrimoine culturel menacé de disparition, car quelques uns de ces toponymes ont perdu ou sont en train de perdre leur fonction spatio-temporelle dans la vie quotidienne agro-sylvo-pastorale.

**Mots clés** – Toponymie d'origine végétale, synphyto-toponymes, plantes utiles, savoir ethnoécologique, patrimoine naturel et culturel, Pyrénées centrales

**Keywords** – *Plant and plant community place names, useful plants, ethnoecological knowledge, natural and cultural inheritance, Central Pyrenees*

## Introduction et objet

Après avoir étudié les plantes médicinales des Pyrénées aragonaises (Villar & al., 1987), nous avons pu montrer il y a quelques années (Bonet & al. 2001) combien les savoirs populaires des deux versants des Pyrénées étaient proches, même si les langues où ils s'expriment sont différentes (français, espagnol, gascon, aragonais, catalan, etc.). La similitude des modes de vie, avec notamment la prédominance de la transhumance, au sein de paysages agro-sylvo-pastoraux assez semblables (Grüber, 1980) et surtout une même culture montagnarde peuvent expliquer ce phénomène. On sait également que les rapports humains entre les deux versants des Pyrénées ont été étroits au long des siècles, de façon à satisfaire les besoins des populations d'un côté et de l'autre (Le Nail, 2000). Entre les vallées de Barèges et Broto, par exemple, les lies et passerries ont réglé pendant des siècles l'exploitation par les bergers aragonais des estives frontalières situées en France. Les conflits soulevés, comme celui des habitants de Panticosa (Vallée de Tena) et Arrens (Vallée d'Azun) au XV<sup>ème</sup> siècle, conduisaient à la signature d'un accord très détaillé, devant notaire, par des représentants autorisés des communautés, dits "hombres buenos"; le document étant écrit dans une langue "pyrénéenne", avec des mots gascons et aragonais que tout le monde comprenait (Gómez de Valenzuela, 2007). Les linguistes ont montré que, dans la partie centrale de la chaîne – Béarn et Bigorre côté français, Aragon sur le versant espagnol, de nombreux "occitanismes" ont pénétré dans le domaine de l'aragonais depuis le Moyen Age (Andolz, 1977; Nagore, 2001). Bref, sauf dans les périodes de guerre ou d'invasion, la chaîne pyrénéenne n'a pas été une barrière mais un pont entre les populations des deux versants, qui partageaient parfois des ressources communes.

Tout cela se traduit, comme on pouvait s'y attendre, dans des rapports similaires entre les hommes et leur environnement végétal. Concernant les plantes utiles, beaucoup de noms "symétriques" s'appliquent à la même espèce en occitan gascon et aragonais. Par exemple *besórt* – *abesurt* pour le sorbier des oiseleurs (*Sorbus acuparia* L., *serbal de cazadores* en espagnol). Plus encore, quand ces noms populaires de plantes ont été à la base des toponymes, non seulement cette symétrie persiste, mais en outre l'idée associée à la communauté végétale - définie par un "synphyto-toponyme" ou nom collectif - contient la même signification ethnoécologique. Les toponymes constituent ainsi en eux-mêmes un témoignage sur la connaissance et l'utilisation de l'environnement naturel des montagnards pyrénéens des siècles passés.

En mettant à profit notre connaissance personnelle de la flore (Villar & al., 1997-2001) et en étudiant les nombreux ouvrages publiés sur la toponymie pyrénéenne ainsi que d'autres documents, nous avons identifié et interprété au cours des dernières années les toponymes d'origine végétale, qu'ils soient basés sur des espèces arborescentes, des arbustes ou des plantes herbacées (Villar, 2005, 2006, 2009). Par exemple, la myrtille (*Vaccinium myrtillus*

L.) a donné *anaye* en France et *anayet* en Espagne ; la vesce sauvage (*Vicia argentea* Lapeyr.) *lenteilha* dans la vallée de Gavarnie et *lentejar* dans la vallée de Tena ; la gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.) est mentionnée dans le “plateau de la Gentiane” en Aspe et le “Fabar del Chanzanar” dans la vallée de Hecho.

Dans cette contribution, notre but est de présenter et interpréter, à partir de milliers de mots, quelques noms collectifs botaniques “écrits” dans la toponymie des deux versants des Pyrénées centrales : ils ont les mêmes racines linguistiques et témoignent de la même approche culturelle. Cette information ethnoécologique présente le grand intérêt d'aider à mieux comprendre la gestion traditionnelle du territoire et les formes de sa patrimonialisation, c'est-à-dire les rapports entre la diversité biologique et paysagère et la diversité culturelle. Mais, comme nous l'avons déjà souligné (Villar, 2009), il s'agit aussi d'un patrimoine culturel fragile, menacé d'abandon, car quelques-uns de ces toponymes ont perdu ou sont en train de perdre leur fonction spatio-temporelle dans la vie quotidienne des habitants de nos montagnes frontalières.

## 1. Matériel et méthodes

Le matériel est constitué par des centaines de noms collectifs formés à partir des noms vernaculaires des espèces, modifiés par une terminaison ou différents suffixes (Bastardas, 1994). La compilation a été faite sur la base de nos propres ouvrages (Villar & al., 1987, 1997-2001) et la consultation méthodique de dictionnaires (Andolz, 1977; Nagore, 1999; Pardo, 2002 ; Vidaller, 2004, etc.), travaux linguistiques (Alvar, 1979-1983 ; Selfa, 2003; Terrado, 1992 ; Vázquez, 1989, 2008, etc.), répertoires toponymiques (Aymard, 1988 ; Bérot, 2002 ; Dussaussois, 2010; Mur, 2002-2004), cartes topographiques et documents divers. La plupart des noms ont été reportés dans une base de données après que l'espèce ou les espèces botaniques inféodées aient été identifiées. Leurs noms populaires (Séguy, 1953, etc.), localité de provenance et source correspondante ont également été notés. Nous avons aussi recherché les usages les plus significatifs des espèces, des communautés ou des unités ethnoécologiques (Verde & al., 2009), car le processus de patrimonialisation opéré à travers les noms témoigne des activités que la nécessité de survivre imposait aux populations humaines : chasse ; cueillette de plantes sauvages alimentaires, médicinales, vétérinaires ou dangereuses ; rites ; coupe de bois ; cultures de plantes agricoles ; pâturages dans les différentes saisons ou pour des périodes pluriannuelles ; identification d'espèces ou d'espaces servant de repères ; réserves alimentaires ; ressources privées, à partager avec les voisins ou à louer, etc.

## 2. Résultats

A partir de la base de données, quelques exemples ont été sélectionnés et sont commentés sur les tableaux ci-dessous, pour la plupart centrés sur les synphyto-toponymes. Comme il s'agit en grande partie de plantes utiles, nous avons ajouté aux noms scientifiques et vernaculaires une colonne sur les usages les plus significatifs, soit anciens, soit récents. Nous avons reporté dans le tableau 1 quelques arbres bien connus des populations locales et presque tous communément exploités. Le tableau 2 concerne les buissons les plus répandus et le tableau 3 quelques “communautés” herbacées, bien repérées par les bergers et les agriculteurs.

Tableau 1. Quelques arbres pyrénéens et les synpho-toponymes dérivés de leurs noms populaires, usages et significations ethnoécologiques (France et Espagne)

Nom scientifique	Nom vernaculaire (espagnol/aragonais) (français/gascon...)	Synphyto-toponymes	Vallée/Région/Source	Usages ethnobotaniques, signification, observations
<i>Abies alba</i> Mill.	Abeto /Abé, pinabete Sapin / Abet, auet, avet	Abetar, Betosa, Izas, Os Abez, Eth Abedet, Era Sapinièra, Eths Aouets, L'Abetá, Sapinetas, Sapiniero.	Aragon (diverses sources) Azun, Aspe, Aure, Lesponne, Ossau (Bérot).	Industrie (bois, mâts, outillage), Médecine, Médecine vétérinaire Ornements, Rites
<i>Betula pendula</i> L. et autres	Abedul/ Albar Bouleau/ Bedout	Abedular, Albarún, Albarosa, Bedoura, Bedouret, Betoura.	Aragon (diverses sources) Aure, Ossau (Bérot)	Bois Artisanat (rameaux)
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Espino albar/ Arto, arto blanco, a. marino, a. motilonero; espinablo, espinaula, gorrillón, majuelos, manzanetas, m. de Manuel, m. de pastor, m. de San Juan. Motilón (fruit) Aubépine/ Espí, Espin blanc	Espinal. Espinablar, Espinablés, Espinablas, Espinalbeta, Espinalbieto, Espinás, Espinassar, Espinaulos, Pinablos, Granges d'Espiaube	Aragon (diverses sources) Azun... (Séguy, Bérot, Dussaussois)	Alimentation (fruit comestible) Médecine Miel d'aubépine Haies Rites
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Haya/ Fabo, fau, fago, fayo Hêtre/ Hac, Haou, Hayetta	Hayedo/ Fabal, Fabar, Fabosa, Faiada. Fayar del Chanzanar. Hachar, las Hayas Hacs, Haous, Habara, Haboura, Haoubousse, Halhetas, Hayetas, Bois des Hayets, Col de Hau, Hagedet	Aragon (diverses sources) Aspe, Ossau, Campan, Azun... (Bérot, Dussaussois)	Industrie (tout type de bois, charbon) Artisanat (sabots) Médecine Alimentation animale (et humaine) Ombre et abri (Cubilar del Fayo)

<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Fresno/ <i>flagino, flaxino, fragen, frágino, fráixin, freix, freixen</i>  Frêne commun, Frêne élevé/ <i>Frèisho, Herèisha,</i>	Fresneda. <i>Frachinal, Frachinosa, Fraineto. Héréchou, Héréchède, Hèches (Aure)</i>	Aragon (diverses sources)  Aure (Dussaussois)	Industrie Alimentation animale Médecine Médecine vétérinaire Rites
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Acebo/ <i>Alebro, cardo blanco, cardón, cardonera, grèvol</i>  Houx/ <i>Gréou, Arréou, agréou</i>	Cardolín, Cardonal, Els Grevolars Arréous, Gréoulèra	Aragon (diverses sources)  Aspe, Ossau,... (Bérot)	Médecine Ornement Alimentation animale Rites
<i>Sorbus acuparia</i> L.	Serbal de cazadores/ <i>Abesurt, alicas, azarollera borde, besurb, cerolera de puerto.</i>  Sorbier des oiseleurs/ <i>Bisórt, Besórt</i>	La Besurta, Las Cerolderas, Bisourtè, Bizourterà	Aragon (diverses sources)  Lesponne (Bérot)	Industrie Ornement Artisanat Médecine Miel

Tableau 2. Exemples de synphyto-toponymes issus des noms populaires des arbustes pyrénéens

Nom scientifique	Nom vernaculaire (espagnol/aronais) (français/gascon...)	Synphyto-toponymes	Vallée/ Région/ Source	Usages ethnobotaniques, signification, observations
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> L.	Gayuba/ <i>Buchareta, buxerola, buxetas, grisilora, hembra de boj, manzanetas de pastor, modrollo rastrero</i>  Raisin d'ours/ <i>Buserola, Hariuler, Harriulas</i>	Buchargüelo Bujaruelo Boucharo	Broto (diverses sources) (Séguy, Dussaussois)	Médecine Médecine vétérinaire Miel Fruit comestible
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Boj/ <i>Bucho, buixo, buxaco, buxaquera, buxicallo, buxo, ezpela...</i>  Buis/ <i>Bux, Buix</i>	Els Boixos, Buchicar, Buixoso, Buchuso,	Aragon (diverses sources)  Aspe,	Bois de chauffage Artisanat Médecine Médecine vétérinaire

		<b>Buixeda, Bujito, Reboixes, Ezpelá. Bouchet, Bouchéca, Bouchèra, Bouchouso,</b>	<b>Ossau, Luz, Campan, Aure</b> (Bérot, Dussaussois)	<b>Rites</b>
<b><i>Corylus avellana</i> L.</b>	<b>Avellano/Avellanera, abillanera, avellanero, avellano Noisetier/ Aberou, Averaèr, Averno, Matta</b>	<b>Avellanar, Avellanares, Avellanas, Avellaneral, Avellaneras, Avellaneto. Urriés (de urritze, vasc.). Aberouet, Aberaès, Aberous, Labéroutat, Matta, Mattet</b>	<b>Aragon</b> (diverses sources) <b>Aspe, Ossau, Luz, Campan, Aure</b> (Bérot, Dussaussois)	<b>Fruit comestible Artisanat (bâtons) Médecine Médecine vétérinaire Rites Miel</b>
<b><i>Prunus spinosa</i> L.</b>	<b>Endrino/ Arto arañonero. Arañonera  Prunellier/ Aranhon, espin negri, Aranhoèr</b>	<b>Arañonal, Los Arañones, Peña Arañonera, Artal, Artosa. Aragnouet, Arañonet</b>	<b>Aragon</b> (diverses sources) <b>Azun Lavedan Toy</b> (Dussaussois)	<b>Fruit comestible et liquoristerie Médecine</b>
<b><i>Rubus idaeus</i> L.</b>	<b>Frambueso/ Chordonera, chordón  Framboisier. Jordon, Jordoèr, Xordo</b>	<b>Chordal, Chordonal.  Coma deths Chourdoassas</b>	<b>Aragon</b> (Villar, 2009, etc.) <b>Cauterets</b> (Dussaussois)	<b>Fruit comestible Médecine</b>
<b><i>Sambucus</i> spp.</b>	<b>Saúco/ Sabuco, Sabugo, Sabuquero, Sauqué, Sauquero. Yeulos  Sureaux. Sauc, Sauqué</b>	<b>Sabocos, Sabochos, Yebolar.  Sauqua, Sahuquet, Sahuca, Sahucs, Seuquèr</b>	<b>Aragon</b> (diverses sources) <b>Azun Cauterets</b> (Bérot, Dussaussois)	<b>Industrie Médecine Médecine vétérinaire Alimentation humaine (boisson) Rites</b>

Tableau 3. Quelques synphyto-toponymes basés sur les herbacées

Nom scientifique	Nom vernaculaire (espagnol/aragonais) (français/gascon...)	Synphyto-toponymes	Usages ethnobotaniques, signification, observations
<i>Asphodelus albus</i> Mill.	Gamón/ Abozos, albezón Asphodèle blanc/ Aoubos, Aubôt, Espadela, Monges, Porra, Porrassa, Pourra, Pourroc	Abozal (Aragon). Aboussa, Aoubos, Espadèlè, Espadélas, (La Mongie) Pourrets, Pourrasole, Pourria, Pourra, Pourrouca (Aspe, Ossau, Azun, Lesponne, Luz) (Bérot, Dussaussois)	Médecine. Alimentation animale. “La plante ressemble vaguement au poireau, les fruits à des haricots et les feuilles à des épées” (Dussaussois)
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L.	Sarrión/ Alimoaches, Charrones, Sarriones, Sarrón, Sarróns Épinard sauvage, Épinard de bon Henri / Sarrons, Sarrous	Sarrials, Sarrobal, Sarronal, Sarronera Aragon (diverses sources) Sarrouès, Sarroua, Sarrouèro, Sarrouèra Toy, Aure, etc. (Bérot, Dussaussois)	Alimentation animale et humaine Médecine
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop. et autres espèces ou genres	Cardos Cirse/ Chardons	Cardal, Cardizal, Cardigal, Cardonal, Cardosa, Carduso Aragon, (diverses sources) Cardet, Cardiet, Cardoua, Cardouet, Cardous (Aspe, Ossau, Azun, Luz, Cauterets) (Bérot, Dussaussois)	Mauvaise herbe. Possible confusion: Cardoneral (acebo ou cardonera, <i>Ilex aquifolium</i> L., le houx) <i>Cardigazas</i> [ <i>Carlina acanthifolia</i> subsp. <i>cynara</i> (Pourret ex Dyby) Rouy et <i>C. acaulis</i> L.] <i>cardossa</i>
<i>Gentiana lutea</i> L.	Genciana amarilla/ <i>Chansana</i> , Chanzana Gentiane jaune/ <i>Boudérasso</i>	Chanzanal (divers) Yencena (Lavedan, Lesponne) (Berot, Dussaussois)	Médecine Liquoristerie (rhizome) Artisanat (feuilles)
<i>Juncus</i> spp. <i>Scirpus holoschoenus</i> .	Junco/ Chunco Chungo, Chunquera Joncs/ junc, junca	Chuncar, Chuncos, Chungar, Chungaral, Chungos, Chunquer, Chunquera	Dangereux pour les animaux Possible confusion: chunqueta

		(Aragon, divers) Juncalas (Toy) Younquèra, Lac dèra Yunco (Toy) Yunca (Luz) (Bérot, Dussaussois)	( <i>Aphyllanthes monspelliensis</i> )
<i>Meum athamanticum</i> Jacq.	<i>Sistra, Cenullo de puerto, Meón, Té purgante</i> Meum fause- athamante / <i>Cistre, Cestre, Fenouil des Alpes, Cestra, Sestra, Sistra</i>	Sestrales (Añisclo)  Caousestre, Cestrède (Azun, Lesponne, Luz) (Bérot, Dussaussois)	Médecine Recherché par les brebis. Confusion possible avec l'achillée <i>millefeuille, Achillea millefolium</i> L. (Dussaussois)
<i>Trifolium alpinum</i> L.	Regaliz de montaña / <i>Regliz, Mandil</i> Trèfle des Alpes/ <i>Arregalisse, Bagnèu, Banét, Banion</i>	El Mandilar, Os mandilóns (Guillén, Vázquez) Amanetch, Col de Bounéou (Aspe, Luz) (Bérot)	Alimentation animale et humaine. Médecine. Recherché par les troupeaux
<i>Veratrum album</i> L.	Vedegambre / <i>Baladre</i> Véatre blanc/ <i>Balandra, gareu, arou</i>	Baladriar (Tena) (Guillén) Le Balandrau (Lavedan) (Dussaussois)	Médecine vétérinaire Toxique

## Discussion et conclusions

Comme les études antérieures l'ont montré, la chaîne pyrénéenne est une montagne humanisée, en raison de ses dimensions, de son accessibilité et de son climat (Dendaletche, 1995). Une fois que les glaciers quaternaires se sont retirés, l'homme pyrénéen a développé ses activités pastorales jusqu'au fin fond des vallées (Fillat, 2008). Parmi les nombreux toponymes recensés dans les Pyrénées centrales, une bonne partie est basée sur les espèces végétales ayant une valeur de repère géographique aussi bien qu'une signification écologique et ethnobotanique. Plus encore, ces toponymes constituent un reflet des modes de vie traditionnels.

Du point de vue de la valeur culturelle de nos paysages ruraux (Montserrat, 2009), l'étude des toponymes construits à partir des noms collectifs des plantes vient indiquer un trait d'union entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. En maîtrisant l'environnement végétal et la haute diversité biologique par le biais de leurs connaissances, c'est-à-dire en donnant un nom individuel à l'espèce ou à la communauté d'espèces concernée, les hommes ont contribué à patrimonialiser une ressource. Le nom permet en effet de perpétuer la mémoire des lieux où croissent des végétaux qui ont été utilisés dans le passé, cela ouvrant la possibilité de les ré-utiliser si nécessaire. Ce processus a été le même sur les

revers septentrional et méridional de la chaîne, ce que montrent les toponymes, très semblables pour les mêmes espèces dans le domaine du gascon et de l'aragonais. Il s'avère ainsi que la même culture a profondément imprégné les langues parlées du côté français et du côté espagnol. Cela montre, par ailleurs, à quel point ces connaissances étaient utiles pour permettre aux hommes de survivre dans un milieu montagnard assez difficile.

D'ailleurs, ce lien ethnobotanique s'est maintenu du XIVE au XIXe siècle mais, dès le début du XXe, il s'est affaibli à cause de l'appauvrissement, voire de la disparition de la vie pastorale dans quelques massifs ou quelques secteurs pyrénéens (Pallaruelo, 2002). Cependant, en liaison avec la place prééminente prise par le tourisme et les activités tertiaires, le XXIe siècle a commencé avec la mise en place d'un réseau important d'espaces protégés (Villar, 1999) dont la plupart (Parcs Nationaux, Réserves de Biosphère, Patrimoine Mondial, etc.) ont pour but la conservation des espèces, des espaces et du patrimoine culturel inféodé (Etchelecou & Villar, 2008). Chercher et conserver cette partie du patrimoine culturel que sont les synphyto-toponymes, permet aussi de mieux connaître le patrimoine naturel puisque les noms conservent la mémoire d'un état du milieu qui a parfois disparu aujourd'hui du fait d'évolutions dues à des causes diverses, anthropiques ou non. Conservation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel apparaissent ainsi comme des opérations indissociables.

## Bibliographie

- Andolz Rafael, 1977. *Diccionario Aragonés*, Zaragoza, Librería General.
- Alvar Manuel; Llorente Antonio; Buesa Tomás & Alvar Elena, eds., 1979-1983 *Atlas lingüístico y etnográfico de Aragón, Navarra y Rioja*, 12 vols., Zaragoza, Institución Fernando el Católico-CSIC.
- Aymard Raymond, 1988. *Toponymie pyrénéenne. Répertoire Géographique et Étymologique des deux versants des Pyrénées*, Jurançon.
- Bastardas María Reina, 1994. *La formació dels col·lectius botànics en la toponímia catalana*. Barcelona. Reial Acadèmia de Bones Lletres.
- Bérot Marcelin, 1998. *La vie des hommes de la montagne dans les Pyrénées racontée par la toponymie*, Tarbes, PNP et Milan.
- Dendaletche Claude, 1999. Los Pirineos, riquezas naturales, riqueza culturales, in Luis Villar, éd., *Espacios naturales protegidos del Pirineo. Ecología y Cartografía*, Zaragoza, Consejo de Protección de la Naturaleza de Aragón, p. 21-23.
- Dussaussois Guy, 2010. Flore occitane des Hautes-Pyrénées. *Lavedan et Pays Toy*, t. 41: 103-120.
- Fillat Federico, 2008. Bosquejo histórico de la actividad pastoril en el Pirineo, dans Federico Fillat & al., eds., *Pastos del Pirineo*, Madrid, CSIC, p. 25-35.
- Gómez de Valenzuela Manuel, 2007. *Documentos sobre ganadería altoaragonesa y pirenaica (Siglos XV y XVI)*, Zaragoza. El Justicia de Aragón.
- Grüber Michel, 1980. Dissymétrie climatique et forestière des Pyrénées, *Forêt méditerranéenne*, t. 1(2), p. 135-140.

- Guillén Juan, 1974. *Topónimos de origen botánico en el Valle de Tena, Huesca*. Actas VII Cong. Int. Est. Pirenaicos, t. 7(2) p. 35-38.
- Le Nail Jean François, 2000. Una comunidad necesaria, in Patrice de Bellefon, dir., *Tres Serols-Monte Perdido. Memoria de futuro*, Mont Perdu, Patrimoine Mondial, Lourdes, p.146-162.
- Montserrat Pedro, 2009. *La cultura que hace el paisaje*, Estella, Editorial La Fertilidad de la Tierra.
- Mur Saura Ricardo, 2002-2004. De toponimia jacetana, *El Pirineo Aragonés, Semanario de Jaca*, núm. 6097 à 6221, Jaca, 25-I-2002 à 6-VIII-2004.
- Nagore Francho, 2001. Los Pirineos: un nexo de unión entre el occitano y el aragonés, *Revista de Filología Románica*, t.18, p. 261-296.
- Pallaruelo Severino, 2002. Las huellas del hombre en el paisaje, dans José Luis Acín & Fernando Lampre, coord., *Aragón, un país de montañas*, Zaragoza, Prames, p. 211-257.
- Pardo José, 2002. *Nuevo diccionario etimológico aragonés*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, (ed. fac-similé).
- Séguy Jean, 1953. *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées Centrales*, Barcelone, Instituto de Estudios Pirenaicos.
- Selfa Moisés, 2003. *Toponimia del valle medio del Ésera (Huesca)*, Lleida, Universitat de Lleida.
- Terrado Javier, 1992. Toponimia de Ribagorza. Puente de Montañana, Lleida, Milenio.
- Vázquez Jesús, 1989. Pervivencia de apelativos de la flora y de la fauna en la toponimia de Sobremonte (Huesca), *Archivo de Filología Aragonesa*, t. 42-43, p.149-172.
- Vázquez Jesús, 2008. Toponimia de Aso, Yosa y Betés (Sobremonte, Alto Gállego), Zaragoza, Prensas Universitarias de Zaragoza y Xordica.
- Vidaller Rafael, 2004. Libro de as matas y os animals, Zaragoza, Consejo de Protección de la Naturaleza de Aragón.
- Villar Luis, éd., 1999. Espacios naturales protegidos del Pirineo. Ecología y Cartografía, Zaragoza, Consejo de Protección de la Naturaleza de Aragón.
- Villar Luis, 2005. Toponimia de origen vegetal en el Alto Aragón, II. Sinfitónimos relacionados con arbustos, *Flora Montiberica*, t. 28: 43-53.
- Villar Luis, 2007. Toponimia de origen vegetal en el Alto Aragón. Los árboles y su significado ecológico, *Alazet*, t.17: 239-263+ 503.
- Villar Luis, 2009. Los pastos en la toponimia del Alto Aragón. Dans Ramón Reiné & al., eds., *La multifuncionalidad de los pastos. Producción ganadera sostenible y gestión de los ecosistemas*, Huesca, SEEP, p. 93-99.
- Villar Luis, Palacín José María, Calvo Constancio, Gómez Daniel & Montserrat Gabriel, 1987. *Plantas medicinales del Pirineo Aragonés y demás tierras oscenses*, Huesca. Diputación de Huesca e Instituto Pirenaico de Ecología-CSIC.
- Villar Luis, Sesé José Antonio & Ferrández José Vicente, 1997-2001. *Atlas de la Flora del Pirineo Aragonés*, 2 vols., Huesca, Instituto de Estudios Altoaragoneses y Consejo de Protección de la Naturaleza de Aragón.

# De l'opposition au reboisement à la défense de la forêt : analyse d'un processus de patrimonialisation d'un paysage forestier à Montdardier (Gard)

*Between opposition and defense of the forest: analysis of a process of cultural heritage of a forest landscape to Montdardier (Gard)*

*Fesquet, Frédéric*

*Cité scolaire André Chamson, 30120 Le Vigan. [frederic.fesquet@laposte.net](mailto:frederic.fesquet@laposte.net)*

**Résumé :** Depuis deux siècles, la question forestière anime périodiquement la vie des espaces montagnards français. Sur le cas de Montdardier, la mise en œuvre de la loi de 1860 sur le reboisement des montagnes pose une première fois les termes du problème sur la base d'une incompatibilité des pratiques forestières et agricoles.

En 1959, Adrienne Durand-Tullou, prenant acte des évolutions socio-environnementales en cours, reformule les termes de la problématique : malgré l'hostilité originelle des caussenards, rien n'empêchera « l'arbre de reconquérir son droit de cité à la faveur de l'évolution des conditions économiques locales » [Durand-Tullou, 2003, 438]. On voit poindre une interrogation sur l'attitude à avoir vis-à-vis de l'arbre conquérant et de la forêt nouvelle.

L'étude de la forêt domaniale de la Vis à Montdardier offre un exemple assez singulier de processus de patrimonialisation d'un espace forestier. En 1864 l'administration des forêts crée sur la commune un périmètre obligatoire de reboisement de 202 ha. Comme ailleurs en montagne, la création de ce périmètre entraîne une réaction négative des habitants mais une fois le périmètre créé et les plantations réalisées, la forêt se développe et prend toute sa place.

**Mots-clés :** reboisement, patrimonialisation, paysage, aménagement forestier, enquête.

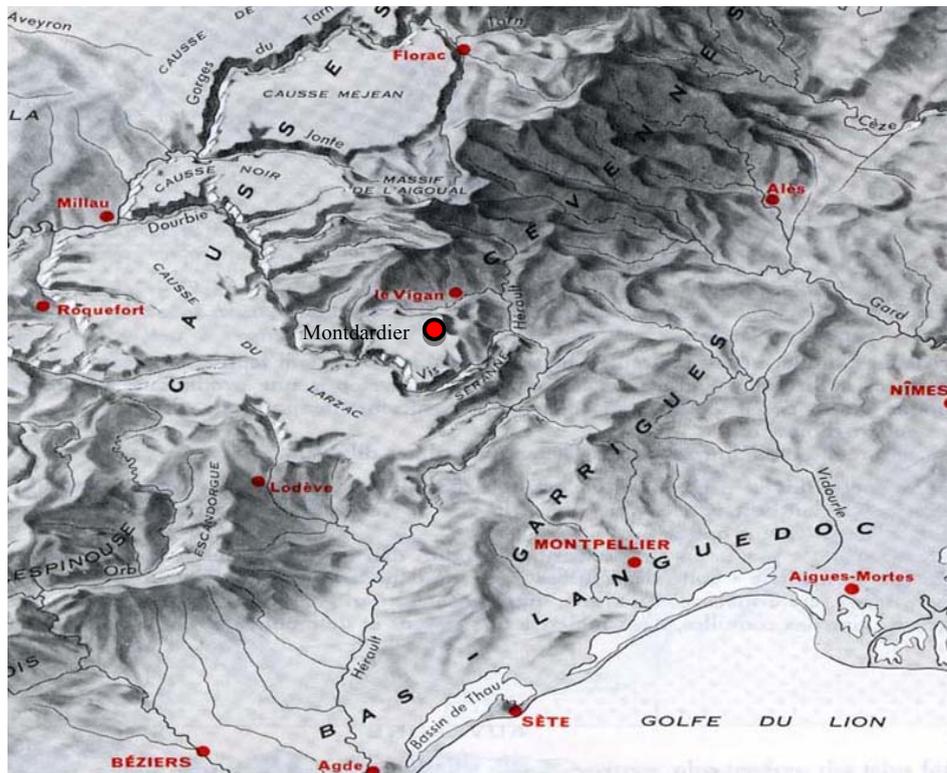
**Keyword :** *reforestation, heritage, landscape, forest management, survey*

# Introduction

En 1968, l'Office National des Forêts (ONF) constatant l'absence de régénération naturelle dans la forêt, se propose de réaliser une série de coupes à blanc et un nouveau reboisement. Un mouvement de résistance prend alors forme dans la commune de Montdardier.

Ainsi en l'espace d'un siècle, la perception que les habitants avaient de l'arbre et de la forêt s'est inversée. La défense de leurs intérêts agricoles avait été à la base du refus du reboisement et des contraintes qui l'accompagnaient; cent ans plus tard, la préservation d'un paysage forestier verdoyant sur un espace dominant emblématique de l'identité communale justifie la défense de la forêt. Il est intéressant de comparer à un siècle d'écart les discours produits sur un même espace en les mettant en parallèle avec les transformations démographiques, économiques et sociales de la commune. Cette étude a été aussi l'occasion, par un sondage, de faire le point avec les habitants actuels sur la façon dont ils connaissent, utilisent et perçoivent la forêt.

Carte 1 : Montdardier, entre Causse et Cévennes



# 1. Entre refus et adhésion : une opposition au reboisement tout en nuance

En 1860, la loi sur le reboisement des montagnes cherche à régler un problème, les inondations, qui met en péril la production, la circulation et la consommation des richesses nationales. Un rapport du ministre des Finances, Magne<sup>1</sup>, évalue à 1 133 743 ha la superficie du territoire à reboiser pour mettre le pays à l'abri des inondations.

A Montdardier, en 1862, un procès-verbal de reconnaissance décrit la Tude et le Pic d'Anjeau comme « extrêmement dénudés, escarpés et ravinsés ...

En l'état, les eaux pluviales coulent de ces montagnes aussi vite que sur un toit bien incliné; on ne se fait pas une idée du volume d'eau qu'elles jettent lors des orages, la Tude dans l'Arre et le Pic d'Anjeau dans la Vis.

L'Arre et la Vis sont les deux principaux affluents de l'Hérault dont les débordements fréquents occasionnent de grands désastres dans les riches plaines situées entre Aniane et Agde sur un parcours de 70 km environ.»<sup>2</sup>

La mise en place du périmètre de reboisement de Montdardier est donc une mesure d'intérêt national qui se heurte d'emblée à des intérêts locaux. En octobre 1862, une enquête sur le projet de reboisement a lieu à la mairie. Le commissaire enquêteur enregistre 65 déclarations.

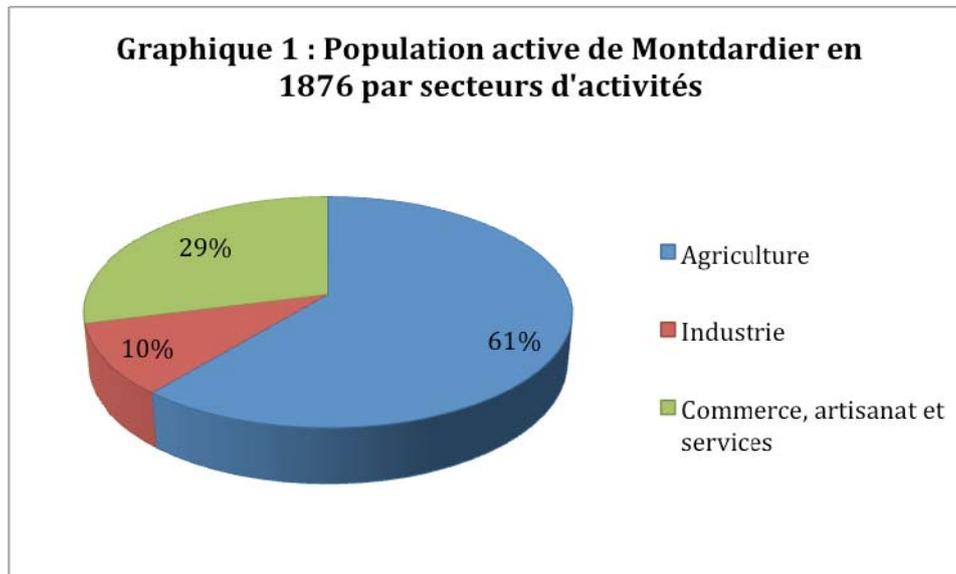
63 s'opposent au reboisement. La première, présentée par Caucanas Antoine dit fusilier, âgé de 82 ans, propriétaire à Caucanas, est représentative de l'ensemble des opinions. Il déclare que : « le projet dont il s'agit est trop contraire aux intérêts des particuliers et de la commune, que par son exécution il gênerait tout le monde, que la conséquence apporterait trop de troubles à la dépaissance des bestiaux, que pour ce qui le regarde il serait obligé de réduire son troupeau, que par contre il se trouverait privé d'une plus grande quantité de fumier et que ses cultures ne peuvent qu'en souffrir qu'en conséquence il s'opposait à son exécution »<sup>3</sup>.

Antoine Jeanel déclare que l'accès aux communaux est vital pour la récolte du buis qui est le seul engrais dont disposent 135 ménages sur les 152 que compte la commune et que : « sur les terrains communaux sur lesquels on se propose d'opérer, les buis forment un peuplement très serré et complet et les racines ont assez de consistance et de pivot pour soutenir les terres, atténuer les effets de la chute des eaux et régler l'infiltration et le débit des eaux »<sup>4</sup>. Il y a donc une reconnaissance explicite du rôle du couvert végétal dans la protection des sols et la régulation du cycle des eaux mais un désaccord sur la nature et l'importance de ce couvert végétal. Pour les forestiers : « il n'y a que les grands végétaux

- 
- 1 Le Moniteur Universel, 3/02/1860. Rapport à l'Empereur par P. Magne, ministre des Finances, concernant le reboisement des montagnes.
  - 2 Périmètre de Montdardier, Procès-verbal de reconnaissance, 4/07/1862 par M. Pomaret, ingénieur des Ponts et chaussées et M. Pessard, sous-inspecteur des forêts. ONF, Molières-Cavaillac (30).
  - 3 Enquête sur le projet de reboisement à opérer sur la commune de Montdardier, 13/10/1862. ONF, Molières-Cavaillac (30).
  - 4 Enquête sur le projet de reboisement à opérer sur la commune de Montdardier, 13/10/1862. ONF, Molières-Cavaillac (30).

formant un peuplement serré et complet qui puissent présenter un obstacle au ravinement des terres, ..., atténuer les effets de la chute des eaux pluviales et régler l'infiltration et le débit de ces eaux. »<sup>5</sup>.

Deux autres déclarations, émanant de M. Portalès, avocat, et du vicomte de Ginestous, reconnaissent l'utilité publique mais discutent les modalités d'exécution des travaux. Le vicomte de Ginestous fait remarquer que : « si l'intérêt général exige que les communaux de Montdardier soient reboisés, il est convenable que ce soit l'Etat qui fassent les sacrifices nécessaires »<sup>6</sup> et non pas la commune qui n'est nullement intéressée à supporter la dépense. Autrement dit le reboisement profite aux vallées et aux plaines mais nullement aux hautes terres qui en supportent les conséquences.



On voit donc poindre deux attitudes vis-à-vis du reboisement. D'un côté, une opposition franche dictée par le refus de voir se modifier le mode de gestion d'un espace et de perdre les ressources qu'il procure. Cette posture, dictée par une impérative nécessité économique, est le fait des agriculteurs qui représentent 61 % des actifs (graphique 1). De l'autre, des notables ont une attitude plus favorable au reboisement et sont simplement soucieux de ne pas voir la commune et les propriétaires en supporter seuls la dépense.

Malgré l'ensemble de ces déclarations, le 14 décembre 1862, le Conseil municipal considérant que : « le reboisement des montagnes et d'un intérêt général incontestable, que la commune de Montdardier est animée d'un sentiment trop patriotique pour ne pas faire un sacrifice et donner son concours à une mesure d'intérêt général, ..., quoique par sa position elle n'est jamais à redouter les inondations »<sup>7</sup> est d'avis à l'unanimité qu'il y a lieu de reboiser les terrains communaux à condition que l'Etat prenne en charge la dépense.

5 Périmètre de Montdardier, Procès-verbal de reconnaissance, 4/07/1862.

6 Enquête sur le projet de reboisement à opérer sur la commune de Montdardier, 15/10/1862

7 Délibération du Conseil municipal de Montdardier, 14/12/1862. ONF, Molières-

Le périmètre de Montdardier, de 202 ha 46 a, est déclaré d'utilité publique le 3 février 1864. Dans cette première phase de l'histoire de la forêt, les agriculteurs défendent un espace, ses modes de gestion et les ressources qu'il procure et les propriétaires la maîtrise et la bonne productivité de leur patrimoine. L'espace forestier ne se voit pas, il se vit de l'intérieur par l'utilité économique qu'il a. On est là loin de la notion de paysage.

Malgré la franche hostilité de la majorité des familles, le Conseil municipal rejoint la position du vicomte de Ginestous. Même si cette décision doit sans doute beaucoup à la prégnance de l'ordre social qui empêche d'aller contre l'avis d'un notable, on peut y voir aussi une certaine prise de distance. Le sentiment patriotique revendiqué et l'image que l'on en donne déterminent la décision. L'usager prend de la hauteur et, au travers de cette portion d'espace, la collectivité se donne à voir. La vue sur la forêt devient témoignage de son attachement à la patrie et de son sens du devoir. On observe là une attitude qui, par rapport à la notion de paysage, préfigure l'esprit de la loi de 1906 sur la protection des monuments et des sites naturels. Pourtant cela est bien fragile. Dès 1863, le Conseil municipal rejette à nouveau toute idée de reboisement.

Si l'opposition de la mairie est toute en légalité, les agriculteurs ont une opposition plus radicale. Dans le périmètre de Blandas, près de Montdardier, en 1868, le garde Valat rapporte : «Nous fûmes accostés par huit personnes, nous prévenant que, si nous persistions dans notre intention de reboiser les terrains communaux, toute la population du village viendrait y mettre opposition à coups de pierres. Ne tenant pas compte de leurs observations, nous continuâmes à marcher. Mais à peine étions-nous arrivés sur les lieux que dix-sept habitants s'approchèrent de nous. Voyant leur air déterminé, nous fîmes suspendre le travail » [Durand-Tullou, 1977 : 39].

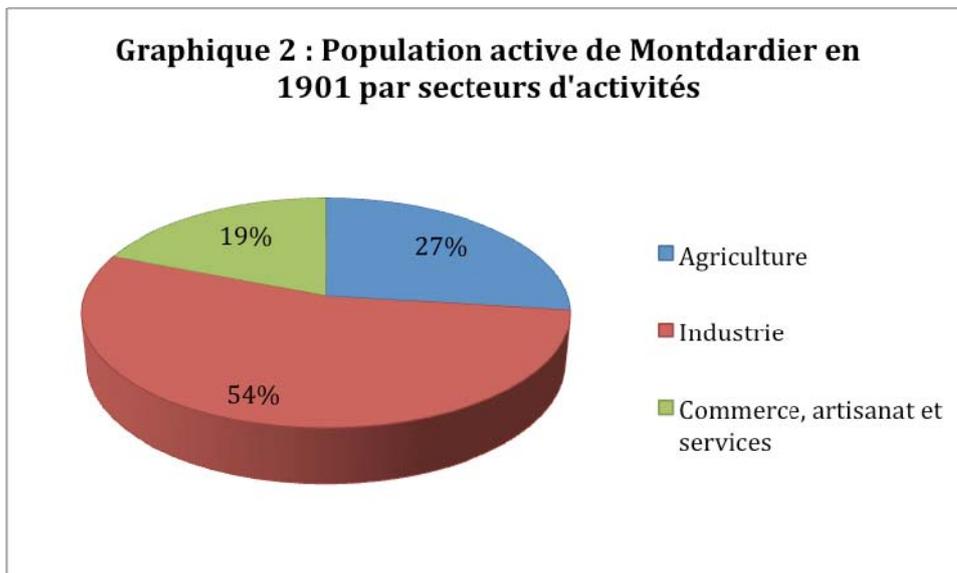
Parfois la population sabote ou détruit les plantations, arrachant les plants ou simplement hypothéquant leur développement : «Une «lauzétto» (plaquette de calcaire résultant de la gélivation) sous les racines et quelques cailloux tassés par dessus, c'était suffisant » [Durand-Tullou, 1977 : 39]. Les habitants voulaient ainsi montrer que les résineux n'étaient pas adaptés aux causses calcaires.

En 1872, une enquête montre que la majorité des plantations réalisées à Montdardier ont péri. En 1875, un nouveau reboisement en pin noir d'Autriche, pin sylvestre et laricio de Corse est effectué et, en 1878, l'administration propose à la commune, qui refuse, d'acheter le périmètre.

---

Cavaillac (Gard).

## 2. D'un usage à l'autre : le réinvestissement de l'espace forestier :



En 1882, la loi sur la restauration des terrains en montagne oblige l'Etat à réviser le périmètre pour qu'il réponde à la notion de « danger né et actuel » qui limite l'intervention des forestiers aux zones les plus dégradées des montagnes. En cas de non respect de cette clause, les communes et particuliers peuvent en référer au Conseil d'état.

A Montdardier, la procédure de révision ne modifie pas le périmètre qui est exproprié le 4 février 1886. Aucun recours n'ayant été formé on peut penser que l'opposition au reboisement est éteinte ou en voie d'extinction.

Quelques années plus tôt, l'ouverture de la mine des Malines avait entraîné une profonde modification de la démographie et de la structure socioprofessionnelle de la commune (graphique 2). En 1901, la population est de 928 habitants<sup>8</sup>. En moins de trente ans, la part des actifs dans l'agriculture est passée de 61 à 27 % alors que les travailleurs de l'industrie représentaient 54 %.

Dans ce contexte, le recours aux communaux pour assurer la subsistance des plus pauvres n'est plus une nécessité absolue. Les rapports au milieu changent et l'opposition au reboisement disparaît.

Jusqu'en 1923, l'Administration poursuit les travaux de reboisement. En 1924, la forêt devient une série domaniale de 144 ha de résineux et 58 ha de feuillus. L'arbre est devenu un élément constitutif du paysage. Pourtant un vieux réflexe de pasteur persiste, il tend à vouloir protéger l'élevage ovin en demandant la limitation des reboisements aux terres les

8 Arch. dép. Gard, 6 M 258. Liste nominative des recensements, Montdardier, 1876-1936.

plus impropres à la dépaissance des ovins. C'est tout le message du chapitre qu'Adrienne Durand-Tullou consacre au reboisement dans sa thèse en 1959.

Durant le XX<sup>ème</sup> siècle, la succession des coupes d'amélioration ne provoque pas la régénération des plantations. Dans les années 1960, la question du dépérissement de la forêt se pose. En 1968, l'ONF décida que la seule méthode de régénération était de faire une coupe à blanc par bandes avant de réaliser un nouveau reboisement. En mars 1968, une première coupe est vendue. Son exploitation qui débute au printemps provoque une réaction immédiate du maire, Louis de Saporta et du Conseil municipal. Le 12 mai 1968, une délibération exprime : « son inquiétude au sujet des abattages massifs »<sup>9</sup> et relève que la forêt « est un élément essentiel du site caractéristique de Montdardier : îlot alpestre à l'entrée du causse aride » et qu'il doit être protégé et sauvegardé afin que le village puisse « tirer un nouveau souffle du développement du tourisme, de la généralisation des loisirs ».

On mesure là l'évolution qui s'est opérée en un siècle. La forêt a définitivement cessé d'être un lieu de production de ressources matérielles pour devenir paysage, arrière plan de la vie des habitants et attrait particulier, ressource nouvelle pour activité nouvelle, le tourisme.

Pour la préserver, M. de Saporta adresse une protestation ferme au préfet du Gard<sup>10</sup> et, dans le même temps, demande au député d'intervenir auprès du ministre de l'Agriculture. Ces démarches aboutissent à l'arrêt des exploitations en attendant un nouvel aménagement pour la forêt.

A l'été 1969, les forestiers reconnaissant que les coupes par bandes sont efficaces mais très visibles, proposent de réaliser la régénération de la forêt par des coupes rases disséminées qui évitent « l'effet de comparaison « avant »-« après » »<sup>11</sup>. Mais le Préfet refuse cette méthode et demande que la forêt soit exploitée par bandes, il fait son affaire de l'accord du Maire.

Cette étape de l'histoire de la forêt révèle l'attachement des caussenards à celle-ci. Ils ont des mots durs pour désigner l'intervention des forestiers. Le Maire évoque la destruction, Adrienne Durand-Tullou parle de massacre et de saccage [Durand-Tullou, 1977 : 39]. La forêt était désinvestie dans sa dimension d'espace productif. La réalisation de ces coupes qui bouleversent les flancs de la montagne, la revalorise dans sa dimension paysagère et identitaire.

On peut voir dans cet épisode une illustration de l'émoi forestier qui saisit la France à la même époque. La création de l'ONF en 1964 et l'obsession de la productivité qui l'accompagne provoquent la publication de nombreux livres, notamment, en 1976, l'emblématique *France, ta forêt fout le camp !* [Cauwet, Demesse, Fischer, Persuy, 1976]. Dans les Cévennes, l'émergence du mouvement écologiste voit la constitution d'associations hostiles à une sylviculture industrielle et à l'enrésinement [Fesquet, 1997, 655]. Sur le causse, où le chêne est l'essence forestière traditionnelle, l'enrésinement marque une rupture culturelle. Adrienne Durand-Tullou s'interroge ainsi en 1977 : « Quand cessera-t-on de défigurer les Causses en leur infligeant une perpétuelle verdure sombre et

---

9 Délibération du Conseil municipal de Montdardier, 12/05/1968.

10 Arch. dép. Gard, 7 W 38. Lettre du préfet du Gard au chef du Centre de l'O.N.F. de Nîmes, le 24/02/1969.

11 Lettre du directeur régional de l'ONF, M. Huguet, sans date. ONF, Molières-Cavaillac (30).

froide, sauf lorsqu'elle flambe, comme c'est trop souvent le cas? » [Durand-Tullou, 1977 : 39].

### **3. Les perceptions actuelles : une patrimonialisation de la forêt domaniale ?**

En un siècle, le rapport au territoire a changé. L'exemple de Montdardier montre que, dans le public, ce sont des considérations esthétiques qui dominent aujourd'hui le débat forestier alors même que l'ONF est entré dans l'ère du productivisme et de la « rationalité triomphante » [Boutefeu, Arnould, 2006, 62].

On voit naître là une nouvelle contradiction entre le public et le gestionnaire de la forêt. Contradiction que l'ONF a mis du temps à prendre en compte. Depuis 1968, la forêt domaniale de la Vis a fait l'objet de deux aménagements.

Celui qui couvre la période 1980-2000 souligne que la forêt est un élément esthétique du village de Montdardier et confirme le renoncement aux exploitations par bandes mais plus pour des raisons techniques que paysagères. L'objectif principal de la gestion reste la protection et, en second lieu, la production. Le rôle social de la forêt n'est pas relevé. La seule référence faite au public concerne son « absence de compréhension »<sup>12</sup>.

L'aménagement suivant, 2004-2018, relève l'intérêt paysager de la forêt mais souligne comme un point noir le fait que du village on voit la forêt de pins et que les habitants refusent les modifications brutales. Il évoque le patrimoine naturel qu'elle représente mais seulement par la présence du châtaignier, « arbre à pain ». L'ONF ne semble voir la notion de patrimoine qu'au travers de ce grand repère culturel qui renvoie à la civilisation cévenole. Le fait que la forêt, en elle-même, puisse avoir une dimension patrimoniale n'est pas relevé. On donne satisfaction aux habitants en préconisant de « ne pas faire d'ouverture importante dans le peuplement en tranche dans le sens de la pente »<sup>13</sup>. Cet aménagement reconnaît donc la légitimité de l'attachement des habitants à la forêt. Il ne renonce pas à ses propres objectifs mais il reconnaît, implicitement, que cet espace fait partie du patrimoine communal au même titre que le château.

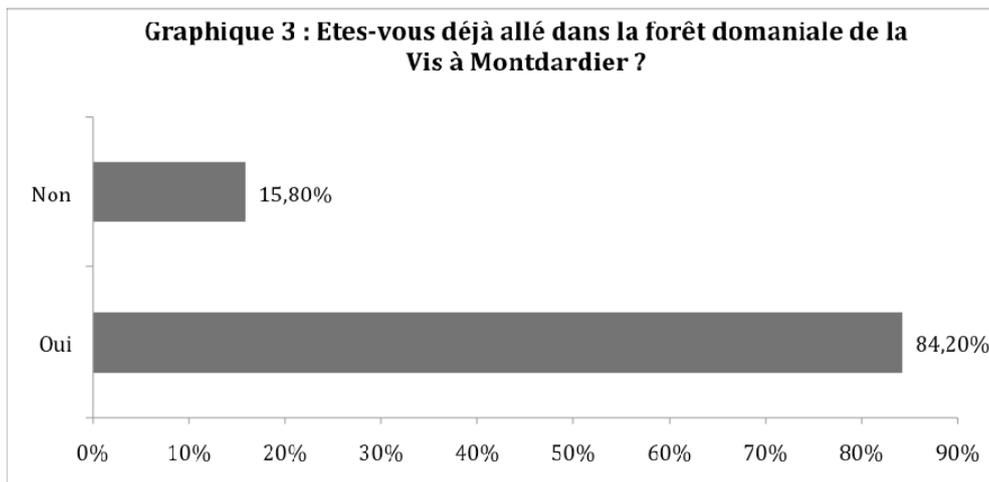
Une enquête, réalisée auprès des habitants de Montdardier, permet de mieux appréhender la perception qu'ils ont aujourd'hui de la forêt.

---

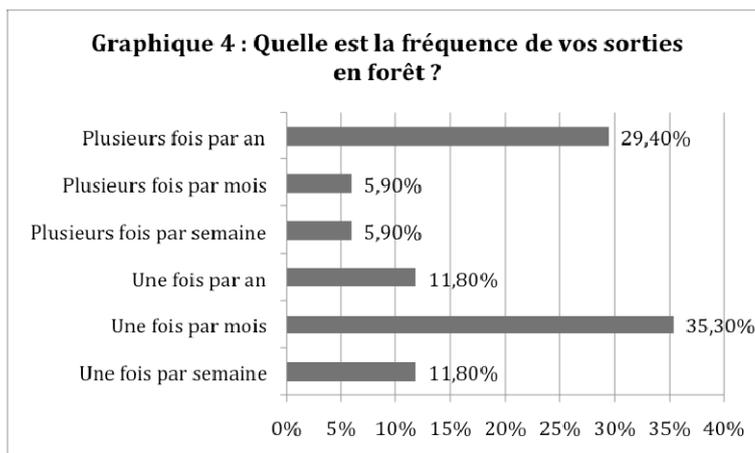
12 ONF, Molières-Cavaillac (30), Procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de la Vis, 1980-2000.

13 ONF, Molières-Cavaillac (30), Révision d'aménagement forestier, forêt domaniale de la Vis, 2004-2018.

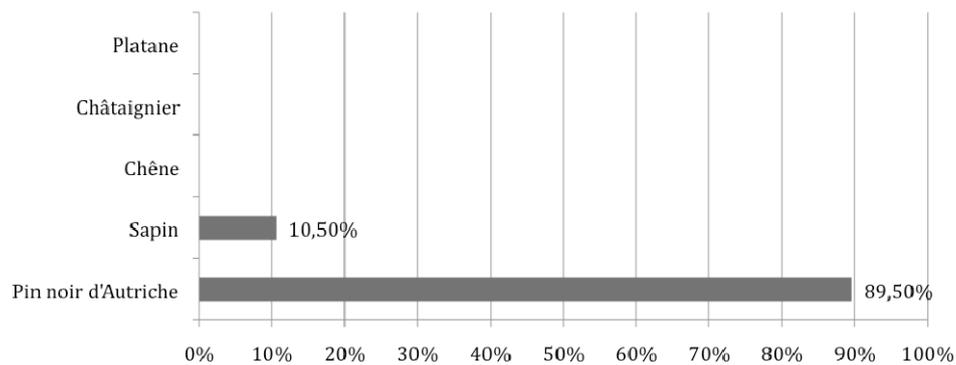
**Graphique 3 : Etes-vous déjà allé dans la forêt domaniale de la Vis à Montdardier ?**



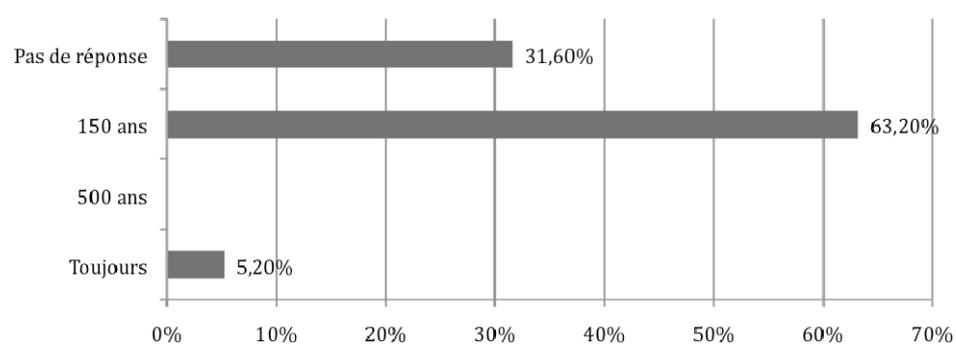
**Graphique 4 : Quelle est la fréquence de vos sorties en forêt ?**



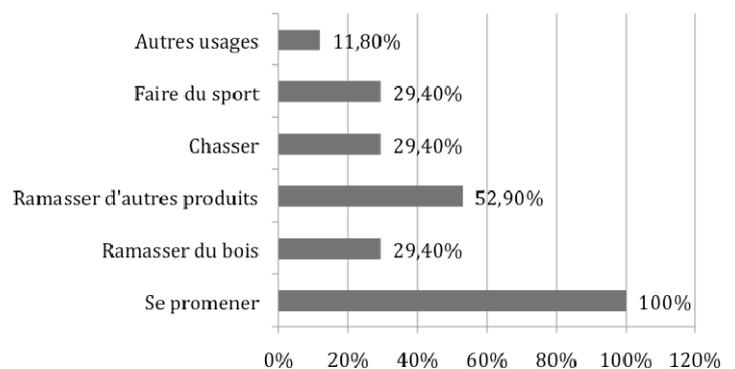
**Graphique 5 : Quelle est l'essence dominante de la forêt ?**



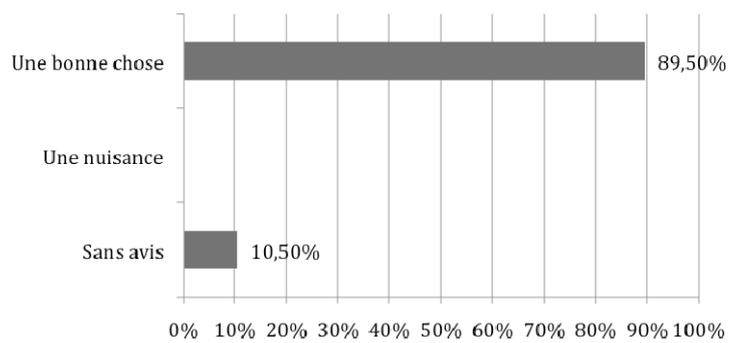
**Graphique 6 : Depuis quand la forêt domaniale de Montdardier existe-t-elle ?**



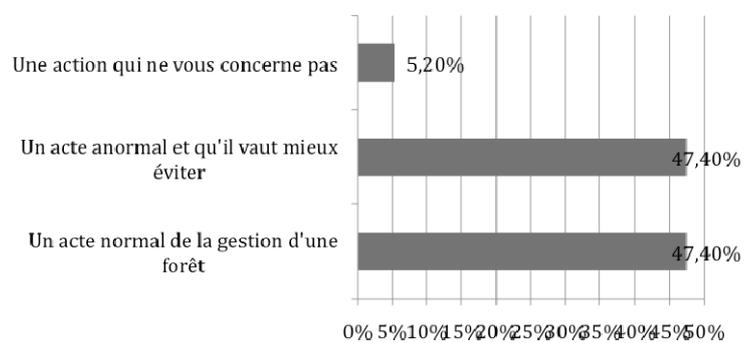
**Graphique 7 : Quels usages de la forêt ?**

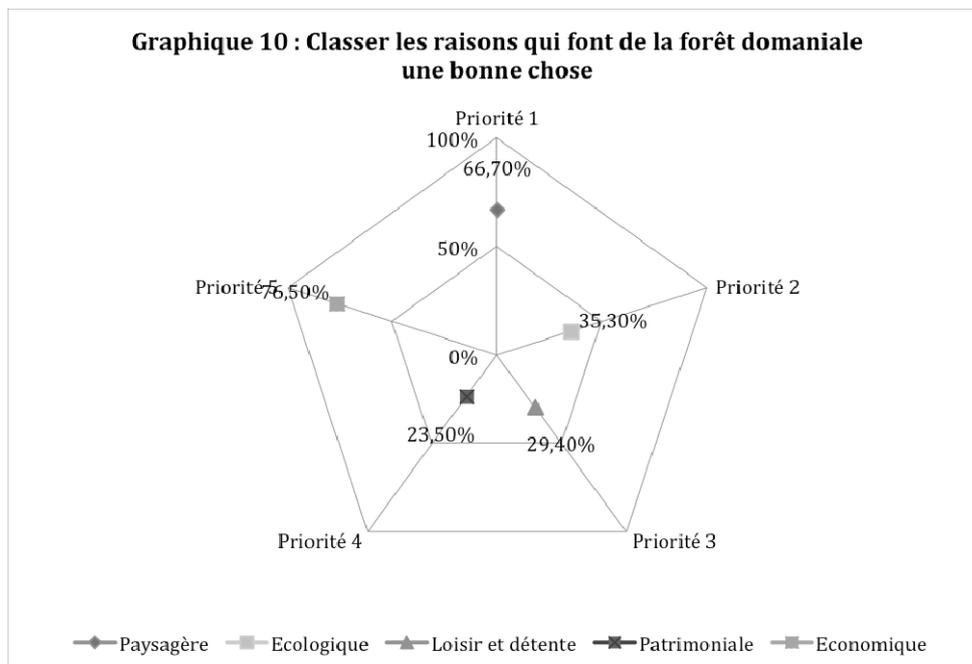


**Graphique 8 : La présence de la forêt domaniale est plutôt**



**Graphique 9 : Si la forêt venait à être coupée, cela serait**





La forêt est un lieu connu et fréquenté. 84,2 % des familles y sont déjà allées (graphique 3) et la moitié des familles y va souvent, une fois par semaine à une fois par mois (graphique 4). Elle est connue, près de 90 % des sondés connaissent précisément l'essence dominante (graphique 5) et 63,2 % savent que c'est une forêt jeune (graphique 6). L'usage principal de la forêt est la promenade, la collecte, mais pas forcément de bois, vient en second (graphique 7). Champignons, fruits sauvages, fleurs ne sont plus des produits annexes de l'économie domestique mais plutôt des occasions de sortie, des produits de loisirs.

89,5 % des sondés reconnaissent que la présence de la forêt est plutôt une bonne chose (graphique 8) mais on note toutefois que les avis sont nettement partagés à propos de l'exploitation. 47,4 % des personnes pensent que couper la forêt est un acte normal de sa gestion et autant pensent qu'il vaut mieux éviter cela (graphique 9). On retrouve un certain consensus sur les priorités de la gestion forestière (graphique 10). La présence de la forêt est une bonne chose d'abord pour une raison paysagère. A l'inverse, malgré le fait que la moitié des personnes comprennent la nécessité d'exploiter la forêt, pour plus de 76 % les considérations économiques viennent en dernier dans l'ordre des priorités. Les habitants de Montdardier sont là dans la même perception de la forêt que l'ensemble des Français. En 2000, selon un sondage TNS-SOFRES, 91 % des français déclaraient aimer la forêt mais seulement 2% la considéraient sous sa fonction économique<sup>14</sup>.

Notons que le souci écologique (35,3 % des réponses) occupe la seconde place des préoccupations. On peut y voir une sensibilité entretenue par la médiatisation actuelle des problèmes environnementaux.

<sup>14</sup>[http://www.mediaforest.net/index.php?id\\_rubrique=165&id\\_article=414&mots\\_cle=sofr es&debut=0](http://www.mediaforest.net/index.php?id_rubrique=165&id_article=414&mots_cle=sofr es&debut=0)

Enfin, la dernière question du questionnaire demandait aux sondés quelle était selon eux la meilleure façon de gérer la forêt à Montdardier et plus généralement en France, le mot qui revient le plus dans les réponses est « entretien ». La gestion par l'ONF est pour beaucoup de familles le meilleur gage d'un bon entretien.

L'histoire de la forêt domaniale de Montdardier est donc riche en affrontements qui, à des époques et dans des processus différents, ont agi comme des révélateurs de la perte possible/probable d'un avantage, d'un usage ou d'une situation. Alors que la crise forestière des années 1860 relevait du surinvestissement de l'espace forestier par une population majoritairement paysanne; un siècle plus tard, c'est à propos d'un espace agricole désaffecté qu'éclate le différent avec l'administration. La querelle provoque une démarche de réinvestissement de l'espace forestier. Il y a de la part des Montdardiérais patrimonialisation, c'est-à-dire appropriation identitaire et mémorielle [Veschambre, 2007], de cet espace « menacé » devenu, du fait de sa disparition programmée, paysage symbolique auquel s'identifie la commune.

## Bibliographie

- Boutefeu B., Arnould P., 2006. Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité, *Revue Forestière Française*, Vol. 58, N° 1, p. 61-72
- Cauwet J., Demesse N., Fischer R., Persuy A., 1976. *France ta forêt fout le camp!* coll. Lutter, Stock 2, 237 p.
- Durand-Tullou A., 1977. Problèmes passés et actuels du reboisement des Causses, *Causses et Cévennes*, n° 4, p. 399.
- Durand-Tullou A. 2003. *Un milieu de civilisation traditionnelle. Le Causse de Blandas*, Millau, Editions du Beffroi, 519 p.
- Fesquet F. 1997. Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : le corps forestier et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux XIX et XX èmes siècles. Université Paul Valéry, Montpellier III, 3 vol., 992 p.
- Veschambre V. Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace, *Cafés géographiques*, document 1180, novembre 2007. URL : [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=1180](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180)

# **Hiérarchisation des enjeux floristiques dans un espace protégé**

## **La construction du patrimoine floristique du Parc national des Pyrénées**

*Prioritisation of floristical issues in a protected area.*

*The construction of floristical heritage in the Pyrenees National Park*

*Penin David*

*Parc national des Pyrénées - 2 Rue du IV septembre - 65000 Tarbes*

**Résumé :** Dans la législation française, un parc national est un espace soumis à un très haut niveau de protection. Cette réglementation s'applique notamment à l'ensemble des végétaux du périmètre quels que soient leurs statuts ou leurs niveaux de rareté.

Pour autant, tous les végétaux présents n'ont pas la même valeur du point de vue patrimonial et le Parc national n'a pas vocation à s'intéresser à tous les éléments de la flore du territoire dont il est garant avec la même intensité.

La connaissance des experts ne suffit pas toujours à cerner les réels enjeux floristiques de la zone de compétence du Parc national. Il est alors nécessaire de hiérarchiser la flore afin de concentrer les efforts d'inventaires et les éventuelles mesures de gestion conservatoire sur les espèces pour lesquelles le Parc national prend la plus grande part en termes de conservation.

Des méthodes classiques de hiérarchisation inspirées du travail de mise en place des listes régionales d'espèces végétales protégées ont pu être adaptées. La mise en œuvre de ces méthodes est basée sur le croisement de plusieurs critères, notamment la rareté sur le territoire de référence et la part que ce territoire prend dans la répartition totale de l'espèce.

Ce croisement permet au final d'établir un classement argumenté et de proportionner l'effort de connaissance en termes d'inventaire et de suivi, ainsi que les mesures de conservation à la valeur réelle de chaque espèce ainsi déterminée.

La méthode mise en œuvre sera détaillée, notamment du point de vue des critères mobilisés, et une première liste d'espèces hiérarchisée sera présentée comme résultat de cette démarche.

**Mots clefs :** Flore, Parc national des Pyrénées, Hiérarchisation, Patrimonialisation.

**Keywords :** *Flora, Pyrenees National Park, prioritisation, heritisation*

## Introduction

Les infractions à l'interdiction de récolte de végétaux sont extrêmement rares en zone cœur du Parc national des Pyrénées. Sur les cinq dernières années (2005 – 2010) et sur l'ensemble de la zone protégée du territoire, on ne dénombre que cinq procès-verbaux établis pour ce motif. L'interdit de cueillette et le respect de tous les végétaux du territoire semblent donc constituer une prescription largement admise et partagée par les usagers du site. Ce constat laisse à penser que, pour le grand public essentiellement, l'ensemble des plantes sauvages qui se développent spontanément dans le périmètre d'un espace réglementé bénéficie, de manière globale, d'une protection totale.

Néanmoins, la réalité est plus complexe pour les scientifiques et les gestionnaires de cet espace qui, de manière pratique, n'accordent pas la même attention à toutes les espèces présentes à l'intérieur de cet espace. Des tris et des sélections s'opèrent selon des critères qu'il est important de connaître pour tenter de comprendre le rôle que les parcs nationaux jouent dans la patrimonialisation de la flore.

### 1. Un contexte réglementaire et scientifique : le Parc national des Pyrénées

En France, le terme « parc national » recouvre une double réalité qui relève aussi bien de la géographie que de l'organisation administrative du territoire. Un parc national représente ainsi une portion de territoire dont la vocation principale est la protection de l'environnement, et au sein de laquelle s'applique une réglementation stricte des activités et des usages. Ce terme est également employé pour nommer la structure administrative créée sous l'impulsion et la tutelle du ministère en charge de l'environnement et dont le rôle est de faire appliquer la réglementation et de gérer l'espace.

Les parcs nationaux ont été définis et instaurés en France par la loi du 22 juillet 1960 abrogée et modifiée par celle du 14 avril 2006<sup>1</sup>. Le texte fondateur de 1960 est aussi une loi fondatrice de la V<sup>e</sup> République, clairement pensée pour rétablir une forme de prestige dans le contexte de la décolonisation qui avait privé le pays des parcs nationaux ou des structures assimilées ayant existé dans les territoires des anciennes colonies (Merveilleux-du-Vignaux, 2010). Cette mise en place tardive fait figure d'exception en Europe puisque de nombreux territoires ont reçu ce label dans les pays voisins durant le premier tiers du XX<sup>e</sup>

---

<sup>1</sup> La loi du 14 avril 2006 prévoit notamment une meilleure implication des élus locaux, devenus majoritaires dans les instances de gestion de l'établissement public « Parc national ». Elle envisage l'engagement volontaire des communes sur un projet de territoire approuvé dans le cadre d'une charte de territoire.

siècle. On peut citer notamment, et pour mémoire, les exemples célèbres du Grand Paradis (1922) et des Abruzzes en Italie (1923), d'Ordesa dans les Pyrénées espagnoles (1918) et le Val Cluozza en Suisse (1914) (Larrère. *et al.*, 2009).

Né dans le nouveau monde au XIX<sup>e</sup> siècle suivant une inspiration principalement anglo-saxonne, le concept de parc national s'est développé depuis sur tous les continents et ce type de structure existe aujourd'hui dans de nombreux pays. On estime qu'il existe aujourd'hui environ 2500 structures apparentées à des parcs nationaux dans le monde (Merveilleux-du-Vignaux, 2003). Pour la France, dès 1963, sont créés les parcs nationaux de la Vanoise et de Port-Cros. Les Pyrénées constituent le troisième espace à bénéficier du classement en 1967.

Tous les parcs français sont organisés de manière concentrique entre une zone dénommée « cœur » généralement inhabitée<sup>2</sup> et soumise à un très fort niveau de protection et une zone périphérique, l'aire d'adhésion, sans réglementation propre et où sont coordonnées et mises en œuvre des actions de développement durable dans un contexte de partenariat avec les élus et les collectivités locales.

Du point de vue des activités scientifiques, les parcs nationaux assurent des missions de connaissance ciblées sur la faune et la flore. Ces activités n'ont pas toujours été directement menées par un personnel dédié. Dans les premières années de sa création par exemple, le Parc national des Pyrénées ne disposait pas d'un service scientifique propre et la recherche sur le territoire s'est développée sous l'impulsion d'un conseil scientifique formé de spécialistes éminents de diverses disciplines naturalistes.

A la fin des années 70, la mise en place d'un service consacré à la connaissance et à la conservation a permis de définir et de mettre en œuvre des programmes ciblés sous l'impulsion d'un chargé de mission spécifique. Dans les premières années, ces équipes se sont exclusivement concentrées sur des problématiques relevant de la faune sauvage. Une priorité a été accordée aux programmes de connaissance et de conservation des grands mammifères comme l'ours et l'isard. L'étude des grands rapaces s'est développée en parallèle dans la même période. Il faut attendre 1995, soit près de trente ans après la création du Parc national, pour que soit structuré un programme en lien avec la flore du territoire. Dans un premier temps, ce programme se concentre sur la flore bénéficiant d'un statut de protection, c'est-à-dire définie de manière réglementaire par la loi du 20 janvier 1982<sup>3</sup>.

Actuellement, l'approche scientifique de la flore se poursuit selon deux modalités : un programme d'inventaires qui permet d'acquérir de la connaissance sur la répartition des espèces les plus rares et un programme de suivis démographiques mis en œuvre annuellement pour surveiller l'évolution des populations d'espèces en danger.

---

<sup>2</sup> Le Parc national des Cévennes fait figure d'exception puisque sa zone cœur est habitée de manière permanente.

<sup>3</sup> La loi du 20 janvier 1982 arrête la liste des 402 espèces intégralement protégées sur tout de territoire et pour lesquelles les activités qui menacent l'espèce : destruction, coupe, arrachage, mutilation, cueillette, utilisation, vente, don, achat... sont interdites

## 2. Protection des espaces, protection des espèces

En termes de protection, les réglementations en vigueur sur le territoire de la zone cœur d'un parc national sont extrêmement complètes. Elles concernent un ensemble de mesures destinées à protéger la flore et la faune d'une part, mais également l'atmosphère, l'eau, le sol, les sédiments et les roches ainsi que certains éléments remarquables du patrimoine culturel. Concernant les espèces, et en particulier la flore, le décret du 16 avril 2009<sup>4</sup> précise la réglementation en vigueur dans la zone cœur où sont notamment proscrits « l'introduction, la détention, le transport, la mise en vente, la vente et l'achat des végétaux non cultivés ou des parties de ceux-ci en provenance du cœur du parc national, quel que soit leur stade de développement. »

La zone cœur bénéficie donc de statuts spécifiques extrêmement contraignants qui protègent intégralement l'ensemble des spécimens de toutes les espèces présentes sur ce territoire. Cette réglementation concerne tous les végétaux quels que soient leur rareté ou l'intérêt particulier que peut représenter leur présence dans le périmètre du parc national au regard de la biogéographie ou de leur aire de répartition.

La protection découle ainsi de la spécificité - voire de la singularité - du territoire et non d'une qualité propre de l'espèce. Le fait, pour une plante, de croître dans un territoire classé lui confère donc un statut particulier qui la protège de toute destruction.

Selon cette logique, on s'attendrait à ce que le parc national accorde la même attention à toutes les espèces végétales et mette en place un programme ambitieux d'inventaire général de la flore du territoire permettant de connaître de façon précise l'état des populations de toutes les espèces de plantes. On pourrait également s'attendre à ce que l'ensemble de la flore soit surveillé et que toute destruction d'espèce dans le périmètre du parc national soit également sanctionnée. En poussant la même logique à son terme, on pourrait envisager que l'ensemble des espèces bénéficie également, le cas échéant, de programmes de conservation spécifiques. Cette approche pourrait même, à l'extrême, conduire à ce que des espèces exotiques au comportement invasif puissent, au regard de la loi, être protégées par le seul fait qu'elles se développent dans le périmètre du parc national, alors qu'on considère, à l'inverse, que leur développement peut constituer un danger au regard de la biodiversité, ces plantes entrant en compétition avec les espèces locales<sup>5</sup>.

Or, il n'en est rien. Dans les faits, on ne considère pas avec le même intérêt une espèce banale largement répandue sur le territoire national et au-delà avec une espèce plus rare dont l'aire de répartition est très limitée. Les espèces les plus courantes ne sont ni inventoriées, ni suivies et la mise en place d'un programme spécifique de lutte contre la

---

<sup>4</sup> Le décret du 15 avril 2009 précise les modalités d'application de la loi du 14 avril 2006 concernant spécifiquement le territoire du Parc national des Pyrénées.

<sup>5</sup> Selon l'UICN les invasions biologiques constituent la deuxième cause de perte de la biodiversité au niveau mondial. Les espèces exotiques à comportement invasif bénéficient d'une attention particulière au niveau du Parc national et des mesures d'inventaire et de suivi permettent de prévenir les risques importants d'invasion.

prolifération des espèces exotiques a déjà permis d'éradiquer, en limite de zone cœur, des stations de plantes jugées potentiellement susceptibles de se développer dans le secteur protégé. Dans tous ces cas, on reconnaît donc aux spécimens de chaque espèce une qualité propre qui prime sur la qualité que leur confère l'appartenance à un territoire protégé.

Le fait de porter le même intérêt à l'ensemble de la flore de manière indifférenciée ne serait recevable que si l'on considérait le territoire comme un compartiment étanche et clos, figé pour toujours dans un état qualifié d'originel, ce qui n'est pas le cas du territoire du Parc national des Pyrénées. En revanche, cette configuration se rapproche de ce qui est actuellement décrit dans les réserves intégrales. Ce type d'espaces protégés est très rare en France<sup>6</sup>. Il correspond à une portion de territoire, en général de petite taille, suffisamment isolée pour constituer une entité géographique homogène au sein de laquelle la présence humaine est exclue et se limite à l'observation à des fins de connaissance scientifique. Il existe dans le massif des Ecrins un vallon répondant à cette définition et classé depuis 1995 sous le nom de réserve intégrale du Lauvitel. Le conseil scientifique en charge de la conservation de cet espace clos a considéré que la question de la hiérarchie des espèces et de l'intérêt particulier des unes par rapport aux autres était sans objet dans un contexte de non activité humaine. Pour ce groupe de scientifiques, toutes les espèces incluses dans le périmètre de cet espace ont la même valeur et toutes sont considérées avec autant d'égards.

### **3. De la nécessité d'une approche différenciée...**

En dehors des réserves intégrales, les plantes ne font pas l'objet d'une égale attention de la part des gestionnaires des parcs, ceux-ci s'intéressant au premier chef à celles qui possèdent la plus grande valeur patrimoniale. Cet indice important se construit en travaillant notamment sur les notions de rareté, d'endémisme et de responsabilité.

En premier lieu, on doit rappeler que la présence d'une plante à un endroit donné de la surface de la terre n'est pas le fait du hasard. Cette distribution est largement conditionnée par des facteurs évolutifs et par les vicissitudes des histoires climatiques et humaines qui s'inscrivent dans des cycles bien connus, de plus ou moins longue amplitude, en interférant dans le temps. Ils participent, entre autres, des grandes oscillations climatiques de la terre<sup>7</sup> ainsi que des variations de l'intensité de l'occupation humaine qui a, pour une période récente, vu alterner des concentrations très fortes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et une tendance actuelle plutôt marquée par une période de déprise. (Galop *et al.*, 2008) Ces phénomènes expliquent que certaines plantes sont objectivement rares<sup>8</sup> et que leurs effectifs sont réduits et faibles en dehors de toute menace liée à l'action humaine.

---

<sup>6</sup> Seules deux réserves intégrales ont été créées à ce jour, associées à des parc nationaux, celle du Lauvitel (PN des Ecrins) et de Bagaud (PN de Port-Cros)

<sup>7</sup> L'histoire des glaciations est de ce point de vue particulièrement marquante par l'impact qu'elle a eu sur l'aspect du massif et sur la répartition des végétaux.

<sup>8</sup> Les stations de plantes rares sont bien connues des botanistes qui fréquentent le massif depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces premiers acteurs de la découverte scientifique des Pyrénées ont fixé très tôt des itinéraires de haute valeur patrimoniale pour la flore qui sont toujours connus et pratiqués par les botanistes d'aujourd'hui.

Les mêmes facteurs conditionnent la chorologie des plantes c'est-à-dire leur répartition à la surface de la terre. Certaines plantes ont ainsi des aires de répartition très larges et peuvent même être présentes sur tous les continents, alors que d'autres seront circonscrites à des territoires beaucoup plus réduits.

Des modifications de l'environnement induisent des changements dans les facteurs de distribution de la flore. Certaines espèces, plus fragiles et plus rares que d'autres, sont susceptibles de disparaître avec l'évolution de conditions avec lesquelles elles sont en équilibre. Des travaux d'inventaire et de synthèse (Largier, 1994 ; Valadon et Fallour, 2001 ; Penin *et al.*, 2003) permettent régulièrement d'améliorer l'état de la connaissance sur la rareté des espèces d'un territoire.

On le voit, sur un même territoire, des plantes sont rares « par nature », elles ont des aires de répartition plus ou moins étendues, alors que d'autres sont soumises à des contraintes qui font peser des menaces sur leur capacité à se maintenir. L'idée d'une protection globale de tous les éléments de la flore d'un territoire considérés à un même niveau est donc inopérante et, même dans un territoire où tout est protégé, tout n'a donc pas une valeur identique, même au sein d'un espace qualifié du point de vue de son intérêt biologique. La pratique des scientifiques et des gestionnaires confirme dans les faits cette réalité par l'intérêt spécifique qu'ils portent à certains taxons tant du point de vue de l'inventaire que des actions de conservation.

Pour répondre à ces missions de connaissance et de conservation de la flore, un établissement gestionnaire d'espace naturel établit donc une hiérarchie des espèces. Le but de cette hiérarchie est de révéler le groupe d'espèces pour lesquelles le territoire prend une responsabilité particulière de conservation. Comment opérer alors cette hiérarchie et comment construire le groupe de plantes qui compose le patrimoine floristique du parc national ?

#### **4. ... à la construction d'un patrimoine**

Le travail qui a été entrepris au sein du Parc national tente d'adapter à un territoire restreint les méthodes modernes de classement de la valeur patrimoniale des espèces végétales appliquées sur des territoires plus vastes. Ces méthodes ont notamment été mises au point lors de la publication des listes d'espèces végétales bénéficiant de statuts de protection de niveau régional.

En matière de hiérarchisation des espèces, et avant cette approche structurée, on a historiquement fait appel à la connaissance experte des botanistes<sup>9</sup> pour constituer des listes. Ainsi, pendant des années, la protection des espèces végétales a dépendu du savoir de personnalités reconnues dans leur domaine. C'est ainsi que se sont constituées la liste nationale des espèces protégées en 1982 et de nombreuses listes de portée régionale.

Cette démarche va connaître un renouveau important en 1999, date de la constitution de la liste d'espèces protégées de la région Languedoc-Roussillon (Molina *et al.* 1999) suivie en

---

<sup>9</sup> La qualité d'expert botaniste n'est pas reconnue de manière institutionnelle en tant que telle, il s'agit plus de la constitution d'un réseau, souvent bénévole, reconnu pour ses connaissances et ses compétences dans un domaine particulier.

2004 par celle de la région Midi-Pyrénées. En effet, les auteurs de ces travaux et de ces listes proposent, pour la première fois, une approche structurée de l'établissement des listes en se basant sur des critères observés plutôt que sur l'expertise souvent partielle<sup>10</sup> et subjective des experts.

Le travail entrepris au niveau du Parc national des Pyrénées procède de la même approche. Pour le rendre plus opérationnel, une présélection a été opérée et la hiérarchie des espèces a été établie sur la base de la liste des espèces protégées au niveau national présentes dans le parc et considérées comme les plus rares du territoire, soit un peu plus de 55 espèces<sup>11</sup>. L'application de cette méthode à un cortège plus large d'espèces aurait d'ailleurs été plus complexe à mettre en œuvre dans la mesure où la connaissance fine des effectifs de populations demeure très partielle pour l'immense majorité des espèces.

Il s'agit, sur le principe, de classer les espèces en fonction d'une combinaison de critères objectifs et observables qui permettent de révéler la part que le territoire de référence prend dans la conservation d'une espèce. Cette valeur est issue, pour chaque espèce, du croisement entre une valeur de la rareté évaluée en fonction du nombre de localités où l'espèce est connue sur le territoire et la chorologie de l'espèce, c'est-à-dire sa répartition à l'échelle mondiale. (Beaufils, 2007)

Dans cette démarche, la responsabilité de conservation de chaque établissement et de chaque Etat ainsi que les aspects pratiques liés à la protection de la flore sur le territoire ont imposé de privilégier une approche limitée au seul territoire national au détriment d'un regard synthétique à l'échelle du massif qui inclurait le versant espagnol de la chaîne. Une synthèse pyrénéenne de la flore aurait vraisemblablement conduit à un résultat sensiblement différent. Des travaux récents (Etchélecou et Villar, 2008) permettent d'espérer une prise en compte globale de la flore du massif tant du point de vue des inventaires que de la protection. Ce travail doit s'appuyer notamment sur la complémentarité entre le Parc national des Pyrénées et les espaces protégés du versant sud.

D'un point de vue pratique, chaque espèce est classée dans un tableau à double entrée (figure 1), ordonné selon deux axes de gradients continus. L'axe horizontal représente une valeur de la rareté, une espèce est d'autant plus rare qu'elle est située vers la droite. L'axe vertical décrit, quant à lui, un gradient chorologique qui exprime l'aire de répartition des espèces. Les espèces dont l'aire de répartition à l'échelle du globe est restreinte et centrée autour du territoire du parc seront classées en haut alors que les espèces plus largement répandues seront en bas de l'axe.

Les espèces s'ordonnent donc dans ce graphique selon une diagonale principale sur laquelle on trouve, en bas et à gauche, les espèces communes et largement répandues au-delà du territoire du parc national et, en haut à droite, les espèces rares dont l'aire de répartition est réduite et centrée sur le parc national. C'est ce dernier groupe qui est déclaré prioritaire du point de vue patrimonial. Il s'agit donc d'espèces pour lesquelles le territoire du parc national assure la plus grande part en termes de conservation, puisque la disparition

---

<sup>10</sup> Traditionnellement les botanistes sollicités pour ce genre de travail sont spécialistes d'un groupe taxonomique ou d'une aire géographique localisée ce qui rend parfois complexe une approche synthétique à un niveau plus global.

<sup>11</sup> La flore du Parc national est actuellement évaluée à 1800 taxons de végétaux supérieurs.

éventuelle de l'espèce au niveau du parc national correspondrait à la disparition de la quasi-totalité des effectifs totaux de cette même espèce dans le monde.

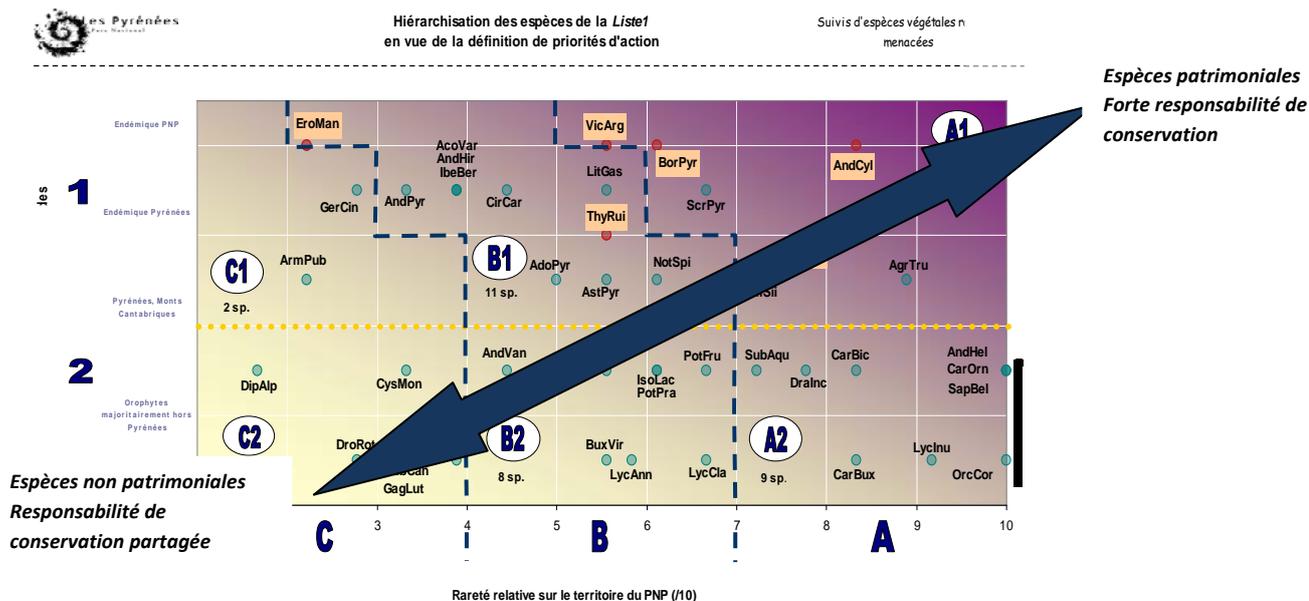


Figure 1 : Hiérarchisation des espèces par croisement de critères

On trouve par exemple dans ce groupe la Vesce argentée (*Vicia argentea*) (Nogué 1998), rare endémique pyrénéenne dont les seules stations connues en France sont situées dans le territoire du Parc national, ainsi que l'Androsace cylindrique (*Androsace cylindrica*) (Roulier, 2000) endémique des Pyrénées qui possède dans le Parc national ses seules stations connues pour la France. Pour cette dernière espèce, la prise en compte des effectifs au niveau du massif aurait conduit à un résultat sensiblement différent dans la mesure où ce taxon est présent au versant sud et notamment dans le périmètre du *Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido* (Etchelecou et Villar, *op. cit.*) avec un niveau de rareté moins élevé.

D'un point de vue pratique, pour le gestionnaire, cette hiérarchie a des conséquences concrètes puisque les efforts de prospection et de suivi seront concentrés sur les groupes à forte valeur patrimoniale alors que la pression d'observation et de suivi sera moindre pour les espèces classées dans des catégories inférieures. Cette différenciation de l'approche permet donc de proportionner l'effort des agents du parc national à la valeur patrimoniale de chaque espèce et d'adapter la capacité de l'établissement à mettre en œuvre la conservation de la flore en moyens limités.

## Conclusion

Le fait, pour un territoire, d'être qualifié du point de vue patrimonial ne consacre donc pas l'ensemble des végétaux qui s'y développent comme une entité de haute valeur. Les

références anciennes issues du travail de description des botanistes explorateurs depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle sont toujours valides et les lieux qu'ils ont décrits sont toujours considérés comme des secteurs riches. Les espèces rares qu'ils ont décrites et cueillies continuent de former le socle patrimonial de la flore pyrénéenne. Sur ces bases anciennes, un travail moderne de hiérarchisation se développe actuellement dans diverses institutions en charge de la connaissance et de l'évaluation de la flore. Les espaces protégés, et le Parc national des Pyrénées en particulier, contribuent à alimenter cette construction patrimoniale en opérant des choix scientifiquement argumentés qui permettent de déterminer, en l'état actuel des connaissances, le groupe d'espèces pour lequel ils détiennent la plus grande responsabilité de conservation.

## Bibliographie

Beaufils B., 2007. Evaluation des actions de suivi de la flore rare et menacée présente sur le territoire du Parc national des Pyrénées - Bilans et perspectives, Tarbes, Parc national des Pyrénées.

Etchélecou A. et Villar L., 2008. Le Parc national des Pyrénées complémentaire du Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu mais à l'équilibre fragile, in Canerot J. *et alli* (dir.), *Pyrénées d'hier et d'aujourd'hui*, Pau, Atlantica, p. 207-226.

Galop D., 2008. Rythmes et ruptures dans l'histoire de l'anthropisation du massif pyrénéen à partir des données polliniques, in Canerot J. *et alli* (dir.), *Pyrénées d'hier et d'aujourd'hui*, Pau, Atlantica, p. 181-190.

Largier G., 1994. *Le patrimoine végétal, évaluation et gestion conservatoire*, Tarbes, Parc national des Pyrénées.

Larrère R., Lizet B., Berlan-Darqué M., coord., 2009. *Histoire des parcs nationaux – Comment prendre soin de la nature*, Paris, Quae – MNHN.

Merveilleux-du-Vigneaux P., 2003. *L'aventure des Parcs nationaux – La création des parcs nationaux français, fragments d'histoire*, Montpellier, PNF.

Merveilleux-du-Vigneaux P., 2010. Création des parcs nationaux – Loi du 22 juillet 1960, in Coll. *Célébrations Nationales 2010*, Paris, Ministère de la Culture et de la communication, p. 51-54.

Nogue L., 1998. *Prospections botaniques et propositions de suivi de trois espèces (Vicia argentea, Borderea pyrenaica, Carex bicolor)*, Tarbes, Parc national des Pyrénées.

Penin D. *et alli*, 2003. Les plantes rares, menacées ou protégées en France, état des lieux pour la montagne pyrénéenne, *Acta Botanica Barcinonensia*, 49, p.119-126.

Roulier E, 2000. *Etude des populations d'Androsace cylindrica ssp cylindrica, espèce endémique des Pyrénées*, Tarbes, PNP-FIF Engref.

Valadon A. et Fallour D., 2001. *Inventaire d'espèces rares et menacées de la flore du Parc national des Pyrénées*, Tarbes, Parc national des Pyrénées.

# « *Cachez ces traces que je ne saurais voir* » : travaux de revégétalisation et processus de patrimonialisation dans le massif du Canigou

*Renaturation initiatives for patrimonialization in the Canigou  
mountain range*

*Bénos Rémi (1) et Milian Johan (2)*

*(1) UMR Dynamiques Rurales, Pavillon de la Recherche, Université Toulouse-Le Mirail,  
5 Allées Antonio Machado, 31 058 TOULOUSE Cedex 9. [benos@univ-tlse2.fr](mailto:benos@univ-tlse2.fr)*

*(2) UMR LADYSS, Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93 526 SAINT-DENIS Cedex.  
[johan.milian@univ-paris8.fr](mailto:johan.milian@univ-paris8.fr)*

**Résumé** : Dans le massif du Canigó, montagne méditerranéenne soumise à une forte anthropisation, plusieurs chantiers de revégétalisation ont été menés depuis une décennie et de nouveaux projets sont envisagés. La spécificité de ces actions à l'échelle pyrénéenne, c'est qu'elles sont réalisées dans le cadre d'une « Opération Grand Site », dispositif contractuel animé par un Syndicat mixte de gestion dont l'objectif est de limiter les impacts de la surfréquentation touristique dans le souci de ne pas dégrader et de réhabiliter l'image d'un haut-lieu de renommée nationale ou internationale. Les chantiers de revégétalisation programmés par une « Opération Grand Site » sont donc porteurs de représentations, de valeurs et d'imaginaires particulièrement tournés vers les objectifs de gestion de la fréquentation touristique (circulation motorisée, divagation pédestre, etc.) et d'amélioration environnementale (sur le plan paysager mais aussi écologique). Ils sont conduits dans un souci de développement territorial basé sur la promotion et l'attractivité d'une image renommée. Ce volet opérationnel de la démarche d'Opération Grand Site agit ainsi comme une des dimensions constitutives de la démarche de patrimonialisation qui anime son projet.

**Mots clés** : Revégétalisation, Opération Grand Site, Massif du Canigou, Patrimonialisation

**Keywords** : *Renaturation, Operation Grand Site, Canigou Mountain, Patrimonialization*

# Introduction

Dans le massif du Canigó, montagne méditerranéenne soumise à une forte anthropisation, plusieurs chantiers de revégétalisation ont été menés depuis une décennie et de nouveaux projets sont envisagés. La spécificité de ces actions à l'échelle pyrénéenne, c'est qu'elles sont réalisées dans le cadre d'une « Opération Grand Site », dispositif contractuel animé par un Syndicat mixte de gestion dont l'objectif est de limiter ce qui est considéré comme étant des « impacts induits par la surfréquentation touristique ». Les chantiers de revégétalisation programmés par une « Opération Grand Site » sont porteurs de représentations, de valeurs et d'imaginaires tournés vers les objectifs de gestion de la fréquentation touristique et de réhabilitation environnementale (sur le plan paysager mais aussi écologique). Ils sont conduits dans une perspective de développement territorial basé sur la promotion et l'attractivité d'une image renommée. Ce volet opérationnel de la démarche d'Opération Grand Site agit ainsi comme une des dimensions constitutives de la démarche de patrimonialisation qui anime son projet.

## 1. Les Opérations Grand Site et la gestion de la fréquentation touristique

En 1989, le massif du Canigou est intégré à la liste des « Grands Sites » publiée par le ministère en charge de l'Environnement. La publication de cette liste est le premier acte de relance d'un dispositif inventé par la DATAR dans les années 1970 et qui s'était peu à peu éteint : les Opérations Grand Site (OGS)<sup>1</sup>. Ce qui nous intéresse ici, c'est que ce dispositif ait été conçu pour réhabiliter des sites qui, à un moment donné, ont été considérés comme étant « dégradés ». Or ce qualificatif sous-tend l'existence d'une tension entre systèmes de valeurs et systèmes d'acteurs qui trouve un point d'ancrage dans les chantiers de revégétalisation. La présentation qu'en fait le Ministère alimente l'idée selon laquelle les sites seraient dégradés par la figure du *touriste* au sens large : « Une OGS est une démarche originale et pragmatique que propose le gouvernement français en réponse au problème de dégradation d'un site majeur sur le plan national et à ce titre classé. Victime de sa notoriété et généralement d'une surfréquentation touristique, c'est un lieu où l'accueil est indigne de la renommée. Il s'agit donc de procéder à la remise en état d'un espace en partenariat avec les collectivités territoriales et grâce au suivi et au concours financier de l'Etat. [Il s'agit] d'assurer la restauration et l'entretien des sites classés<sup>2</sup> ». Considérer le site comme une *victime* du tourisme au point de le rendre *indigne de sa renommée* révèle une approche monumentale et muséographique d'un haut lieu avant tout réhabilité pour ses fonctions touristiques. C'est la raison pour laquelle une OGS, à travers ses opérations de réhabilitation, consiste d'abord à préserver une ressource touristique qui n'est autre que le site lui-même, ce qui implique de maintenir son attractivité. Dans ce contexte, nous verrons que le génie écologique est mobilisé dans le Canigó selon une approche particulièrement

---

<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur ce dispositif, nous renvoyons le lecteur à Duval M. & Gauchon C. (2007) et Bénos R. & Milian J. (2010).

<sup>2</sup> Note du Ministère, 1997.

fonctionnaliste, qui répond à des objectifs précis et localisés sur les sites considérés comme étant les représentants évidents de l'état de dégradation du massif<sup>3</sup>.

## 2. Un Canigó « dégradé » ?

Pour quelles raisons, en 1989, le Canigó est-il considéré par l'Etat comme un massif dégradé ? Quelles caractéristiques de sa fréquentation touristique peuvent en être responsables ? De manière générale, la montée de la sensibilisation environnementale observée en France à partir des années 1970 a été indissociable des grandes opérations touristiques alors en cours, notamment dans les zones de montagne. Bozonnet et Fischesser (1985) évoquent à ce sujet une « *attitude manichéenne* » opposant systématiquement, « *en matière de développement touristique, la nature exploitée à celle protégée* ». Parce que le massif du Canigó n'échappe pas à cette tendance, nous concentrerons notre propos sur la problématique de la pénétration automobile en altitude qui a été rendue possible, tout au long du XXème siècle, par la construction d'infrastructures routières. Parmi elles, la "piste intervallées" revêt une dimension particulière parce qu'elle est l'aboutissement d'une longue et forte mobilisation politique et administrative, parfois conflictuelle, qui a fait émerger le Canigou en tant qu'objet et scène d'action publique (Bénos & Milian, 2010).

Dans le contexte des grands aménagements des années 1960, les élus du tout jeune Syndicat Touristique du Canigou (STC) ont progressivement développé un discours justifiant la réalisation de cet équipement au nom du désenclavement des stations thermales de vallée et du développement du tourisme motorisé en direction de l'Espagne, toute proche et pourtant si longue à atteindre par les routes déjà existantes. Ce discours reposait sur une mise en récit d'un Canigou *oublié* entre l'aménagement du littoral roussillonnais<sup>4</sup> et le développement du tourisme hivernal en Cerdagne-Capcir. Ce projet de liaison fédère les autorités des deux vallées pour et autour de *leur* « montagne sacrée ». Le STC rassemble les forces économiques et politiques du département des Pyrénées-Orientales tout en recevant le soutien de l'administration, ce qui lui permet de choisir l'itinéraire reliant les stations de Vernet-les-Bains et Prats-de-Mollo qui a pour argument d'être l'un des plus « beaux » : selon ses promoteurs, cette liaison doit être attractive en elle-même, afin de constituer un nouveau produit touristique menant au Pla Guillem, un vaste plateau d'altitude dispensant des points de vue sur les Pyrénées catalanes, le Conflent, le Vallespir et la Méditerranée. Cette route intervallées est définitivement réalisée en 1974 mais ne sera jamais goudronnée dans sa partie haute, au grand désarroi de ses fervents défenseurs, ce qui en limite l'accès aux véhicules de tourisme mais aiguise l'intérêt des pratiquant de 4x4. Cette nouvelle infrastructure crée un point supplémentaire de pénétration automobile à 2300 mètres d'altitude, au moment même où la fréquentation explose dans un autre secteur du massif : le site des Cortalets, haut lieu touristique, en plein cœur du périmètre du site classé. C'est là, dès 1896, que la construction du refuge des Cortalets et de la piste de Balatg qui y mène

---

<sup>3</sup> Cela correspond aux observations qui ont été faites pour toute OGS qui, à leur lancement, prennent d'abord la forme d'une accumulation d'opérations de réhabilitation concernant des zones de stationnement, de chalandises, de promenade, etc., sans véritable projet territorial (Duval M. & Gauchon Ch., 2007).

<sup>4</sup> Dans le cadre du Plan Racine conduit sous l'égide de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR).

avait consacré l'invention touristique du massif. Les premières voitures montaient aux Cortalets dès 1903 : le pic, objectif suprême de toute excursion, n'est plus alors qu'à 2 h de marche. Le « chalet-refuge » des Cortalets et l'accessibilité de la montagne en voiture constituaient les principaux attributs touristiques du massif du Canigou. En 1974, la création dans le ravin du Llech d'un nouvel accès aux Cortalets par l'ONF facilite grandement la pénétration des véhicules de tourisme jusqu'aux abords immédiats du chalet-refuge, à 2150 mètres d'altitude. Des problèmes de sécurité, d'embouteillages et de stationnements apparaissent à cette altitude pendant la saison estivale.

La pénétration automobile du Canigou croît parallèlement à la montée en puissance des opinions environnementalistes et des modèles de développement touristique alternatifs qui y voient la cause des "impacts" paysagers et environnementaux. Sur le Pla Guillem, les 4x4 profitent de cet espace relativement plat pour sortir de la piste et divaguer à leur gré. Au niveau des Cortalets, les véhicules recherchent les rares emplacements naturels et finissent par stationner en bord de piste. Leurs passagers profitent alors du site enchanteur pour prendre un casse-croûte et, parfois, allumer un feu pour passer la nuit. Le chemin du pic s'élargit toujours plus. Sous l'effet des roues comme sous l'effet de leurs pas, la végétation disparaît par endroits. Les zones les plus empruntées se lisent progressivement dans le rabougrissement du végétal. C'est ce qui fonde l'idée d'une dégradation du Canigó.

### 3. L'affaire du Pla Guillem comme déclencheur

Comme pour la Dune du Pyla, la pointe du Raz ou encore Rocamadour, plusieurs études sont réalisées dans le massif du Canigó suite à la publication de la liste des "Grands Sites" de 1989 et une association institutionnelle est créée sous le nom des "Amis du Grand Site Canigou" en 1991. Mais la véritable gestion de la fréquentation en altitude n'aboutit pas encore. Certains élus du Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC), structure héritière du défunt STC, décident de prendre les choses en main. Equipés d'une pelle mécanique, ils creusent du 6 au 8 juin 1994 une tranchée sur plusieurs dizaines de mètres au milieu même du Pla Guillem, dans l'objectif d'empêcher la divagation des 4x4 et de les obliger à rester sur la piste. Mais les dégâts s'avèrent rapidement considérables, aussi bien d'un point de vue paysager qu'écologique ; la tranchée devient en effet un facteur exceptionnel d'érosion.

Face à la capacité d'initiative de ces élus ayant entraîné ce qui est considéré comme une urgence environnementale, certains citoyens se mobilisent avec l'appui de la communauté scientifique et de l'Etat en août 1994. Le Pla Guillem devient le symbole des opposants au tourisme motorisé qui produisent un nouveau discours sur la préservation de la montagne et font du Canigou l'exemple même d'un massif dégradé. Les controverses autour de la route intervallées finissent par le projeter au devant de la scène et font de l'avenir du Canigou un véritable *problème public* au sens de D. Cefaï (1996). L'Etat relance l'Opération Grand Site comme outil de d'intervention et de structuration d'une nouvelle gouvernance pour le massif. Les premières études sont achevées en 1996 et les premières actions pilotes lancées dès 1997<sup>5</sup>. Parmi elles, deux projets de revégétalisation sont envisagés.

---

<sup>5</sup> Signature de l'OGS en 2000 (phase I).

## 4. Trois chantiers de revégétalisation

Le premier de ces projets consiste à revégétaliser le Pla Guillem. L'état d'esprit est à l'urgence face à l'érosion des sols due à la tranchée et à la divagation des véhicules depuis plusieurs décennies (photo 1). Mais la revégétalisation du Pla Guillem est aussi une action à haute dimension symbolique. Ce projet de revégétalisation marque l'arrêt définitif de la fréquentation motorisée sur le Pla Guillem et, plus largement, la fin de la piste intervallées. C'est un rêve qui s'effondre pour certains, une grande victoire pour d'autres ; c'est en tout cas le début d'une politique de « recul » des véhicules dans tout le massif. D'infrastructure de communication reliant deux vallées, la piste est progressivement perçue comme la trace d'un mode de développement touristique obsolète : sa revégétalisation consiste donc à l'effacer.



*Photo 1. Travaux de revégétalisation de la piste ; celle-ci est lente en raison de l'altitude et plusieurs années après les travaux, la piste demeure encore nettement visible (photo Bénos & Milian, 2009).*

Conformément aux objectifs que se fixe le dispositif et à l'historique du massif, le second chantier de revégétalisation initié dans le cadre de l'OGS concerne le secteur des Cortalets. Il s'agit là encore d'un programme d'actions pilotes concernant la période 1999-2000, ce qui conforte l'idée que la revégétalisation a été envisagée comme l'un des principaux outils de réhabilitation du massif par les gestionnaires. Ici, les travaux de revégétalisation relèvent d'une approche visuelle et esthétique. Il n'y a pas forcément de grands problèmes d'érosion ou d'instabilité des milieux tels que ceux du Pla Guillem, même si des justifications d'ordre écologique sont légitimement avancées. La réhabilitation du site relève davantage de la mise en scène d'un site d'accueil du public : il s'agit des Cortalets, haut lieu de fréquentation, de contemplation et de consommation. C'est à partir de ce lieu que le grand public est tenté de juger de l'état du massif dans son ensemble, tout simplement parce qu'il est le plus fréquenté du massif : au-delà de la pleine saison touristique, les Cortalets revêtent également une forte dimension culturelle pour des formes contemporaines de rites catalans, collectifs tels que *la Trobada* (fête de la St Jean) ou personnels (monter au Pic depuis les Cortalets pour fêter un évènement personnel).



*Photo 2. Réaménagement de l'aire d'accueil des Cortalets, en contrebas de la face Nord du Pic ; cette zone, très dégradée par le stationnement des véhicules et les piétinements, constitue un point de fixation des visiteurs (photo SMCGS, 2008).*

Contrairement au Pla Guillem, la revégétalisation du site des Cortalets ne participe pas à un dispositif de limitation de la fréquentation ou d'interdiction d'une pratique particulière (les 4x4 sur le Pla Guillem). Il s'agit de rendre le site plus agréable, c'est-à-dire de le mettre en conformité avec les représentations monumentales et paysagères qui en font une ressource et le rendent attractif. Conformément aux objectifs d'une OGS, il s'agit d'en faire un lieu d'accueil correspondant à l'image qu'en ont les visiteurs, de mettre en cohérence la configuration spatiale du site et les normes esthétiques qui ont présidé aux fonctions touristiques du lieu pour renforcer son caractère « montagne » (Photo 2).

Le troisième et dernier chantier de revégétalisation n'est pour l'heure qu'au stade de projet. Il concerne le tronçon "sud" de la route intervallées qui a été construite au début des années 1970 sur la commune de Prats-de-Mollo. Située en partie dans la Réserve naturelle de Prats-de-Mollo mais non réglementée, la piste est encore utilisée aujourd'hui pour de multiples usages (tourisme, élevage, etc.). A l'initiative du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, la piste a fait l'objet d'une étude en 2007 : très dégradée, ses impacts sur les milieux sont majeurs (dépôts liés à l'érosion principalement). Elle constitue également une "balafre" paysagère pour le Vallespir qui a débouché sur des propositions d'intervention autour de deux volets techniques relevant du génie civil (stabilisation des talus par pose de géotextile, gabions, enrochements ...) et du génie écologique (opération de végétalisation des talus par plantation ou repiquage de gispet, fétuque, genévrier, pin à crochet) car l'un des enjeux est de « cicatriser », selon l'étude, l'impact paysager créé par les hauts talus de la piste. Mais le gestionnaire se montre particulièrement prudent : certains acteurs défendent encore l'existence d'une liaison avec le Conflent et revendiquent le fait que cet équipement a été financé en partie par la commune pour un usage avant tout pastoral.

Dans ce contexte, le projet de revégétalisation revêt une dimension "intermédiaire" et joue un rôle de proposition consensuelle entre le débat manichéen posé en termes de fermeture ou d'ouverture de cette piste. La végétalisation des talus sert d'outil de médiation: du point de vue du Syndicat Mixte du Canigó Grand Site, il est difficile de fermer les yeux sur l'un des derniers points noirs et de ne pas intervenir (comment le justifier face aux administrations de l'environnement ?). La végétalisation permet ainsi d'agir sans pour

autant trancher entre deux positions antagonistes, de s'engager malgré tout au sein d'une situation délicate dans laquelle la légitimité du gestionnaire n'est pas évidente.

## **5. Végétalisation et mise en récit du Canigou**

Au delà de leurs spécificités propres, ces trois cas montrent bien le rôle que peut jouer la végétalisation du point de vue d'un gestionnaire de territoire qui doit s'inscrire dans un référentiel de haute valeur environnementale pour donner à voir ses compétences et ses capacités. A ce niveau, la végétalisation est un instrument de publicisation de l'action entreprise sur le massif. C'est un domaine d'actions mobilisé pour afficher les compétences de gestionnaire de site.

En intervenant directement sur la configuration du substrat géomorphologique, le gestionnaire procède à un véritable marquage du site qui peut être considéré, à la suite de Vincent Veschambre (2008), comme sa propre signature. Les travaux de revégétalisation symbolisent un changement de gouvernance dans la conduite des aménagements du massif. Ces nouveaux gestionnaires émergent dans le cadre de l'Opération Grand Site et s'en saisissent pour légitimer leur action. La revégétalisation permet à la fois d'aborder les « traces » laissées par la fréquentation du site à travers une dimension que l'on peut qualifier de charnelle (Greish, 2003), tout en projetant ces « actions pilote » dans un référentiel « scientifique » : la présence de Réserves naturelles oblige à revégétaliser avec des espèces endémiques, ce qui revêt un caractère expérimental pour ce type de milieu de haute montagne méditerranéenne. Le gestionnaire se saisit de ces difficultés pour faire du Canigou un nouveau site pilote de la recherche en génie écologique à l'échelle du massif pyrénéen, légitimé par le partenariat engagé avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et l'Office National des Forêts. Il s'agit de légitimer le gestionnaire dans le domaine de la conservation, de ne pas le cantonner à ses missions de développement touristique. Cette double reconnaissance lui permet notamment de se positionner en intermédiaire dans le cas de la piste des Roques Blanques.

Par son caractère novateur, la revégétalisation permet aussi d'élargir l'horizon des possibles et d'imaginer de nouvelles orientations : non seulement pour diminuer l'impact visuel des pratiques touristiques et pastorales, mais aussi pour normer les comportements et contraindre les usages du site. De multiples réaménagements du site sont rendus possibles par les techniques de végétalisation, dans la mesure où les traces laissées par les travaux seront ensuite dissimulées par la présence du végétal. En ce sens, en décidant que le végétal devait désormais reprendre le dessus sur les espaces dégarnis, les acteurs impliqués concevaient encore ce projet de revégétalisation à partir d'une approche prométhéenne des rapports sociétés/nature caractérisée par la maîtrise de l'homme sur la nature. Après avoir modifié les paysages, les hommes redoublent d'effort pour cacher leurs propres traces.

## **Conclusion : De la place du végétal dans l'imaginaire des « Grands Sites »**

L'appel à communication du colloque invitait à se demander dans quelle mesure les représentations du végétal peuvent participer à la mise en patrimoine d'un site de montagne tel que le massif du Canigou. A partir de ces trois exemples de projets de revégétalisation,

nous souhaiterions mettre en évidence trois imaginaires inhérents au dispositif OGS et qui nourrissent le processus de patrimonialisation en cours.

Apparaît tout d'abord l'imaginaire de la « fragilité » qui est associé aux notions de milieu, de nature, de patrimoine, « d'esprit des lieux », etc. Le végétal joue ici un rôle majeur : c'est le marqueur sur un gradient de fragilité et son absence est interprétée comme un signe, une menace. C'est un indicateur de la fragilité d'un site considéré comme *naturel*. Dans le cadre de la politique Grand Site, la fragilité est ce qui crée de la rareté et, par conséquent de la ressource, ici touristique.

La fragilité contribue également au prestige du site et alimente le second imaginaire de la « grandeur ». Celui-ci provient d'une longue tradition française du monumentalisme sur laquelle nous ne reviendront pas. Le végétal est interprété comme un attribut de la grandeur d'un site de montagne, correspondant au dispositif iconographique de la montagne agreste et bucolique donc verdoyante. Les Opérations Grands Sites se fondent sur une distinction sociale, donnant une valeur aux lieux qui « méritent » l'intervention de l'Etat. La création du label « Grand Site de France », en 2002, confirme que l'on est en plein dans le paradigme de la distinction qualitative, de l'excellence, de la compétitivité territoriale et touristique.

Enfin, le végétal apparaît comme la pièce maîtresse de l'imaginaire de l'« authentique ». Celui-ci relève de l'idée que le site, ce fameux « Grand Site », serait resté préservé et inviolé dans sa substance. Dans cette optique, le végétal est utilisé pour cacher les traces des perturbations dans une perspective d'empaysagement<sup>6</sup> (Debarbieux, 2007). Cette grille fait du touriste un élément perturbateur, bien qu'il demeure indispensable à la fonction touristique du site, laquelle justifie sa distinction. Le site doit donc être géré de manière à intégrer les perturbations et à « cacher les traces » des usages considérés comme inauthentiques. Cela traduit aussi, pour reprendre la formule de Michel Rautenberg (2003), une rupture patrimoniale : c'est après que le végétal a disparu dans les différents aménagements du site qu'il est érigé comme composante patrimoniale essentielle.

## Bibliographie

Bénos R. & Milian J., 2010, Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La politique Grand Site dans le massif du Canigou, *Sud-Ouest Européen*, n° 30, numéro spécial « Patrimoines naturels », PUM, p. 5-17, 2011.

Bénos R., *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée. La politique Grand Site dans le massif du Canigou*. Thèse de Géographie et Aménagement, Université de Toulouse, soutenue le 12 décembre 2011, 501 p.

---

<sup>6</sup> Selon Bernard Debarbieux, « *Les ressorts de cet empaysagement des consciences sont à rechercher tantôt dans une volonté de compensation, souvent passéiste ou nostalgique, à l'évolution des pratiques de l'espace et de la mise en péril des territorialités politiques, tantôt dans le souci de reconstruire du projet politique territorialisé sur des bases nouvelles* » (§22).

- Bozonnet J.-P. et Fischesser B., 1985. La dimension imaginaire dans l'idéologie de la protection de la nature. In Cadoret A. (coord.) *Protection de la nature - Histoire et Idéologie*. Paris, Ed. L'Harmattan, p. 193-207.
- Duval M. & Gauchon Ch., 2007. Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites, *Annales de Géographie*, n° 654, p. 35-56 .
- Debarbieux B., 2007. Actualité politique du paysage, *Revue de géographie alpine* [En ligne], n° 95-4, mis en ligne le 24 juin 2009, Consulté le 04 octobre 2010. URL : <http://rga.revues.org/index382.html>
- Céfaï D., 1996. La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques, *Réseaux*, n° 75, p. 43-66.
- Greisch J., 2003. Trace et oubli : entre la menace de l'effacement et l'insistance de l'ineffaçable, *Diogenes* 2003/1, N°201, p. 82-106.
- Milian J., 2007. La politique des "sites naturels" classés dans les Pyrénées : rétrospective des applications et enjeux contemporains, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 400, mis en ligne le 28 septembre 2007. URL : <http://www.cybergeo.eu/index10451.html>
- Rautenberg M., 2003, *La rupture patrimoniale*, A la croisée, Grenoble, 173 p.
- Veschambre V., *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et démolition*, Rennes, PUR, 2008.

# **Les pins sauvages emblématiques des Pyrénées (*Pinus silvestris* L. et *Pinus uncinata* Ram.) :** chronique d'un itinéraire botanique et biogéographique

*Emblematic native pines of the Pyrenees wilderness (Pinus silvestris L. and Pinus uncinata Ram.) :*

*chronicle of a botanical and bio geographical journey*

**Cantegrel, Renaud**

**Office national des forêts, 2 rue Justin Blanc F-64000 PAU**

**[renaud.cantegrel@onf.fr](mailto:renaud.cantegrel@onf.fr)**

**Résumé :** Le présent texte relate la découverte des pins sauvages des Pyrénées (Pin sylvestre et Pin à crochets), leur appropriation par la communauté scientifique puis par les collectivités territoriales, et l'émergence de conceptions nouvelles relatives à l'identité et à la dynamique des populations naturelles de ces conifères emblématiques.

**Mots clés :** Pin sylvestre, Pin à crochets, pins sauvages, nomenclature, diversité génétique, Pyrénées.

**Keywords :** Scots Pine, Mountain Pine, wild pines, taxonomy, genetics diversity, Pyrenees.

## **Introduction**

L'évolution des savoirs relatifs aux essences forestières couvrant les Pyrénées est profondément enracinée dans l'histoire de l'exploration des montagnes. Les découvertes scientifiques y suivent en général une double préoccupation : d'une part le soin de nommer et de classer les espèces rencontrées, d'autre part la nécessité pour le pays d'évaluer les ressources forestières disponibles.

## **1. Les pins sauvages européens : systématiquement réfractaires ?**

### **1.1. Les précurseurs de l'Antiquité à la Renaissance**

Dès l'Antiquité, les auteurs distinguent les pins sauvages des pins domestiques. Ainsi, au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., Théophraste adopte-t-il dans sa *Recherche sur les plantes* la dénomination trinominale latine *Pinus sylvestris montana*, pour identifier notre Pin sylvestre. Mais qu'entend-t-on par "sylvestre" aux temps anciens ? Le latin *silvestris*

désigne tout à la fois *de la forêt* et *sauvage*. Virgile, dans *Les Bucoliques*, ne célèbre-t-il pas l'*arbor silvestris*, l'arbre sauvage ?

Pline l'Ancien, quant à lui, dénomme d'un genre différent pin sauvage (désigné par *Pinaster*) et pin domestique (*Pinus* ou *Pinea*). Cette opposition majeure sauvage/domestique perdure pendant près d'un millénaire et demi, jusqu'aux auteurs de la Renaissance qui l'adaptent aux nouvelles connaissances botaniques d'alors.

Au XVI<sup>e</sup> siècle en effet, voilà Matthiolo, médecin siennois réputé, qui décrit les pins connus à l'époque :

- **le pin domestique**, *Pinus domestica*, le fameux *Pinea* de Pline, notre Pin pignon,
- **les pins sauvages**, se rapportant à trois "sylvestres" des Alpes :
  - a) *Pinus sylvestris montana*, le Pin sylvestre
  - b) *Pinus sylvestris mugo* ou *mugus*, le pin rampant qu'il diagnostique en Ananie
  - c) *Pinus sylvestris cembro*, le Pin cembro.

Un peu plus tard, de Lécluse reprend la diagnose du pin rampant dans les Alpes d'Autriche et de Styrie et le nomme *Pinaster pumilio austriacus*, indiquant par là qu'il s'agit bien d'un pin sauvage. Et en fin de XVI<sup>e</sup>, Gaspard Bauhin distingue nettement les deux catégories "sylvestres" de montagne :

- a) *Pinus sylvestris*, notre Pin sylvestre
- b) *Pinus sylvestris montana altera*, l'autre pin sauvage de montagne, c'est-à-dire le Pin mugo.

## 1.2. Les explorateurs sous l'Ancien Régime

Louis de Froidour, nommé en 1673 commissaire général de la grande maîtrise des Eaux et Forêts à Toulouse, est chargé par Colbert de la Réformation des forêts royales dans les Pyrénées. Procédant à la reconnaissance des massifs pour évaluer la ressource en bois destinés à la marine royale, il consigne dans ses procès-verbaux de visitation la consistance et la composition des peuplements forestiers. Concernant nos conifères, il opère parfois une distinction entre ceux qu'il nomme simplement *pins* (il s'agit le plus souvent du Sylvestre) et les autres *pins sauvages* (Pin à crochets ou l'ensemble des pins de montagne).

Le XVII<sup>e</sup> siècle s'écoule sans grand changement de nomenclature, et il faut attendre le milieu du siècle des Lumières pour que Linné et sa désignation binominale<sup>1</sup> des espèces viennent mettre de l'ordre dans les épithètes latines foisonnantes appliquées jusqu'ici à la botanique. Malheureusement son grand ouvrage *Species plantarum* (1753) fait l'impasse sur les autres pins sauvages que le Sylvestre, correctement nommé *Pinus sylvestris* (sans *y*) dans la 4<sup>e</sup> édition parue en 1805.

Désormais, c'en est peu ou prou fini des appellations ternaires du type *Pinus sylvestris montana*, et les auteurs postérieurs à Linné doivent se résoudre à plus de concision. Néanmoins la confusion règne encore dans le *Garden dictionary* de Miller qui désigne en 1768 le Sylvestre par *Pinus rubra* et qui affuble le Pin maritime du binôme *Pinus sylvestris* ! Pour couronner le tout, l'auteur décrit un autre pin sauvage de montagne

---

<sup>1</sup> La nomenclature binominale de Linné (en latin, nom de genre suivi du nom d'espèce) date de la 10<sup>ème</sup> édition de son *Systema naturae* publiée en 1758.

("another wild mountain Pine") qu'il assimile au Pin mugo<sup>2</sup> et qu'il nomme *Pinus montana*. On verra plus loin quels désagréments découleront de cette désignation spécifique on ne peut plus vague...

Lorsque Louis Ramond de Carbonnières parcourt les Pyrénées centrales durant la période révolutionnaire, il découvre une espèce de Pin inconnue de lui, mais fort utilisée par les bergers en estive (Espinassous *et al.*, 1984). Ainsi relate-t-il en 1792 dans ses *Carnets pyrénéens* l'éclairage rustique d'une cabane de la montagne de Gavarnie : "Pour lumière, les copeaux allumés du Pin de montagne, luminaire qui est lui-même icy un objet de luxe, car il faut l'aller chercher dans les montagnes espagnoles du Port de Boucharo."



Figure 1. Louis Ramond de Carbonnières (1755-1827), le père du Pin à crochets et du pyrénéisme.

D'autres rencontres avec ce conifère emblématique jalonnent d'ailleurs les écrits de Ramond (figure 1), comme ses *Observations faites dans les Pyrénées*, éditées à Paris dès 1789, où il évoque lors d'une randonnée au massif de la Maladetta (fol. 231), "des gazons ombragés de pins noueux et peu élevés, mais d'une grosseur considérable pour la haute situation où ils se trouvent ; car j'en mesurai un qui n'avoit pas moins de seize pieds de tour. J'en ai vu ensuite de beaucoup plus gros encore, sur la pente de la même montagne, du côté de la vallée d'Aran [...]."

---

<sup>2</sup> Scopoli ôte toute ambiguïté à l'identification du pin rampant en inaugurant en 1772 le binôme *Pinus mughus* (= *P. mugho* Scop. 1769) aisément reconnaissable par son port frutescent caractéristique (plusieurs tiges ligneuses dès la base), et en l'accompagnant d'une excellente comparaison avec le Pin sylvestre (Hickel, 1932).

### 1.3. La reconnaissance tardive du Pin à crochets aux temps modernes

Lamarck, auteur d'une *Encyclopédie méthodique* très contestable sur la question des pins sauvages, est cependant bien inspiré de confier la rédaction des *Additions et corrections* de sa *Flore française* à De Candolle (figure 2) qui mentionne en 1805 pour la première fois les peuplements de Pin à crochets des Pyrénées. Il nomme *Pinus uncinata* Ramond ce taxon inédit, mêlé avec le Pin rouge (sylvestre), plus élevé que le mugo. "Probablement une partie des synonymes rapportés jusqu'ici au pin mugho, appartient à cette nouvelle espèce"<sup>3</sup> (figure 3).



Figure 2. Augustin Pyrame De Candolle (1778-1841) est le premier à inscrire le Pin à crochets dans la *Flore française* de Lamarck : *Pinus uncinata* Ramond, ex Lamarck & D.C. (1805).

Enfin dispose-t-on à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle de solides diagnoses permettant l'identification des trois grands taxons de pins sauvages observés en Europe :

- *Pinus silvestris* L., le Pin sylvestre
- *Pinus mughus* Scop., le Pin mugo
- *Pinus uncinata* Ram., le Pin à crochets.

De ces trois espèces linéennes, seuls les Pins à crochets et sylvestre peuplent la chaîne pyrénéenne. Mais Lapeyrouse y reconnaît une nouvelle espèce de pin, le Salzmann, tout en

---

<sup>3</sup> Ainsi, à l'issue d'une synthèse approfondie menée dans les années 1920, Gausson déclare désabusé: "Il n'y pas grande gloire pour les botanistes à constater le temps qu'ils ont mis à reconnaître des arbres fort bien distingués par les rudes montagnards" (in *Le Pin à crochets dans les Pyrénées*, 1927).

passant curieusement sous silence le Pin sylvestre. Il cite en effet dans son *Histoire abrégée des Pyrénées* (1813) et ses *Suppléments* de 1818 (in Gaussen, 1927) :

- *Pinus sanguinea* (= *Pinus uncinata* Ram.)
- *Pinus pyrenaica* (= *Pinus laricio* var. *salzmanni*).

Le Pin de Salzmann existe bien dans nos montagnes, mais au versant nord il reste cantonné à de petites populations relictuelles des Pyrénées orientales. Rien pourtant de comparable avec les masses forestières de Sylvestre, si abondantes à l'orient pyrénéen et tout au long du revers méridional de la chaîne, il est vrai fort peu exploré par nos botanistes du nord. On comprend dès lors la sentence prononcée par Gaussen (1927) à l'encontre de Picot de Lapeyrouse : "il a tout fait pour rendre inextricable la connaissance des Pins aux Pyrénées."

#### 1.4. La détermination incertaine des pins sauvages

Deux ans après la publication des *Additions et corrections de la Flore française* (Lamarck & D.C.), De Candolle entreprend son *Voyage de Tarbes*. Parcourant les Pyrénées catalanes vers la fontaine de Combes, il note le 1<sup>er</sup> juillet 1807 : "arrivés près du sommet de la montagne nous sommes entrés dans un bois de Pins petits et rabougris dont les cones sont tantôt a ecailles oncinées tantot non crochues de sorte que je ne sais si le caractère du *Pinus uncinata* de Ramond sera suffisant" (fol. 22, in Amigo, 1984).

##### 726 ADDITIONS ET CORRECTIONS:

2055\*. Pin à crochets. *Pinus uncinata*.

*Pinus uncinata*. Ram. Pyr. ined.

Cette espèce est intermédiaire entre le pin rouge et le pin mugho ; elle se distingue du premier par son bois grisâtre et non pas rouge ; par ses feuilles plus droites , plus longues , moins glauques ; par ses cônes bruns et non pas glauques , ovales-oblongs et non coniques ; par ses écailles , dont l'ombilic est placé , non dans le centre , mais à l'extrémité inférieure , et qui , lorsqu'elles se séparent à la maturité , forment une espèce de crochet dirigé en arrière ; enfin par ses graines , dont l'embryon est communément à 7 lobes , tandis que celui du pin rouge est ordinairement à 5. Ce pin diffère du pin mugho par sa grandeur plus considérable , et par la forme de ses écailles. Il croît dans les hautes Pyrénées entre 1800 et 2200 mètres , mélangé avec le pin rouge , dont il atteint et dépasse peut-être la grandeur ; ses caractères ont été observés par M. Ramond. Probablement une partie des synonymes rapportés jusqu'ici au pin mugho , appartient à cette nouvelle espèce.

Figure 3. La diagnose du Pin à crochets dans la flore de Lamarck et De Candolle, en 1805

Concernant la détermination des pins, Ramond lui-même semble déjà déboussolé en 1792-1793 lorsqu'il herborise en Lavedan : "J'ai toutefois remarqué au fond de la vallée de Cauterets, aux environs du lac de Gaube, le *Pinus altissima*, le *Laricio* de Corse, arbre

intéressant qui n'était point connu dans les Pyrénées" (in *Herborisation dans les Hautes-Pyrénées*, 1997).

Même confusion de Timbal-Lagrave qui en 1868 mentionne à tort *Pinus pyrenaica* Lapey. (= *P. salzmanni*) mélangé à *Pinus uncinata* et qui explique avoir traversé : "en descendant le col du Marcadau, en quittant la cabane, une forêt de Pins où nous avons remarqué le *Pinus uncinata* et le *Pinus pyrenaica* mélangés" (in Flous, 1933).

Cette erreur réitérée, à  $\frac{3}{4}$  de siècle d'intervalle dans le même massif, par deux éminents botanistes, est troublante. D'une part le Laricio de Corse n'est aujourd'hui présent aux Pyrénées que dans les boisements artificiels, le plus souvent postérieurs à la Seconde Guerre mondiale. D'autre part le Pin de Salzmann n'est connu qu'aux Pyrénées catalanes ainsi qu'en Aragon. On verra plus loin que ce très grand Pin observé par Ramond ou ce Pin des Pyrénées noté par Timbal-Lagrave coïncide très certainement avec le Pin de Bouget décrit au XX<sup>e</sup> siècle...

**A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore, ils ne sont pas rares les auteurs confondant Pin sylvestre et Pin à crochets**, tels Bubani dans sa *Flora pyrenaea* de 1873, ou Bonnier (1893) dans son étude sur la flore des Pyrénées (in Gaussen, 1927).

## **2. Le dialogue des forestiers et des auteurs modernes**

Le XIX<sup>e</sup> siècle marque véritablement l'irruption des forestiers dans le débat relatif au statut taxonomique des espèces arborescentes.

La locution *pins sauvages*, bien qu'imprécise, demeure encore usitée au début du XIX<sup>e</sup> siècle sous la plume de Dralet, conservateur des Eaux et Forêts, lorsqu'il évoque les paysages du Donezan en 1813 : "Les premières hauteurs sont couvertes de hêtres, auxquels succèdent bientôt les sapins ; ensuite les arbrisseaux, qu'ombragent quelques pins sauvages, annoncent les sommets déserts où expire la végétation" (in Gaussen, 1927).

### **2.1. L'œuvre de reboisement et de restauration des terrains en montagne**

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le reboisement des montagnes érodées du fait de la conjonction de facteurs défavorables (déforestations, pression agro-pastorale excessive, abats d'eau exceptionnels) va s'accélérer à la suite de grandes catastrophes en série stigmatisées par les inondations dramatiques des plaines du Roussillon et de la Garonne, et de crues torrentielles dévastatrices dans les Pyrénées.

Dès 1860, le service des Reboisements, devenu ensuite service de Restauration des terrains en montagne (RTM), va entreprendre une grande œuvre de stabilisation des versants, de correction torrentielle, de boisement et de protection paravalanche, tout à fait inédite dans l'histoire de nos montagnes. Malgré les réticences locales, voire l'opposition des populations pyrénéennes, l'Etat y acquiert à partir de 1882 plus de 43 000 ha de terrains dégradés (Bartoli *et al.*, 1997).

Le boisement d'une partie de ces périmètres RTM s'effectue avec des essences forestières locales mais également avec des arbres non spontanés aux Pyrénées (Mélèze d'Europe, Pin cembro, Pin noir, Epicéa commun, Aune vert...). La sècherie de La Cabanasse, dans le haut Conflent, alimente en graines de pins sauvages, non seulement les chantiers pyrénéens, mais également les autres massifs montagneux français (Bartoli & Démesure-Musch, 2003). En cas de pénurie de graines locales, on fait parfois appel aux ressources séminales des pays d'Europe centrale. Écoutons Guinier et Pourtet vanter la rusticité de *Pinus uncinata* comme essence de boisement : "Son aptitude à occuper les places vides, à croître en terrain dénudé, même sur un sol pauvre et en des stations sèches, à altitude élevée, en fait un auxiliaire précieux pour la reforestation. Les forestiers reboiseurs français ont largement fait appel au Pin à crochets dans les Alpes, et aussi dans les Pyrénées et les Cévennes" (in *Les variations du Pinus montana Miller du Tyrol au Briançonnais*, 1951).

Les mêmes auteurs s'insurgent plus loin des effets pervers induits par la confusion de nomenclature sévissant au sein du complexe des Pins de montagne : "Mais, certaines années, pour pallier un déficit de production nationale, on a cherché des graines dans l'Europe Centrale et notamment en Autriche : on a demandé du *Pinus montana* et les fournisseurs ont livré du *Pinus Mugus*. C'est pourquoi, de loin en loin dans les Alpes et les Pyrénées, en des stations où croît spontanément le Pin à crochets, on rencontre dans ses clairières ou des pâturages reboisés des broussailles de Pin rampant, qu'il faut se garder de considérer comme autochtones" (Guinier & Pourtet, 1951, op. cit.).

Voilà bien l'illustration de ce que Guinier considère comme "un traquenard botanique pour les forestiers" (in *A propos du "Pin de montagne"*, 1960), relayant le jugement sans appel de son prédécesseur Hickel : "le *P. montana* de Miller, mal décrit, doit être considéré comme nul et non avenu ; le nom de *P. mugus* SCOP doit être réservé au Pin rampant, et celui de *P. uncinata* à la forme dressée. Cette conclusion ne sera peut-être pas agréée des nomenclaturistes, mais c'est celle du bon sens et de la clarté. Les forestiers en particulier l'adopteront sans peine [...]" (in *Le Pin de montagne de Miller*, 1932).

## 2.2. Priorité aux provenances forestières "adaptées" à la haute montagne

L'œuvre d'afforestation en montagne se poursuit durant le XX<sup>e</sup> siècle (figure 4), dopée après le Deuxième Guerre mondiale par la création du Fonds forestiers national destiné à financer la reconstitution de peuplements forestiers à vocation de production ligneuse. Pour les peuplements de protection, les *arboreta* aménagés avant guerre dans les Pyrénées, tels ceux de Font Romeu et de Jouéou, permettent de tester la résistance d'essences forestières, locales ou exotiques, placées en conditions extrêmes. Dans les années 1970 également, une série de plantations expérimentales conduites par le CTGREF<sup>4</sup> de Grenoble permet d'évaluer la survie et la croissance de diverses essences subalpines, dont *Pinus uncinata* s'avère la plus vigoureuse à la lisière supérieure de la forêt.

---

<sup>4</sup> Centre technique du génie rural, des eaux et forêts, devenu Cemagref en 1981, puis en 2012 Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).



Figure 4. Boisement de Laou d'Esbas (Haut Comminges). Transport à dos de mule des plants forestiers sur le chantier (source CNRS : photo n° 2047, BD Gaussen 1936).

En altitude, implantées dans de sévères conditions environnantes, on ne se préoccupe plus seulement des *espèces* les plus performantes, encore faut-il disposer des *provenances* exprimant une phénologie adéquate pour éviter les dégâts du gel aux jeunes pousses et conserver une réelle vigueur juvénile (Mullenbach, 1982).

### 2.3. Les pins sauvages à la reconquête des estives pyrénéennes

Les reboisements des hauts versants entrepris sous l'impulsion de la politique RTM ne doivent pas faire oublier la dynamique naturelle des pins.

Les prises de vues diachroniques en divers secteurs des Pyrénées à moins d'un siècle d'intervalle se révèlent édifiantes : en maints endroits, le Pin à crochets est aujourd'hui capable de former un peuplement fermé jusqu'à 2 000 m d'altitude à partir de quelques semenciers disséminés, repérables sur diverses archives photographiques du début du XX<sup>e</sup> siècle. Aussi le qualificatif de "conquérant des estives" est-il opportunément adopté par Métaillié qui caractérise ainsi l'essor contemporain du Pin à crochets : "[...] au vu des progressions fulgurantes que le pin est capable d'avoir dans l'Est des Pyrénées et dans certains secteurs des vallées centrales, on peut imaginer que des seuils risquent d'être franchis brutalement. L'abandon de l'exploitation de certaines estives, que l'on constate actuellement un peu partout dans les hautes vallées, va laisser le champ libre au pin

conquérant... Le pin à crochets est peut-être l'avenir des estives" (in *Le Pin à crochets*, 1999).

*Le XX<sup>e</sup> siècle voit se développer dans les Pyrénées un dialogue bénéfique entre botanistes, géographes et forestiers, clarifiant l'identification, la localisation et l'histoire des pineraies sauvages, ainsi que leur contribution aux boisements de protection en altitude.*

### 3. La reconnaissance et la valorisation de la diversité génétique des pins sauvages

#### 3.1. Le pragmatisme des dendrologues et les "races" de pins sauvages

C'est dans les années 1920 que Gaussen rédige trois articles intitulés *Le Pin à crochets dans les Pyrénées* (figure 5) où il s'insurge contre les auteurs qui se complaisent à embrouiller la nomenclature botanique, tout en demeurant éloignés des préoccupations de terrain. Reprenant l'ancien constat posé par De Candolle sur le caractère plus ou moins crochu de l'écaïlle, il conclut au terme d'une analyse critique de la nomenclature compliquée dédiée au Pin à crochets : "Il paraît bien aléatoire de chercher des variétés en étudiant seulement les cônes" (Gaussen, 1925).



Figure 5. Henri Gaussen (1891-1981) contribue de manière décisive à clarifier le statut du Pin à crochets aux Pyrénées (source CNRS : BD Pyrénées - H. Gaussen).

Du côté du Sylvestre, de nombreuses races géographiques sont décrites au sein de l'aire de répartition gigantesque de cette essence euro-sibérienne. Pour s'en tenir aux Pyrénées, Gaussen retient en 1960 deux variétés qui diffèrent à la fois de celles du Massif Central et des populations ibériques :

- *Pinus sylvestris* var. *catalaunica* Gaussen, dans les Pyrénées orientales
- *Pinus sylvestris* var. *pyrenaica* Svoboda, dans les Pyrénées centrales et occidentales.

### 3.2. Le Pin de Bouget ou l'émergence des échanges géniques entre pins sauvages

Contrairement à Ramond et Timbal-Lagrange qui voyaient le Laricio ou le Salzmann dans la montagne de Cauterets, Gausson soulève en 1931 la question de l'hybridation, car il a aussi remarqué des formes intermédiaires entre Pin à crochets et Sylvestre en haute vallée d'Aure (in *Les forêts de la vallée d'Aure*, 1931).

Bouget, botaniste avisé, lui a déjà signalé un conifère ressemblant au Pin sylvestre, mais pourvu de cônes luisants à écussons latéralement mieux développés, en ces termes : " Il diffère du vrai sylvestre par son port assez trapu, par sa tige dont l'écorce est d'un brun foncé en bas et rougeâtre vers le haut. Les feuilles sont plus courtes, plus foncées et plus persistantes. [...] c'est une variété ou race analogue à celle d'Auvergne, d'Ecosse, de Genève, de Riga [...]. Ce type de Pin occupe une aire assez étendue dans tout le grand massif de Cauterets" (in Flous, 1934).

Gausson penche plutôt pour l'origine hybride du Pin de Bouget (figure 6), si bien que dans son ouvrage de référence, *Les Gymnospermes actuelles et fossiles*, il distingue en 1960 deux hybrides<sup>5</sup> au sein de nos Pins sauvages :

- *Pinus rhaetica* Brügger (1886), (= *P. silvestris* x *P. uncinata*), indiqué pour la première fois par Christ en haute Engadine dès 1864, et observé par Guinier dans le Jura en 1958.
- *Pinus bougeti* Flous (1933), (= *P. uncinata* x *P. silvestris*), aux Pyrénées. (in *Les forêts de la vallée d'Aure*, 1931).

---

<sup>5</sup> Si l'on élargit la prospection à l'ensemble des pins sauvages européens, deux autres hybrides de Sylvestre avec le Pin des tourbières et le Mugo sont décrits au XIX<sup>e</sup> siècle:

- *Pinus digena* Beck (1888) (= *P. silvestris* x *P. rotundata*, selon Holubičková 1965), signalé sur les tourbières de Bohême.
- *Pinus celakiovskiorum* Ascherson & Graebner (1897) (= *P. mugo* x *P. silvestris*), en Europe centrale.



Figure 6. Pin de Bouget au Marcadau  
(Source CNRS : photo n° 528, BD Gaussen 1932)

### 3.3. Le tournant du typage génétique des populations naturelles

Ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'émerge une prise de conscience parmi les forestiers praticiens en faveur de la protection des pools génétiques, dégagée d'intentions productivistes. A cette époque en effet, grâce aux nouveaux outils d'investigation génotypique, débute l'analyse de pineraies sauvages (figure 7) au moyen de divers marqueurs biochimiques : terpènes testés sur le Pin à crochets (Cantegrel, 1982) et polyphénols sur le Sylvestre (Lebreton *et al.*, 1990) ainsi que sur leurs hybrides (Lauranson-Broyer & Lebreton, 1993) parfois regroupés sous l'appellation "Pin de Bouget". Toutes ces études tendent à démontrer la variabilité génétique des pins sauvages, jusqu'au sein même des populations pyrénéennes.

En élargissant l'horizon à l'ensemble des essences spontanées des Pyrénées, certains forestiers amplifient alors le message ciblé sur la protection impérative des ressources forestières locales vis-à-vis de toute pollution génétique (Cantegrel, 1983, 1984) et sur la préservation de leur diversité génétique (Bartoli & Largier, 1997).

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle enfin, renforçant la pertinence d'une telle démarche, les nouvelles techniques pointues décryptant l'ADN<sup>6</sup> nucléaire, mitochondrial ou chloroplastique, permettent la mise en évidence de flux de gènes à l'intérieur et entre populations échantillonnées et étayent l'explication de la diversité génétique neutre<sup>7</sup> des pins sauvages

---

<sup>6</sup> Acide désoxyribonucléique.

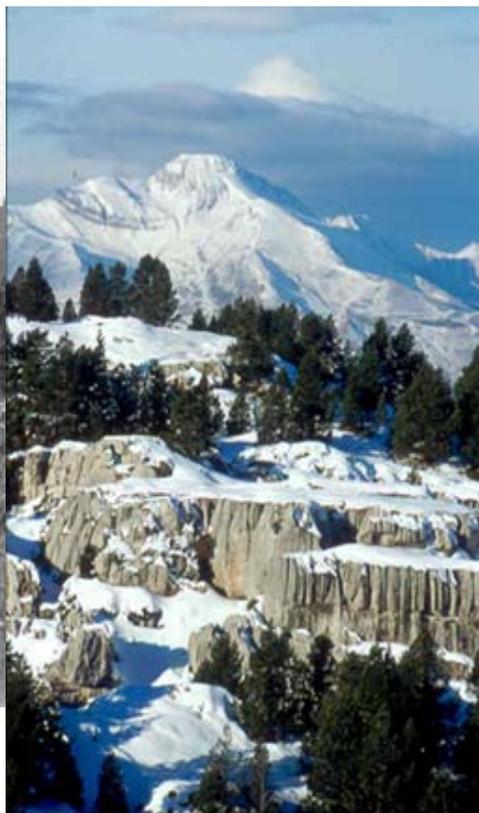
<sup>7</sup> Caractérisée sur la base de marqueurs génétiques non soumis à sélection naturelle.

(Soranzo *et al.*, 2000; Bodin, 2002; Prus-Glowacki *et al.*, 2003; Dzialuk, 2009). Dans cette veine, signalons les récents travaux de génotypage dans les Pyrénées visant à la fois la caractérisation des ressources en *Pinus silvestris* et *P. uncinata*, et la quantification du taux d'hybridation entre ces deux taxons (Valadon *et al.*, à paraître).

Figure 7. Deux populations marginales de Pin à crochets pyrénéen



^ La tourbière de Pinet, à Linaigrette et Pin à crochets : une pineraie relictuelle du Tardiglaciaire (source CNRS : photo n° 390, BD Gaussen 1925).



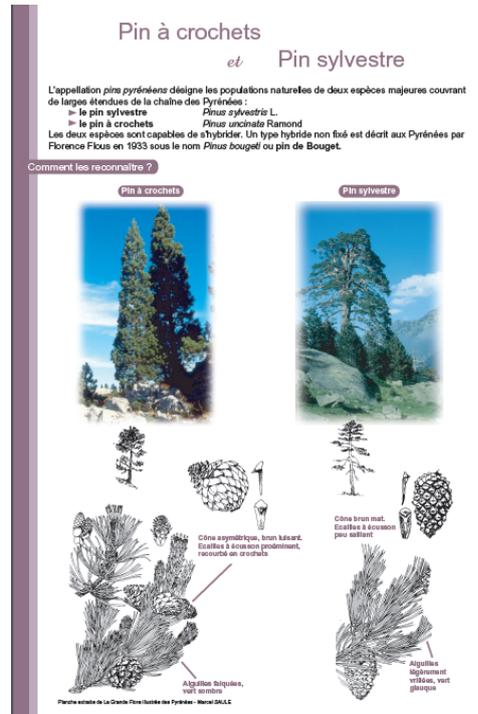
^ La pineraie karstique d'Anie à la limite occidentale de l'aire du Pin à crochets (photo Jean-Annick Charles).

### 3.4 – Le label d'origine des pins sauvages

De façon concomitante, les nouveaux besoins d'afforestation en montagne pour des impératifs de prévention des risques naturels ou des motifs paysagers conduisent certains acteurs territoriaux à exiger l'utilisation de semences locales lors des chantiers de boisement à caractère non productif. Ainsi une démarche originale et multipartenariale (figure 8) vise-t-elle à organiser dès 2005 dans les Pyrénées occidentales une filière de production de plants de Pins à crochets et sylvestre de diverses provenances pyrénéennes pour l'implantation de boisements paravalanches, de pièges à neige dans les stations de ski, ou bien pour la réhabilitation paysagère de domaines skiabiles.

On assiste enfin, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, à l'émergence d'une appropriation du label d'origine des pins sauvages et à la valorisation des ressources génétiques forestières pyrénéennes par les collectivités territoriales.

Figure 8. La plaquette de vulgarisation dédiée aux pins sauvages des Pyrénées (source : Départements 64 & 65, CBNPMP, ONF - planches botaniques extraites de M. Saule 2002 : La grande flore illustrée des Pyrénées).



Au terme de cet historique montrant l'évolution des regards portés sur les pins sauvages des Pyrénées, il est clair que **la gestion multifonctionnelle des massifs exige encore une meilleure compréhension de l'organisation des systèmes arborés montagnards et subalpins.**

C'est pourquoi l'étude de la diversité génétique des pins sauvages constitue une avancée considérable à la fois pour la Recherche et pour la gestion durable des massifs forestiers. Au niveau des ressources génétiques en effet, ne parle-t-on pas encore ici ou là d'espèces "pures" de Pins à crochets et sylvestre par opposition aux individus hybrides ? **Un large pas reste à accomplir pour considérer ces taxons comme ayant dès l'origine co-évolué en échangeant des gènes au long des périodes post-glaciaires.** Les pools génétiques considérés au début comme solitaires s'avèrent désormais solidaires...

N'est-ce pas là le fondement d'une gestion patrimoniale de nos attachantes pineraies sauvages qui signent la beauté et l'originalité des forêts pyrénéennes d'altitude ?

Grand merci à Gérard Largier, Alain Valadon et Michel Bartoli pour leur relecture du manuscrit.

## Bibliographie

- Amigo J.J., 1984. *Le journal de voyage botanique de A.P. De Candolle dans les Pyrénées Catalanes (1807)*, Prades, Terra Nostra, N° 51, 96 p.
- Bartoli M. & Démesure-Musch B., 2003. Plus d'un siècle d'intervention humaine dans les flux des gènes des Pins à crochets et Sapins français, *Rev. For. Fr.*, LV (6), p. 543-556.
- Bartoli M. *et al.*, 1997. *Forêts pyrénéennes. Milieux, Histoire, Gestion, Portraits*. Ouvrage collectif, Ibos, éd. Randonnées Pyrénéennes, 160 p. + 24 ann.
- Bartoli M. & Largier G., 1997. Les arbres pyrénéens en questions. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 32, décembre 1997, p. 29-32.
- Bodin J., 2002. *Les Pins de la Tourbière du Pinet ; des Hybrides datant de la dernière glaciation, ou des Pins à Crochets plantés par l'Homme au siècle dernier ?* MST Chimie et Biologie Végétales, Unité de Recherches Forestières Méditerranéennes, INRA Avignon, 34 p. + ann.
- Cantegrel R., 1982. *Essai de discrimination de deux populations pyrénéennes de pins à crochets (Pinus uncinata) Anie et Néouvielle. Approche biologique et biochimique. Conséquences pour la sylviculture des pineraies sauvages*, Thèse, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 238 p. + ann. 40 p.
- Cantegrel R., 1983. Le pin à crochets pyrénéen : Biologie, Biochimie, Sylviculture, *Acta Biol. Mont.*, 2-3, Biocénoses d'altitude (1), p. 87-330.
- Cantegrel R., 1984. Suggestions pour la protection biologique des races forestières locales dans les Pyrénées, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 55, fasc. 2, p. 201-210.
- De Candolle A.P., 1999. *Voyage de Tarbes 1807. Première grande traversée des Pyrénées. Un voyage dans le Midi de la France*, Portet sur Garonne, 1<sup>ère</sup> éd. Loubatières, 328 p.
- Dzialuk A. *et al.*, 2009. Genetic variation of *Pinus uncinata* (pinaceae) in the Pyrenees determined with cpSSR markers, *Plant Syst Evol.*, 277, p. 197-205.
- Espinassous L. *et al.*, 1984. Approche ethnographique du Pin à crochets dans les Pyrénées occidentales, *Acta Biol. Mont.* 4, Biocénoses d'altitude (2), p. 437-444.
- Flous F., 1934. La question des Pins sylvestres aux Pyrénées, *Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse*, t. LXVI (1), 12 p.
- Gaussen H., 1923, 1925, 1927. Le Pin à crochets dans les Pyrénées, *Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse*, 1er art., t. LI, p. 581-600, 2ème art., t. LIII, p. 150-159, 3ème art., t. LV, p. 208-230.
- Gaussen H., 1960. Les Gymnospermes actuelles et fossiles, *Trav. Labo. For. Toulouse*, t. II, sect. 1, col. 1 (6), 272 p.
- Guinier Ph., 1960. À propos du "Pin de montagne" : un traquenard botanique pour les forestiers. Les notions d'espèce et d'essence, *Forêts de France et actions forestières*, n° 92, p. 7-8.
- Guinier Ph. & Pourtet J., 1951. Les variations du *Pinus montana* Miller du Tyrol au Briançonnais (Réflexions de forestiers), *Bull. soc. bot. France*, extrait de la 78<sup>e</sup> session extraordinaire, 1950, t. 98, p. 123-127 + pl. XV à XVII.

- Hickel R., 1932. Le Pin de montagne de Miller, *Bull. soc. dendrologique France*, **82**, p. 21-33.
- Lauranson-Broyer J. & Lebreton Ph., 1993. Flavonoids and Morphological traits of Needles, as Markers of Naturel Hybridization between *Pinus uncinata* Ram. and *Pinus sylvestris* L., *Biochem. Syst. Ecol.*, Vol. 21, N° 2, p. 241-247.
- Lebreton Ph. *et al.*, 1990. Variabilité polyphénolique et systématique du pin sylvestre *Pinus sylvestris* L., *Ann. Sci. For.*, **47**, p. 117-130.
- Métaillié J.P., 1999. Le conquérant des estives, in *Le Pin à crochets*, Pau, *Les feuilles du pin à crochets* (1), p. 26-37.
- Mullenbach P., 1981. La limite supérieure de la forêt du point de vue forestier, in *La limite supérieure de la forêt et sa valeur de seuil*, colloque de Perpignan, Prades, *Terra Nostra*, 1982, p. 99-111.
- Prus-Glowacki W. *et al.*, 2003. Genetic differentiation of autochthonous populations of *Pinus sylvestris* (Pinaceae) from the Iberian peninsula, *Plant Syst. Evol.*, **239**, p. 55-66.
- Ramond L., 1789. *Observations faites dans les Pyrénées, pour servir de suite à des observations sur les Alpes*, Marseille, réimpression Laffite, 1981, 452 p.
- Ramond L., 1931. *Carnets pyrénéens (1792-1795)*, Lourdes, éd. de l'Echauguette, vol. 2.
- Ramond L., 1997. *Herborisations dans les Hautes-Pyrénées ou essai pour servir à l'histoire naturelle tant des végétaux qui y croissent spontanément que de ceux qu'une culture habituelle y a naturalisés*, Ibos, 1<sup>ère</sup> éd. Randonnées Pyrénéennes, 160 p.
- Soranzo N. *et al.*, 2000. Patterns of variation at a mitochondrial sequence-tagged-site locus provides new insights into the postglacial history of European *Pinus sylvestris* populations, *Molecular Ecology*, **9**, p. 1205-1211.

# La forêt de l'Orgère

*Orgere Forest*

*Larrère Raphaël*

*Retraité de l'INRA [larrere.raphael@orange.fr](mailto:larrere.raphael@orange.fr)*

**Résumé** : A la fin des années 1990, la forêt de l'Orgère fut objet de conflit entre l'Office national des forêts et le Parc national de la Vanoise. Devait-on ou non effectuer une coupe dans ce vieux peuplement ? La proposition du parc national d'évaluer les conséquences d'une telle exploitation sur la biodiversité va dénouer le conflit. En 2004, tous les protagonistes (l'Office national des forêts, la municipalité de Villarodin-Bourget, le parc national et les associations de protection de la nature) s'accordent pour abandonner toute coupe. L'Orgère devient un observatoire de l'évolution naturelle et l'objet de conflit un haut-lieu.

**Mots clés** : Sylviculture, évolution naturelle, Office national des forêts, Parc national, conflit, évaluation des conséquences, biodiversité, patrimoine

**Keywords** : *Forestry, natural evolution, National Forest Office, National Park, conflict, consequentialism, biodiversity, patrimony*

## Introduction<sup>1</sup>

L'Orgère est une forêt communale soumise. Sur ses 676 hectares, 39 sont situés - depuis 1963<sup>2</sup>- dans la zone centrale (on dirait aujourd'hui le cœur) du parc national de la Vanoise. Il y a aussi quelques parcelles de forêt non soumises, dont 8 hectares se trouvent en zone centrale. Le reste du massif est en zone périphérique (que l'on nomme aujourd'hui aire d'adhésion).

L'Orgère est un peuplement de pins cembro (dit aussi pin d'Arolle) mélangé de mélèzes. Il comprend de très vieux arbres – certains mélèzes étant âgés de plus de 6 siècles. On ne saurait dire si ce fut jadis un pré-bois de mélèzes (comme il en existe encore dans les Alpes du Sud) dans lequel le pin cembro l'aurait emporté depuis l'abandon du pâturage, ou s'il s'agit d'un ancien peuplement mélangé qui fut simplement ouvert au bétail jusqu'à sa soumission au régime forestier. Ce peuplement n'avait guère été exploité sous le régime Sarde et ne l'a pas été entre le rattachement à la France en 1860 et 1943 où une coupe fut réalisée sur une partie des deux parcelles qui seront intégrées vingt ans plus tard dans la zone centrale du parc national. Depuis lors, les parcelles incluses dans la zone centrale du

---

<sup>1</sup> Une partie de cet exposé a fait, sous un angle différent, l'objet d'une publication : Larrère R. et Larrère C., 2011 : « Des paysages forestiers », *Revue forestière française*, 5-2011.

<sup>2</sup> Date de création du parc national de la Vanoise (premier parc national de France en vertu de la loi de 1960)

parc ont suivi une évolution naturelle, les parcelles de la zone périphérique ayant été traitées en futaie jardinée.

Après avoir brossé sommairement la chronologie des conflits dont ces quelques 47ha de la forêt ont fait l'objet<sup>3</sup>, je voudrais expliquer en quoi ceux-ci ont conduit à construire l'exemplarité de l'Orgère (dans la suite du texte, lorsque je parlerai de l'Orgère, ce sera pour désigner la seule partie de la forêt laissée à son évolution naturelle et qui constitue désormais l'observatoire de l'Orgère). Nous verrons enfin pourquoi cette élection de l'Orgère en haut lieu est fragile.

## **1. Petite chronologie**

Le parc national a été créé en vertu d'un décret de 1963. Alors que Maurice Bardel, un ingénieur des Eaux et Forêts, en est le premier directeur, l'établissement public recrute deux autres ingénieurs forestiers : Alfred Moulin en tant que directeur adjoint (il le restera jusqu'en 1984) et, en tant que chef de cantonnement de Modane, Claude Pairaudeau - qui remplacera Maurice Bardel à la direction du parc en 1974 (Mauz, 2003). La zone centrale du parc national de la Vanoise ne comprend que 422 ha de peuplements forestiers (soit 0,9% de sa superficie totale).

### **Première offensive de l'ONF**

En 1979, Jacky Bellissand, un ancien forestier, maire de Villarodin-Bourget, s'entend avec l'Office National des Forêts (ONF) pour réaliser une coupe jardinatoire au bénéfice de la commune sur les deux parcelles de la zone centrale. Claude Pairaudeau et Alfred Moulin sont immédiatement hostiles à ce projet, et le sont d'autant plus que l'Office n'a même pas daigné les consulter, comme il aurait dû le faire selon la loi. Ils auraient d'ailleurs refusé ce plan d'aménagement et proposé le classement de ces parcelles en « série artistique ». Une réunion du Conseil d'Administration du parc décide de demander le gel de l'aménagement de ces parcelles sur les 20 ans à venir, moyennant un dédommagement de la commune. La Direction de la protection de la nature est favorable à cette transaction et entend œuvrer pour « le maintien en l'état du peuplement exceptionnel de l'Orgère ». Le plan d'aménagement de l'ONF est donc suspendu, la municipalité accepte la compensation et l'affaire en reste là.

### **Nouvelle offensive de l'ONF**

En 1997, le même maire de Villarodin-Bourget et le chef de centre de l'ONF reviennent à la charge et soumettent un nouveau plan d'aménagement à l'avis du nouveau directeur du parc, Emmanuel de Guillebon (un IGREF, tout comme le chef de Centre de l'Office). Cet aménagement comprend des coupes jardinatoires dans les deux parcelles de la zone centrale. Ce traitement poursuit le double objectif de procurer des ressources à la commune et de maintenir la présence de mélèzes, dont le mélange avec les pins cembro est une

---

<sup>3</sup> Je remercie Jean-Pierre Martinot de m'avoir prêté son dossier d'archives concernant cette histoire de l'Orgère. Toutes les citations de documents officiels et d'échanges de correspondance sont issues de ce dossier très complet.

composante du paysage de l'Orgère. Le mélèze, en effet, se régénère mal sous ce peuplement qui a pris l'allure d'une forêt profonde et dense.

Consulté, le Comité Scientifique s'avère majoritairement hostile à ce projet. « S'appuyant sur le fait que la zone centrale du parc [...] ne comporte qu'une superficie très faible de forêts [...] certains de ses membres ont très vite déclaré intolérable toute perspective de coupe, même jardinatoire ». Selon le directeur adjoint du parc « un débat complexe et terriblement passionné s'est alors engagé [...] » (Olivier et Viguier, 1999), car d'autres membres du Comité se demandent si le projet de coupe jardinée ne serait pas de nature à favoriser les semis de mélèzes et à procurer une faune et une flore plus riches. De son côté, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) mobilise ses troupes et les sociétés naturalistes de la région. Ayant vu le jour pour défendre le parc contre les tentatives de certaines stations de sports d'hiver qui entendaient rogner sur la zone centrale, elle est très présente et active en Vanoise (Mauz, 2003, Selmi, 2006). Certains de ses membres les plus éminents font partie du comité scientifique du parc<sup>4</sup>.

En Septembre 1997, le directeur adjoint du parc, Jean-Pierre Viguier, que j'ai invité à un séminaire (à Aussois) sur les sciences sociales et les espaces protégés, explique très clairement que le seul moyen de sortir de la controverse serait d'affirmer clairement que le parc a pour mission de gérer la biodiversité. Il faudrait alors obtenir un moratoire sur les coupes prévues, afin d'effectuer les études nécessaires pour déterminer si une sylviculture jardinée produirait (ou non) des milieux plus riches que ne l'est aujourd'hui la forêt de l'Orgère. On déciderait ensuite s'il est (ou non) souhaitable d'accepter l'aménagement de l'Office ou s'il faut faire de l'Orgère un « sanctuaire ». Mais il ne s'agit encore que d'une proposition. Elle mettra deux ans à s'imposer comme le seul moyen de sortir d'une impasse.

Une période assez confuse de négociations entre le parc et l'ONF s'engage entre 1997 et 1999. Je vous ferai grâce de ses péripéties, des multiples tentatives de compromis, des expertises, des ruses de l'Office et des tergiversations de la direction du parc.

Relevons toutefois que, selon Michel Bartoli, un forestier requis pour expertise, le peuplement de l'Orgère n'est pas « particulièrement exceptionnel ». En effet, d'autres parcelles dont l'évolution naturelle est encore plus ancienne existent en zone périphérique. Néanmoins, favorable au maintien de vieux arbres et d'arbres morts dans cet ancien peuplement, il propose une sortie de crise : sous réserve d'inventaire, il faudrait conserver intégralement les vieux arbres (« sans valeur technologique ») même s'ils gênent les semis de mélèzes ; couper une centaine de cembros (pas plus, car il en est de très beaux) bien répartis sur la surface pour subvenir aux besoins financiers de la commune ; imposer une exploitation en hélicoptère... et abandonner les coupes par la suite.

## **2. Le conflit, le moratoire et les études**

Le 12 Février 1999 Emmanuel de Guillebon donne finalement un avis défavorable à la coupe prévue par l'Office en 2001, et demande officiellement la création d'un « observatoire de l'évolution naturelle des peuplements », alors que le conseil municipal de

---

<sup>4</sup> Ce comité scientifique est d'ailleurs présidé à cette époque par Hubert Tournier qui est un universitaire, mais aussi un des responsables de la FRAPNA.

Villarodin-Bourget s'est déjà déclaré hostile à toute « sanctuarisation » de l'Orgère et a approuvé l'aménagement de l'ONF. On est « dans une impasse » et l'idée de Jean-Pierre Viguier fait son chemin.

Le 18 Octobre, est signé devant le préfet de Savoie (sans doute à l'issue de tractations nombreuses) un protocole d'accord entre l'Office National des Forêts, le Parc National de la Vanoise et Henri Ratel, le nouveau maire de Villarodin-Bourget. Il est décidé d'établir un moratoire de cinq ans sur la coupe prévue, pour permettre au parc de faire réaliser les études nécessaires par des experts « indépendants du dossier ». Un comité de pilotage (Copil) est constitué pour encadrer ces études, les interpréter et en tirer les conséquences. Le préfet de région Rhône-Alpes prend en 2001 un arrêté en faveur de ce moratoire, en précisant que la série concernée fera l'objet d'une révision d'aménagement après le 31 Décembre 2004.

Quatre études vont être engagées. Il s'agit de comparer le peuplement de l'Orgère à trois forêts de référence qui ont été exploitées de façon régulière en futaie jardinée (elles sont de structure proche, mais exposées au nord et non à l'ouest, comme l'est l'Orgère) et deux forêts complémentaires (toutes deux exposées à l'ouest, mais plus éloignées). Vont être comparées : la structure des peuplements et la composition de leur sous-étage, l'avifaune et l'entomofaune xylophage. Une étude des représentations que les habitants de Villarodin-Bourget se font de l'Orgère est aussi engagée : elle a pour objectif d'éclairer chacun des acteurs sur la signification que les autres acteurs accordent à cette forêt. Cette étude montre à quel point, parmi les habitants de Villarodin-Bourget, les moins jeunes sont attachés à ce lieu de mémoire où jadis on se retrouvait pour entretenir un canal d'irrigation qui traverse le peuplement, ramasser le bois mort et pratiquer des affouages, où l'on allait aussi chasser et cueillir des baies et des champignons. Mais cette forêt domestique coexiste avec d'autres représentations : celles que s'en font les jeunes de la commune, les habitants des hameaux plus éloignés et celles qu'en ont les promeneurs. Cette étude, conduite par Pierre Le Quéau, aura un rôle décisif dans l'amélioration des relations entre les partenaires.

Participent au Copil trois représentants de l'ONF, le directeur du parc, un responsable scientifique (Jean-Pierre Martinot) et le président du Comité scientifique (Hubert Tournier). Le nouveau maire de Villarodin-Bourget, Henri Ratel, participe à toutes les réunions, mais vient souvent seul.

Un climat de confiance se construit peu à peu, et à l'issue des études, le 16 Décembre 2004, se dégage un accord unanime pour abandonner toute coupe et créer l'observatoire de l'Orgère.

Le 14 Mars 2006, est signée devant le préfet de Savoie, une convention tripartite : elle reprend les termes de cet accord (qui ont été approuvés par le Conseil municipal de Villarodin-Bourget dès le 25 Octobre 2005).

## **L'observatoire de l'Orgère**

L'observatoire retenu a une superficie de 75 hectares, comprenant, en plus des 39 hectares de forêt soumise situés en zone centrale, deux parcelles de la zone périphérique. La convention exclut toute coupe « sauf pour des motifs avérés de sécurité aux abords des sentiers balisés », mais autorise la collecte de bois mort par les ayants-droit, « dans les conditions actuelles » ainsi que la chasse sur les quelques 36 hectares situés en zone périphérique. Des protocoles de suivi doivent être mis en place. On complète les inventaires déjà réalisés par une étude des mousses et lichens. Il est prévu d'engager une étude sur

l'histoire du vallon et de la forêt de l'Orgère et de mettre en place un dispositif d'observation de l'incidence du changement climatique, sur la végétation.

La convention insiste enfin sur la valorisation de l'observatoire : publications (revues scientifiques, revues spécialisées, et revues grand public), animations pédagogiques, aménagement du « sentier naturaliste », aménagements muséographiques, dont une « maison de la nature et de la forêt » dans le hameau de Villarodin.

En fin de compte, les études comparant les parcelles de l'Orgère à des peuplements exploités en futaie jardinée ont conforté le point de vue de ceux qui, en 1997, s'en tenaient à des questions de principe, estimant que dans un parc national il convenait de laisser les milieux forestiers évoluer librement. Mais il aurait pu en être autrement.

Il est évident qu'il ne pouvait être question d'appréhender la diversité spécifique globale des différents peuplements comparés. Il a bien fallu choisir d'étudier certains groupes taxonomiques. Le choix ayant porté sur les insectes xylophages, on pouvait, sans trop se hasarder, avancer que ce critère avantagerait fortement les parcelles qui, n'ayant pas été exploitées depuis de nombreuses années, présentaient un important volume sur pieds d'arbres morts et de bois mort gisant à terre. Il n'est guère surprenant non plus que l'abondance et la diversité des insectes saproxyliques ait conduit à une certaine richesse spécifique des populations d'oiseaux nicheurs. Si les études comparatives ont conforté le point de vue de ceux qui se préoccupaient moins de gérer la biodiversité que de préserver la naturalité (relativement récente) de ces parcelles, cela tient en grande partie aux indicateurs de biodiversité retenus. Il n'en eut peut-être pas été de même, si l'on avait décidé de comparer la flore de la strate herbacée, les lépidoptères ou les mammifères. Tout s'est donc passé comme si la décision finale avait été déjà formatée par le choix des critères d'évaluation de la biodiversité.

### **3. La construction de l'exemplarité**

En 1979, les deux forestiers qui dirigent le parc tiennent à faire de cette série de l'Orgère une forêt exceptionnelle. Issu de l'école des Barres<sup>5</sup>, Claude Pairaudeau, a passé le concours d'entrée à Nancy<sup>6</sup> et en est sorti major. De ce fait, il aurait pu prétendre à une première affectation relativement prestigieuse. Mais il se porte immédiatement candidat au tout récent parc national de la Vanoise, acceptant même un poste subalterne de chef de cantonnement. Partisan convaincu de la protection de la nature, il lui consacra toute sa carrière, même après la fin de son mandat à la direction du parc. Cet ingénieur des travaux forestiers qui fut son supérieur hiérarchique et qui est devenu son adjoint, Alfred Moulin est, depuis son adolescence, un botaniste passionné. C'est lui qui a repéré la forêt de l'Orgère. C'est lui aussi qui l'a équipée d'un sentier de découverte naturaliste (que fréquentaient 35 000 visiteurs à la fin des années 1990). On peut donc dire qu'en 1979, le conflit au sujet du projet d'exploitation de l'Orgère est une controverse entre forestiers, au sein du même corps d'Etat. Pour les forestiers de l'Office, la série de l'Orgère n'a d'intérêt que par ses ressources ligneuses et ne mérite attention qu'en raison de la lenteur de la régénération. Ancien forestier lui-même, le maire de Villarodin-Bourget partage ce point de vue. Pour Pairaudeau et Moulin, c'est au contraire une forêt que l'on doit laisser aller à son

---

<sup>5</sup> Qui était l'école d'ingénieurs des travaux forestiers

<sup>6</sup> Nancy est l'école prestigieuse des ingénieurs des Eaux et des Forêts

cours naturel car elle comporte de très vieux arbres. Les premières études dendrochronologiques ont prouvé que certains de ses mélèzes ont plus de 600 ans (alors que l'on pensait que les mélèzes ne vivaient guère plus de 5 siècles<sup>7</sup> – le Cembro pouvant atteindre 800 et même 1 200 ans). Où préserverait-on l'évolution naturelle d'une forêt si exceptionnelle, si ce n'est dans la zone centrale d'un parc national ? Mais, si la controverse n'est pas réglée sur le fond, une transaction permet de repousser jusqu'à la révision de l'aménagement suivant la confrontation des points de vue et la controverse ne sort pas du milieu forestier.

C'est le conflit des années 1997 à 1999 qui va faire de l'Orgère un haut lieu de naturalité et une expérience exemplaire de partenariat entre un parc national, l'office et une municipalité.

Dès que l'ONF reprend ses objectifs dans le projet d'aménagement de 1997, les deux mêmes points de vue se confrontent : pour les agents de l'Office et les élus locaux, toute la forêt soumise, y compris les parcelles situées en zone centrale du parc, est un peuplement productif qui peut être exploité en futaie jardinée ; pour les militants associatifs, toute exploitation doit être proscrite dans la zone centrale du parc, et la forêt de l'Orgère, parce qu'elle est exceptionnelle, doit être particulièrement préservée. Chaque partie prenante tente alors de faire de ce conflit une affaire exemplaire.

L'Office entend manifestement rester maître du jeu et bien faire comprendre au parc national et aux militants de la FRAPNA que les forêts soumises sont son domaine de compétence exclusif. Le projet d'aménagement de 1997 a été soumis, comme il se doit, au directeur du parc, celui-ci a donné son avis après consultation de son conseil scientifique. Mais *in fine* c'est l'Office qui décidera : la forêt est affaire de forestiers, pas de gestionnaires de l'environnement et moins encore d'écologistes.

La FRAPNA ne l'entend pas de cette oreille et entend monter en épingle une nouvelle affaire de la Vanoise : elle doit son existence à la première<sup>8</sup> et ceux qui la dirigent espèrent trouver une seconde jeunesse dans un combat frontal contre l'ONF<sup>9</sup>. Mais ses militants

---

<sup>7</sup> En fait il existe des mélèzes bien plus âgés. Dans certains prés-bois de mélèzes du parc national du Mercantour, Jean-Louis Edouard a trouvé plusieurs vieux arbres ayant entre 1000 et 1100 ans (communication personnelle).

<sup>8</sup> A peine mis en place, le parc de la Vanoise a été confronté au dynamisme de l'industrie des sports d'hiver. En 1968, les limites de sa zone centrale sont elles-mêmes mises en cause par un projet de grignotage par des stations en plein essor. L'« affaire de la Vanoise » qui s'achève par la victoire des défenseurs du parc en 1971 (Mauz, 2003 ; Selmi, 2006), aura des conséquences non négligeables, tant en Savoie que sur les autres parcs de haute montagne. Si celui de la Vanoise est parvenu à préserver son intégrité, il ne le doit qu'à la mobilisation militante des naturalistes et des associations de protection de la nature. Mais à l'issue de ce conflit, le voici encerclé par des stations de sports d'hiver prospères, et en butte à l'hostilité de collectivités locales qui entendent exploiter sans entrave l'ensemble de leur domaine skiable, avec l'appui de l'administration des Ponts et Chaussées.

<sup>9</sup> Je me souviens d'avoir rencontré à cette époque un des responsables de la FRAPNA avec qui j'avais sympathisé au CNPN. Lorsque je lui ai dit que j'allais faire partie du Conseil Scientifique de la Vanoise, il m'a parlé immédiatement du « scandale de l'Orgère », et m'a fait un tableau apocalyptique de ce que voulait faire l'ONF. Il m'invita à être vigilant – ce

espèrent aussi promouvoir, à travers cette lutte, un parc qui serait digne de ce nom. Pas un parc tel qu'il est, accueillant des alpagistes, des bergers et des randonneurs en saison touristique, mais tel que devrait être un parc national à leurs yeux, faisant la plus large place à la naturalité et protégeant les milieux des « agressions » humaines.

La direction du parc hésite : faut-il engager un conflit avec l'Office ou rechercher un compromis ? Le parc est entré dans une période de transition entre sa fidélité à la mission de protéger la nature des agressions et des interventions humaines et une politique nouvelle, qui reviendrait à piloter la biodiversité avec le concours des populations locales (Larrère et Larrère, 2009). Cette évolution produit des clivages et des incompréhensions au sein du personnel, mais aussi parmi les membres du Comité scientifique et du Conseil d'Administration. Elle déplait aussi à de nombreux militants, dont le travail bénévole est indispensable pour les inventaires et les suivis, et qui furent jusqu'alors les principaux soutiens et les auxiliaires du parc. La plupart d'entre eux préféreraient voir la direction du parc appliquer un « principe de naturalité » et limiter l'impact des activités humaines sur une nature sauvage, que de constater qu'il s'engage à co-gérer ce « sanctuaire » que devrait être la zone centrale, avec des alpagistes, des bergers, et des forestiers. Le directeur du parc doit tenir compte de ces tensions internes, et préserver son entente avec la FRAPNA. D'autre part, s'opposer fermement à l'Office serait mal augurer d'un futur partenariat que la nouvelle politique suggère.

Une fois la décision prise de refuser l'aménagement en l'état, la direction du parc veut monter en exemple sa nouvelle posture, qui revient, pour toute action, à abandonner les questions de principe pour une évaluation des conséquences que l'on peut anticiper, et sa nouvelle politique qui revient à négocier des objectifs entre divers partenaires. Dans les échanges d'arguments entre le Parc et l'Office, les deux parties semblent avoir assez vite convergé sur une question : pour résoudre la controverse sur le caractère exceptionnel de l'Orgère, il faut un « dispositif de suivi » de la dynamique du peuplement et de divers indicateurs de biodiversité. C'est pourquoi la solution du moratoire et du dispositif de pilotage des études convient à tout le monde.

Ce dispositif permet alors à la municipalité d'intervenir autrement que comme force d'appoint de l'Office. En se ralliant à l'idée d'observatoire, le nouveau maire de Villarodin-Bourget, lui donne une nouvelle dimension : il ne s'agit pas seulement d'effectuer des suivis, mais d'engager des études nouvelles et de valoriser la forêt sur les plans scientifique et pédagogique. De là à utiliser l'observatoire pour faire de l'Orgère un lieu touristique, il n'y a qu'un pas, vite franchi. C'est, en fin de compte, le maire de Villarodin-Bourget qui, reprenant la main et prenant au mot les affirmations de la direction du parc et de la FRAPNA sur le caractère exceptionnel de ces parcelles a voulu faire de « sa » forêt un haut lieu et, du coup, a abandonné toute velléité de compensation financière (qu'il obtiendra néanmoins).

L'observatoire peut donc devenir un haut lieu, par une co-construction de l'exemplarité : exemplarité de la méthode de résolution des conflits, exemplarité de la forêt (garantie par les études scientifiques), exemplarité d'un projet associant préservation et valorisation scientifique, pédagogique et touristique. Enfin, avec la signature unanime de la convention, la direction du parc a montré l'efficacité de son expertise, tout en prouvant aux militants de

---

que je n'ai pas eu l'occasion de faire, un protocole d'accord étant intervenu avant ma première participation au Conseil.

la FRAPNA que l'on peut adopter pour politique de gérer la biodiversité sans aboutir à liquider la naturalité.

## Un acquis fragile

Depuis lors, l'observatoire se met doucement en place. Sur le plan scientifique, des protocoles ont été menés à bien (en particulier une quantification du bois mort - sur pied et à terre). Le parc et l'Office ont participé au colloque sur la naturalité des forêts qui s'est tenu à Chambéry fin Octobre 2008. Il y a été question de l'Orgère et une visite de terrain était même prévue<sup>10</sup>.

Des animations pédagogiques ont été effectuées en Maurienne. Un film a été réalisé avec TV8 Mont Blanc. Le parc a enfin dégagé des crédits pour un ambitieux projet de réhabilitation du « sentier de découverte de la forêt » qui comprendra même un petit circuit pour handicapés.

Selon Jean-Pierre Martinot, chargé de suivre la mise en place de l'observatoire : « on a des relations apaisées et l'observatoire va son petit bonhomme de chemin ». Va, ou plutôt allait.

En 2001, la FRAPNA avait demandé de consulter l'arrêté préfectoral qui modifiait l'aménagement forestier de l'Orgère en fonction de la convention de 1999. Y figurait bien le moratoire de cinq ans, mais la série du futur observatoire était encore qualifiée de « série de production et de protection ». Les responsables de la FRAPNA, ont-ils vu dans cette désignation une ultime ruse des forestiers ? Peut-être craignaient-ils aussi que leur point de vue ne puisse l'emporter, et que le Copil finirait par accepter, sinon la coupe prévue par l'ONF, du moins une exploitation plus légère ? Peut-être estimaient-ils enfin inutile d'avoir engagé tant d'études, et dépensé pour cela de l'argent public, alors que préserver la naturalité de l'Orgère aurait dû être une simple question de principe ? La FRAPNA a donc engagé une procédure auprès du tribunal administratif, pour obtenir l'annulation du programme d'aménagement de l'ensemble du massif, argumentant que toute exploitation forestière en zone centrale de parc, surtout lorsqu'il s'agit d'une forêt exceptionnelle par son degré de naturalité, est contraire à la loi de 1960 et au décret de création du parc de la Vanoise. En 2006, lors de la signature de la convention, après le pilotage des études, les discussions sur la façon de les interpréter, l'accord conclu au sujet de l'observatoire, toutes les parties prenantes (y compris les membres de la FRAPNA) ont oublié cette démarche.

Mais la justice est lente, et ce n'est qu'à la fin de 2008 (deux ans et demi après la convention tripartite) que le tribunal administratif donne raison à la FRAPNA et annule le programme d'aménagement. Tout le monde est bien ennuyé, à commencer par les responsables de la Fédération, qui affirment explicitement que cette décision juridique a été obsolète avant même d'être prise, et qu'ils s'en tiennent, pour leur part, à la convention. L'Office fait néanmoins appel – et la justice est lente. Sans doute ses responsables locaux n'ont-ils pas apprécié la démarche, mais la décision du tribunal ne leur facilite pas non plus la tâche. C'est, en effet, l'ensemble du programme d'aménagement qui est sanctionné : il n'est plus possible de marteler la moindre coupe sur l'ensemble de la forêt tant qu'un nouveau programme n'est pas en vigueur. Or, avant qu'un nouveau plan d'aménagement incluant - entre autres - l'observatoire, ne soit effectif, il faut le rédiger, le soumettre à l'avis du parc, puis à celui du préfet ; rien qu'en procédures et lenteurs administratives,

---

<sup>10</sup> Elle fut annulée en raison des conditions météorologiques.

c'est du temps, beaucoup de temps perdu ... et de l'argent perdu pour la commune<sup>11</sup>. En fin de compte, ceux qui voulaient faire de cette affaire une lutte exemplaire et qui ont obtenu une victoire exemplaire, sont aussi ceux qui ont failli mettre en danger le haut lieu qu'ils avaient contribué à construire.

## Bibliographie

Larrère R. et Larrère C., 2009. Du "principe de naturalité" à la "gestion de la diversité biologique", in Larrère R., Lizet B. et Berlan-Darqué M., *Histoire des parcs nationaux – Comment prendre soin de la nature*, Versailles, Quæ, p. 205-222

Mauz I., 2003. Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise – 1921-1971 : la construction, Grenoble, Revue de géographie Alpine, collection ascendances.

Selmi A. 2006, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Maison des sciences de l'homme/Quæ.

Olivier L. et Viguier J-P., 1999. Quelques réflexions sur l'émergence du concept de biodiversité dans la gestion des parcs nationaux, in Larrère R., et Berlan-Darqué M., *Sciences sociales et espaces protégés – Séminaire d'Aussois*. Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, p. 93-100.

---

<sup>11</sup> Par ailleurs, les responsables nationaux de l'ONF ne peuvent guère accepter qu'une telle décision fasse jurisprudence : l'enjeu n'est certes pas les quelques 400 hectares de forêts soumises qui sont dans le cœur du parc de la Vanoise, mais les forêts domaniales des parcs des Cévennes, des Pyrénées et du Mercantour (qui représentent respectivement 57%, 14% et 28% de la superficie de la zone centrale des ces parcs).

# Le berger, un naturaliste par nature ?

*The shepherd, a naturalist by nature ?*

Lay, Sébastien

Doctorant en Ethnologie - LISST – Centre d'Anthropologie Sociale. Université Toulouse  
Le Mirail. [s.lay@laposte.net](mailto:s.lay@laposte.net)

**Résumé :** Bien qu'ayant évolué dans le temps, la représentation du berger dans nos sociétés repose, semble-t-il, sur une même figure, celle d'un sage, détenteur d'un immense et mystérieux savoir sur la nature. Le berger est naturaliste par nature. Avec l'émergence des politiques publiques de conservation de la biodiversité, les activités pastorales, du fait de leur emprise spatiale, sont aussi impliquées dans la réalisation concrète des projets liés à la directive « habitat ». Bien que tout désigné pour porter à son maximum les potentialités du milieu en terme de préservation de la biodiversité, l'éleveur-berger est ignorant des notions présentées par ceux qui ont la charge de la mise en œuvre des « documents d'objectif » des sites Natura 2000. La confrontation savant/profane se manifeste ici à propos de la végétation des montagnes. Elle met à l'épreuve les sciences naturelles, puisqu'il s'agit pour les naturalistes de présenter, d'expliquer et de réaliser un projet commun, le « document d'objectif », avec notamment des éleveurs-bergers usagers des estives pyrénéennes. Elle ne manque pas de souligner que le savoir des éleveurs-bergers est inapproprié puisqu'il n'a aucune valeur naturaliste. Elle révèle des conceptions de la relation plante/animal inversées : là où la production pastorale envisage la végétation somme toute comme un moyen et non une fin, le projet Natura 2000, n'a d'autres fins que la conservation des bonnes dynamiques de la végétation par le moyen des troupeaux. À l'idée qui établit le berger comme un naturaliste par nature, répond à présent une logique sociale qui vise à la formation et à l'obtention de bergers gestionnaires du milieu et des habitats naturels, afin que l'image engendre ses modèles.

**Mots clés :** pastoralisme, Natura 2000, botanique, vulgarisation scientifique, confrontation des savoirs.

**Keywords :** *pastoralism, Natura 2000, botany, scientific popularisation, confrontation of the knowledge systems.*

# Introduction

*Naturaliste* adj. et n., formé savamment sur le latin *naturalis* au moyen du suffixe *-iste*, est un mot de la Renaissance (1527) : son premier sens est « personne qui étudie l'histoire naturelle ». Il se rapporte aussi à celui qui suit la nature, l'instinct (1571). (Rey A. (dir.), 2006. *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert)

Le terme naturaliste, tel qu'il est employé aujourd'hui, englobe toute une série d'acteurs différents : amateurs, professionnels, protecteurs de la nature, scientifiques, gestionnaires de sites naturels qui peu ou prou, participent aux politiques publiques de conservation de la nature et plus spécialement à la protection des espèces et des habitats naturels. Ils oeuvrent dans diverses institutions constituant une nébuleuse d'intervenants autour de la conservation de la biodiversité (Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Conservatoires botaniques, Associations naturalistes...). Tous étudient et pratiquent les sciences naturelles.

À cette fin, les naturalistes, cherchant à découvrir le réel, élaborent et ont élaboré un vocabulaire singulier, construit des classifications afin de produire un ordre du monde. Ils partagent ce savoir au sein d'une communauté selon des normes et des règles connues d'eux seuls. Bref, les naturalistes, mais cela est vrai des sciences en général, font société.

Le naturaliste est d'abord un classificateur. Réduire l'activité naturaliste à la conception et l'utilisation de typologies n'est pas totalement simplificateur. L'histoire de la botanique est avant tout une histoire des classifications<sup>1</sup>. Les milieux, les plantes, les animaux, disons la nature, appréhendés par le prisme de la systématique sont découpés en autant de taxons, mots qui bien souvent ne désignent quelque chose que pour le seul naturaliste : qu'est-ce que le Nard, le *Brachypodium*, pour un non-initié ? Comment partager cette réalité en dehors de la sphère restreinte des collègues ? Le réel naturaliste est-il condamné à ne pas être connu du profane ? Cela n'aurait aucune importance, ou si peu, si les politiques publiques de conservation de la biodiversité n'existaient pas et, dès lors, ne confrontaient pas savants et profanes, comme ce fut le cas le lundi 9 octobre 2006.

## 1. La mise à l'épreuve des sciences naturelles

L'équipe « Opérateur », composée de trois jeunes chargés de mission plus ou moins aguerris aux sciences naturelles, a cherché à réunir les « personnes concernées » par l'élaboration d'un « document d'objectifs » pour un site Natura 2000 sur une estive des Hautes-Pyrénées. Pour une matinée, les « acteurs locaux » — expression employée pour désigner éleveurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs... — étaient conviés sur le terrain pour une rencontre réduite à une « prise de contact » et une présentation de la « démarche Natura 2000 ».

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos Magnin-Gonze Joëlle, 2004.

Au rendez-vous, au terminus d'une piste pastorale, les « acteurs locaux » — très majoritairement des éleveurs qui sont aussi les bergers de leurs troupeaux respectifs sur les estives<sup>2</sup> — écoutent attentivement ces orateurs expérimentés, juchés sur le haut d'un talus surplombant la quarantaine de personnes présentes. Une carte dressant les contours du site Natura 2000 est alors dépliée pour que chacun puisse par la suite prendre connaissance des limites du nouveau territoire ainsi créé.

Je devine les éleveurs désespérés par le discours et finalement le dispositif Natura 2000 lui-même. L'un des chargés de mission parle « d'habitats naturels prioritaires », « de pelouse à Nard » et utilise un langage dont la complète maîtrise face à un public profane lui permet de se placer en personne de savoir – de pouvoir – dont il faut se rapprocher et s'enquérir d'un contact pour être assuré de la bonne suite des événements. Mais de quoi parle-t-on ? « Qu'est-ce que le Nard ? », « Qu'est-ce que le *Brachypodium* ? » demande-t-on. A-t-on compris finalement ce qu'est un habitat naturel ? Et *a fortiori* un habitat prioritaire ? Cherche-t-on seulement à le savoir ?

Les auditeurs choisissent alors de se contenter des aspects concrets de Natura 2000 : qu'aura-t-on le droit de faire ou de ne pas faire à l'avenir ? Les questions sont très précises : « Y aura-t-il des dates de montée ou de descente sur la montagne imposées aux troupeaux ? », « Pourra-t-on encore chasser le perdreau ? », « Y aura-t-il des restrictions de pacage pour certains quartiers d'estive ? »

Les chargés de mission ont beau expliquer que ces choses ne seront définies qu'une fois le « Document d'objectif » rédigé et tenter de tranquilliser les questionneurs en disant qu'aucune mesure de ce type n'a encore été prise sur les autres sites Natura 2000 du département, qu'importe : on veut savoir ce que l'Europe et l'administration réservent aux « gens du pays », à ceux qui ont toujours travaillé là, qui savent ce qu'ils font et notamment qui soutiennent que leur pratique est sans dommages sur les milieux naturels. Un certain nombre des « acteurs locaux » déclarent qu'ils n'apprendront rien. « On nous impose les choses », « ça ne sert à rien, c'est tout décidé d'avance »... Quelques-uns partiront, mais la majorité du groupe poursuivra l'excursion.

La mise en œuvre de la directive « habitat », passant en France par la concertation et la contractualisation instaure de nouveaux rapports entre éleveurs-bergers et naturalistes. L'adhésion des partenaires locaux est recherchée par la voie de la concertation. C'est une opération en deux phases : l'explication du projet commun (conserver les habitats présents sur un site délimité), puis l'action dans le but de réussir ce projet commun.

Autant le dire tout de suite, la première phase de l'opération n'aboutit pas. Malgré les efforts et la bonne volonté des chargés de mission Natura 2000, les explications échappent aux éleveurs, et par conséquent la description du territoire selon ces nouvelles normes. La construction des objets du projet (description du site, identification des habitats prioritaires) n'est pas du ressort des éleveurs, elle réclame une maîtrise des outils conceptuels conçus, validés et mis en œuvre par le naturaliste. Mais surtout, le projet n'a jamais été et ne devient pas commun.

Très rapidement, lors des réunions de travail, les questions des éleveurs, mais aussi d'autres usagers (chasseurs, promeneurs) et des propriétaires, portent sur les mesures de protection

---

<sup>2</sup> Le berger « professionnel », celui qui ne fait que garder les brebis, représente une très faible part des situations dans les Pyrénées centrales. J'emploierai par la suite indistinctement les termes de berger et d'éleveur.

qui vont être prises (interdiction/autorisation). Comme le débat ne peut avoir lieu sur les objets décrits par les naturalistes, il se déplace sur les modalités concrètes de sa mise en œuvre : qui ? Comment ? Ce sont alors des logiques sociales qui se substituent aux logiques intellectuelles : qui assiste aux comités de pilotage ? Qui représente qui ? Quelles sont les responsabilités des uns et des autres ?

## 2. Naturalistes et bergers

Les politiques publiques de conservation de la biodiversité réunissent donc naturalistes et bergers afin qu'ils élaborent en commun des projets de gestion des sites naturels<sup>3</sup>. Les sciences naturelles, ainsi devenues « science de gestion », sont tenues de traduire « les connaissances scientifiques en actions de gestion de la nature » (Fortier, 2005, p. 227). De simple activité d'inventaire de plantes et de collection d'échantillons, la pratique naturaliste a évolué vers une gestion des milieux naturels. Dans le même temps, les activités pastorales sont elles aussi impliquées par ces politiques ; il faut, dès lors, obtenir des bergers gestionnaires du milieu et des habitats naturels.

La confrontation des naturalistes avec les bergers n'est pas un fait totalement nouveau. Dans *De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées, de ses vices et des moyens d'y porter remède*, Ramond, découvreur naturaliste de la montagne pyrénéenne, par une comparaison systématique avec les Alpes suisses, dresse la liste des mauvaises pratiques pastorales et agricoles : mauvaise utilisation des ressources du sol, mauvais procédé de culture, recherche suicidaire de l'autarcie, détérioration de la forêt... En prescripteur de « bonnes pratiques » et se faisant le relais des idées de la physiocratie, il propose une série d'améliorations des prairies et des estives, et préconise « d'abord [d']instruire les habitants des montagnes et leur montrer le but où l'on veut tendre ». La désapprobation par l'administration forestière de la pratique du pacage en forêt au XIXe siècle perpétue cette volonté d'éduquer les bergers. Actuellement, les discours sur le mal-pâturage et autres « abus pastoraux » rejoignent ces critiques (Roy, à paraître). Même si l'activité pastorale obtient la faveur des gestionnaires des espaces naturels, on n'hésite pas à mettre en cause, par exemple, les techniques de conduite du troupeau. Sur certaines estives, l'appauvrissement de la flore est imputé à une mauvaise gestion des pâturages. Le berger ne fait pas bien son travail ; il doit changer sa pratique. Finalement, les critiques du pastoralisme reposent sur une même idée : le berger ne porte pas à son maximum les ressources du milieu, jadis en termes de production forestière, aujourd'hui en termes de préservation de la biodiversité. Il s'agit bien ici d'une mise en cause du savoir-faire du berger. Mise en cause qui au final juge sa conception de la végétation des montagnes inappropriée au vu des erreurs qu'il commet envers la biodiversité.

---

<sup>3</sup> Voir sur le sujet Larrère 2009, et plus particulièrement la deuxième partie « Savoirs, manipulations et visions de la nature ».

### 3. Quel savoir sur la nature ?

Mais que savent au juste les bergers de la végétation des montagnes ? Jean Séguy, dans son étude linguistique sur *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales*, en quête du bon témoin, interroge principalement des bergers et des paysans<sup>4</sup>.

« Dans le genre d'enquête que nous avons à mener, à quelles qualités fallait-il reconnaître le bon témoin ? À une seule, et cette qualité est un don inné : c'est une propension à considérer les végétaux avec intérêt ; nous appellerons cela le don botanique. La profession, l'âge, les préoccupations habituelles du témoin ne font rien à l'affaire : j'ai vu un gendarme tout pénétré de la science des simples, et de vieux bergers incapables de donner une identité à un coquelicot. Ce sont là toutefois des cas extrêmes, et il va sans dire que les témoins les meilleurs ont été, de par la nature des choses, des paysans et des bergers ayant dépassé la cinquantaine : c'est d'ailleurs dans ce milieu et dans ces générations que je les recherchais de préférence » (Séguy, 1953, p. 11).

En fonction du « critère du don botanique », Jean Séguy distingue les bons témoins – cultivateur « doué, vif et original », « sentencieux et réfléchi » ou encore berger aux « dons remarquables » – des « peu doués, aux connaissances décousues » : bûcheron aux « connaissances nulles, et aux facultés amoindries », berger « sans compétence » sur le sujet. Quoi qu'il en soit, « de par la nature des choses », le berger est un des meilleurs témoins. Cette idée qui établit le berger comme un *naturaliste par nature* dépasse le cas de l'enquête de Jean Séguy. Qu'elle soit historique ou contemporaine, la représentation du berger dans nos sociétés repose, semble-t-il, sur une même figure, celle d'un sage, détenteur d'un immense et mystérieux savoir sur la nature<sup>5</sup>. On suppose que le berger qui, au fil des saisons, parcourt les différents terroirs de la montagne avec ses bêtes, en sait long sur les milieux naturels, que cette proximité commande son apprentissage plus ou moins solitaire des choses de la nature. C'est un savoir sur la nature par la nature. Ces connaissances immédiates sont en quelque sorte apprises des milieux naturels eux-mêmes<sup>6</sup>. Cette

---

<sup>4</sup> Ses enquêtes réalisées en 1944, ont été centrées plus particulièrement dans le Haut-Comminges, puis des Hautes-Pyrénées à l'Ariège, où il explore les hautes vallées pour y étudier le vocabulaire proprement montagnard, et surtout « les noms des plantes spéciales des hauteurs ».

<sup>5</sup> Image que rapporte Serge Briffaud dans son étude historique de l'imaginaire pyrénéen du XIXe siècle : « Le berger apparaît également dans de nombreuses descriptions sous l'espèce d'un vieux sage, dont l'esprit hautement philosophique est le fruit d'une vie érémitique, passée au contact des vérités essentielles qui émanent de la nature simple, pure et grandiose des vastes étendues pastorales » (Briffaud, 1994, p. 374).

<sup>6</sup> « Suivre la nature », que l'instinct soit son principal mode d'instruction est une chose, étudier précisément les choses de la nature en est une autre. Le glissement de l'un à l'autre semble opérer définitivement dans la figure du berger, figure incarnée par Pierrine Gaston-Sacaze né en 1797 en vallée d'Ossau. Cet homme décrit comme un berger savant, est un botaniste autodidacte qui herborise autour de l'estive, confectionne des herbiers, correspond avec les plus grands botanistes d'Europe. Pierrine Gaston-Sacaze a acquis le vocabulaire du naturaliste et en fait son métier comme en atteste la mention « naturaliste » portée sur son acte de décès en 1893 (voir Fabre, 1993). Antonin Nicol, naturaliste et auteur d'une biographie sur Pierrine Gaston-Sacaze, s'interroge : « Comment a-t-il pu

représentation d'un berger naturaliste par nature conditionne ce que l'on pense que le berger sait.

En faisant correspondre chaque entité nommée par ses témoins à une espèce ou un genre scientifiquement déterminés<sup>7</sup>, et exceptionnellement à une partie d'un végétal, Jean Séguy suppose que le savoir profane ou local sur le végétal est un savoir naturaliste simplifié, que les noms des plantes sont à organiser selon la classification botanique. Rien d'étonnant à ce qu'il ordonne sur cette base son inventaire de noms de plantes : dans la pensée occidentale, la nature est par essence ordonnée<sup>8</sup>. Le naturaliste en ordonnant le vivant ne fait que rechercher la réalité de manière savante et systématique.

Pour autant, de son travail linguistique il tire la remarque suivante :

« Tous ceux qui se sont occupés des noms populaires des plantes ont été frappés par l'instabilité et la diversité prodigieuses de ce vocabulaire, à tous les points de vue, bases et formes. On constate que les gens peu instruits confondent les plantes, qu'un même nom sert à divers objets, et jamais dans les mêmes conditions (du moins en apparence) : bref, on a l'impression du chaos et du hasard. La cause en est qu'un grand nombre de plantes, quoique familières, sont des objets mal connus et peu usuels [...] et qu'on a rarement l'occasion de nommer. Mais c'est justement dans cet état de choses que réside l'intérêt de ces recherches : en effet, la désignation d'une plante met à chaque instant le sujet parlant en état de "détresse lexicale"[...] » (Séguy, 1953, p. 3).

Objets mal connus et peu usuels, désordres, confusions entre les plantes, ces éléments ne semblent pas répondre au « critère du don botanique » tel qu'il l'avait défini dans sa méthode d'enquête. Le chaos et le hasard ne laissent plus supposer que l'ensemble de ces noms est organisé sous une forme taxinomique.

La figure du berger naturaliste par nature permet à Jean Séguy de conclure que « les plantes n'offrent plus d'intérêt » et de supposer que le savoir sur les plantes a été perdu, qu'il n'en subsiste que des lambeaux. Alors, qu'en est-il de cette capacité propre au berger d'être un naturaliste par nature ? Et le berger a-t-il finalement une connaissance de la végétation des montagnes qui passe par l'identification de plantes ? De fait, l'enquête de Séguy montre que les plantes triviales sont mieux connues que les plantes propres aux milieux montagnards : « Le nombre des plantes des hauteurs nommées est faible par rapport à celui des végétaux 'sociables' qui accompagnent l'habitat fixe » (Séguy, 1953, p. 7). En tout état de cause, l'organisation du savoir ne peut être réduite aux taxinomies, de même que le savoir sur la végétation ne peut être réduit aux noms de plantes.

---

devenir, sans instruction et sans maître, un véritable puits de science, là-bas, terré dans un village à l'écart de tout ? » (Nicol, 1989, p. 7).

<sup>7</sup> Ainsi, il associe environ 1700 citations (formes) à plus de 500 taxons pour 84 témoins.

<sup>8</sup> C'est d'ailleurs une définition commune du terme nature : « Principe actif, souvent personnifié, qui anime, organise l'ensemble des choses existantes selon un certain ordre. [...] L'ensemble des choses qui présentent un ordre ou se produisent suivant des lois... » (Rey-Debove J., Rey A. (dir.), *Le nouveau petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2003).

## 4. Savoir et production pastorale

De nos jours, les espèces botaniques que les éleveurs-bergers identifient sont assez rarement employées pour décrire la végétation. À leurs yeux cependant, dans les prairies de fauche, la présence du *chéringòt* (*Rhinanthus*) sera le signe d'une moins grande quantité et d'une moins bonne qualité du fourrage. Sur les estives, le *garbouch* désignera n'importe quel arbuste rabougri (jeune hêtre, genévrier...) par la dent du bétail. La *réglisse*, encore appelée *banhiù* (*Trifolium alpinum* L.), sera la garantie d'une estive de qualité. Par ailleurs, pour les éleveurs, l'espèce est une entité biologique définie et reconnue par des spécialistes (botanistes). Le terme savant décrirait une entité jugée plus conforme à la réalité que le terme populaire. Chose déjà confirmée par la conclusion de Jean Séguy : le prestige d'un terme savant fait tomber dans l'oubli le terme populaire.

Pour le reste, la végétation qui importe au berger, c'est avant tout « de l'herbe ». Certes, sur un plan cognitif, l'herbe désigne une formation écologique, un être collectif qui regroupe un ensemble de plantes répondant à des critères de taille et d'aspect. Sur un plan pratique, l'herbe est perçue de façon suffisamment solidaire pour être considérée comme une entité distincte. Le terme est employé comme un butoir pour la pensée (Lenaerts, 2006). Il sert non pas à englober l'ensemble des espèces connues, mais bien à les ignorer momentanément et désigner un type de végétation dont il n'est pas utile de connaître la composition précise (Lay, 2008). C'est en tant qu'entité distincte que l'herbe est caractérisée selon des catégories dualistes qui permettent de distinguer notamment les pâturages. Ces catégories sont le rude, le dur, le haut, le sec, le séché, le maigre, le fort, le résistant qui s'opposent au doux, au mou, au bas, à l'humide, au frais, au gras, au faible, au fertile. Ce sont ces catégories qui expriment la valeur herbagère : les « montagnes »<sup>9</sup> des hautes altitudes seront réputées « meilleures » que les « montagnes » de basses altitudes. Mais cette valeur est relative, il existe toujours une estive plus haute qu'une autre, et par conséquent meilleure. Ce principe logique d'opposition des termes se retrouve dans les notions de *glap* et de *rèish* qui, dans le Couserans (Ariège), désignent les deux pôles entre lesquels s'échelonnent tous les types de sol, d'herbe, de climat et de bétail. Le *glap* c'est le mou..., le *rèish*, c'est le dur... dont le modèle d'application est le suivant : l'herbe glape produit du bétail glap, l'herbe rèche, du bétail rèche (Besche-Commenge 1981, 1982, 1986). De même, dans les Hautes-Pyrénées, les terrains *èishegats*, secs, s'opposent aux terrains *mòursacùts*, humides. Ces notions ordonnent une expérience, celle de l'éleveur face à la relation plante/animal, confrontant milieu et production pastorale<sup>10</sup>.

Par ailleurs, d'autres conceptions des objets du monde n'isolent pas la végétation comme un domaine propre. Ce sont des notions englobantes, aux contours flous, qui expriment une continuité entre des éléments ordinairement segmentés. Tel est le cas, par exemple, de la *nièrbòle* qui associe en un tout : différentes situations (météorologique, du « mauvais temps », et saisonnière, uniquement au printemps), une configuration particulière de

---

<sup>9</sup> Le terme est employé par les éleveurs-bergers pour désigner l'estive.

<sup>10</sup> Ces oppositions termes à termes (haut/bas, chaud/ froid...) — cette *pensée sauvage* — ne sont bien sûr pas propre à l'élevage pastoral.

l'espace (certains quartiers d'estive), un état particulier du bétail ; ce tout provoquant une maladie. Ces notions sont l'expression d'un système de représentation plus large qui régit l'ensemble du processus d'élevage (Lay, à paraître).

Ce savoir relatif à la végétation des montagnes est à replacer dans son contexte ; il œuvre dans le cadre d'une production pastorale où la végétation est somme toute un moyen et non une fin. Quant à la pratique, elle place l'animal au centre des préoccupations de l'éleveur-berger. Or cette conception est totalement inversée par la récente mobilisation de bergers gestionnaires des milieux naturels, dont le modèle vise à exploiter l'action du troupeau sur le milieu et non le savoir supposé du berger savant. Notons que les objectifs sont les mêmes aujourd'hui qu'hier : la « démarche Natura 2000 » cherche à faire adopter des pratiques qui garantiront la bonne conservation des habitats. Dans le cadre d'une « action concertée », reste à savoir comment s'y prendre. Les bergers savent effectivement des choses sur la végétation, mais ce savoir n'a aucune valeur naturaliste. D'où la coexistence de deux images : celle d'un berger « naturaliste inné », figure du savant mobilisée par les études ethnobotaniques dont celle de Jean Séguy, et celle d'un berger dont l'ignorance et les mauvaises pratiques sont la cause des troubles sur les milieux naturels, figure de l'ignorant employée entre autres par Ramond. La description du monde n'est pas affaire de berger, elle est l'apanage du naturaliste.

## 5. Des bergers bien éduqués...

Alors que faut-il faire pour amener les éleveurs à adhérer au projet commun, et en particulier à la « démarche Natura 2000 » ? Les instruire de la botanique ? Changer leurs préoccupations, la finalité de leurs élevages ?

« Oh oui. De plus en plus... avec l'expérience on est moins hermétique, on essaie d'utiliser un vocabulaire vulgarisé... Quand je leur ai présenté la pelouse à Nard, et qu'on a vu le Nard, je leur ai montré 'ce peigne à chauve'... alors là, ils ont vu ce que c'était, cette pelouse, et là je me suis dit c'est bon, je pense qu'ils ont compris... et en plus ils l'ont vu, ils l'ont touché... » (Chargé de mission Natura 2000).

Voir et toucher les objets naturalistes semble être le départ de la concertation qui fera aboutir le projet Natura 2000. Pour ce faire, il faut bien adopter un vocabulaire vulgarisé, éviter de parler de phytosociologie, des syntaxons qui composent l'objet même de la concertation.

Résumons la conception de la végétation des montagnes de nos deux protagonistes :

Monde végétal de l'éleveur-berger	Monde végétal du naturaliste
<b>Langage</b>	
Commun Situation de dominé	Savant Situation de dominant
<b>Description des objets du monde</b>	
Empirique	Systématique

<b>Savoir sur la végétation</b>	
Plantes, catégories dualistes, notions englobantes Expérience cumulée/transmission locale	Sériation du vivant Formation académique
<b>La pratique</b>	
Au service de la production pastorale : il faut tirer profit du pâturage, selon les connaissances des besoins de l'animal	Au service de la conservation de la biodiversité : inventaires et prescriptions d'actions de gestion
<b>Rapport végétal/troupeau</b>	
Le végétal est un moyen non une fin Avec le végétal produire de l'animal	Le troupeau est un moyen non une fin
<b>Les processus à l'oeuvre</b>	
Sauvage/domestique	Écosystèmes

Pour passer d'un monde à l'autre, le chargé de mission Natura 2000 doit s'improviser passeur de frontières. À moins qu'il ne délègue cette fonction aux pastoralistes. Spécialistes du pastoralisme, « science de synthèse qui regroupe des éléments portant sur la végétation, sur le milieu dans lequel elle végète, sur le bétail qui la consomme et, naturellement, sur les hommes qui vivent du produit de ce troupeau » (Daget, 2000, p. 209), les pastoralistes associent dans un bricolage raisonné approche naturaliste des estives, analyse agronomique des pâturages et appréciations portées par les pasteurs sur les plantes. Le passage de frontière s'effectue surtout pour eux-mêmes, mais en aucune façon pour les éleveurs qui n'adhéreront pas plus au projet une fois que le pastoraliste aura effectué son diagnostic sur le site Natura 2000.

Cette tentative est d'autant plus vaine que les éleveurs envisagent le milieu sous un rapport de domestication, support de leur production, alors que les naturalistes l'envisagent sous l'angle de l'écologie et des classifications, support de la biodiversité. Or ce rapport de domestication suppose pour les éleveurs que l'homme, ses décisions, les relations et les choix politiques qu'il opère localement, son histoire agissent concrètement sur la domestication du milieu, choses qui sont exclues du geste de l'écologie (Larrère, 1991). Lorsque les chargés de mission Natura 2000, afin de contourner ces points d'achoppements, utilisent des notions qui « parlent » aux éleveurs – le propre, le sale, la lutte contre la friche et la nécessité de maintenir des milieux ouverts, donc le pacage des troupeaux – ils ne font que maquiller les difficultés de prise en considération des notions naturalistes liées à la biodiversité et abandonnent toute intention éducative. La recherche du plus petit dénominateur commun, ici la friche, tente de faire converger les connaissances des lieux, celle ancienne du berger et celle toute récente du chargé de mission, dans l'espoir d'obtenir les mêmes valeurs d'usage de la nature.

## **6. ... producteurs de nature**

Effectivement, l'entretien de l'espace peut remobiliser des catégories telles que le sauvage et le domestique, le propre et le sale, largement en usage chez les éleveurs. Pour autant, le

maintien des paysages et le rôle de « jardinier de la nature » assigné à l'agriculture de montagne assurent-ils intrinsèquement la conservation de la biodiversité ?

Quoi qu'il en soit, les aides publiques particulières à l'agriculture de montagne ont entériné cette détermination du rôle social de l'agriculture de montagne.

« Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) contribuent au maintien d'une communauté rurale viable dans les zones défavorisées et participent ainsi à équilibrer l'occupation du territoire par les activités économiques et humaines. L'activité agricole ainsi maintenue, conjuguée avec les exigences liées à l'attribution de l'ICHN, permet l'entretien des milieux, la préservation d'écosystèmes diversifiés ainsi que des caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Cette politique conduite depuis 1974 consiste à verser annuellement dans les zones de montagne et les zones défavorisées des aides aux exploitations herbagères d'élevage qui pratiquent un pâturage adapté au milieu. » (<http://agriculture.gouv.fr>)

Cette aide, la plus importante pour les exploitations de montagne, est différenciée selon un zonage géographique (défavorisé, piémont, montagne, haute montagne) défini à l'origine selon des critères agronomiques (présence de terres peu productives), pédologiques, géomorphologiques, climatiques, mais aussi en prenant en compte les aspects économiques (faible revenu agricole) et socio-démographiques (faible densité de la population) de la région considérée. Si l'on s'en tient à son nom, cette indemnité vise à compenser un handicap lié à une situation naturelle. Plus l'éleveur est handicapé par la nature dans l'acte de production agricole, plus l'aide qu'il perçoit est importante. Cependant, la définition qui en est donnée et ses critères d'attribution n'ont cessé d'évoluer : de compensation agronomique et économique, l'indemnité est devenue compensation afin de « maintenir et promouvoir des modes d'exploitation durables qui tiennent compte en particulier des exigences environnementales » (<http://www.ichn-agriculture.org>).

Ces évolutions et les nouvelles définitions qui en découlent entretiennent un certain flou quant à la raison de son versement. Cela n'empêche pas certains éleveurs de relayer ce discours de légitimation de leur activité : « Nous, en montagne, on ne doit pas chercher à produire... On doit se contenter des primes, plafonner les ICHN, on ne peut pas produire comme dans la plaine, on ne peut pas engraisser... On est là pour entretenir l'espace ». Sans que pour autant dans la pratique cela corresponde au fonctionnement de leur exploitation.

Plus explicite, sur le territoire du Parc national des Pyrénées, la mesure « prairie fleurie » accorde une aide aux éleveurs qui s'engagent à « maintenir la richesse floristique d'une prairie naturelle » présentant une flore remarquable. Pour être éligible à l'aide, un diagnostic réalisé par les techniciens de l'ADASEA<sup>11</sup>, devenus naturalistes l'instant de cette mesure, identifiera et vérifiera la présence de plantes indicatrices de la qualité écologique de la prairie parmi une liste de vingt-six espèces. La volonté éducative reste de mise. Un guide illustré d'identification des espèces est distribué aux éleveurs lors de réunions d'information et présente les bases de la botanique. Il s'agit bien de former des bergers naturalistes considérés désormais comme des producteurs de nature.

---

<sup>11</sup> L'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations agricoles, liée à la chambre d'agriculture, a un rôle d'interface entre les agriculteurs et l'administration, elle accompagne les agriculteurs dans l'élaboration de leurs dossiers d'aides publiques.

## Bibliographie

- Besche-Commenge B., 1977. *Le savoir des bergers de Casabède*. Vol. 1 : *Textes gascons pastoraux du Haut-Salat*. Vol. 2 : *Lexique, nature, société : Les dénominations des ovins à Sentenac d'Oust (Ariège). Étude de sociologie linguistique*, Université Toulouse Le Mirail, Travaux de l'Institut d'Études Méridionales, 150 p., 127 p.
- Besche-Commenge B., 1981. Les maîtres de l'herbe, analyse sémantique du *glap* et du *rèish*, *Cahiers d'études romanes* 2, p.6-25.
- Besche-Commenge B., 1982. Le concept de race. Mythe rationaliste ou pratique socio-économique, *Ethnozootechnie* 29 "Le concept de race en zootechnie", p.43-59.
- Besche-Commenge B., 1986. Mythe, métis ou rien, les "savoirs naturalistes populaires" chassent d'abord les baleines, *Production pastorale et société* 18, p. 116-136.
- Briffaud S., 1994. *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards XVI°-XIX° siècle*, Tarbes, Association Guillaume Mauran, Toulouse, CIMA-CNRS, 622 p.
- Daget P., Poissonet J., Brau-Nogué C., 2000. Quelques méthodes de terrain en pastoralisme et leur interprétation, in Bonard A., Brau-Nogué C. (coord.), *Pastum « Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000 »*. Éd. de la Cardère, p. 209-215.
- Delavigne A., Roy F., 2005. Images de bergers gestionnaires. Analyse anthropologique d'un corpus de films sur le pastoralisme, *Natures, Sciences, Sociétés* 13, p. 279-283.
- Delbos G., Jorion P., 1988. La nature ou le réel forclos, in Cadoret A. (dir.), *Cahier des études rurales* 5 « Chasser le naturel... ». Paris, EHESS, p. 15-21.
- Fabre D., 1993. Le berger des signes, in Daniel F. (dir.), *Écritures ordinaires*, P.O.L, p. 269-313.
- Fortier A., Alphandéry P., 2005. Négociations autour de la biodiversité : la mise en oeuvre de Natura 2000 en France, in Marty P., Vivien F.-D., Lepart J., Larrère R. (coord.), *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*. Paris, Eds du CNRS, p. 227-240.
- Larrère R., 1991. L'écologie ou le geste d'exclusion de l'homme, in Roger A., Guéry F. (éd.), *Maîtres et protecteurs de la nature*. Paris, Eds Champ Vallon, p. 173-195.
- Larrère R., Lizet B., Berlan-Darqué M. (coord.), 2009. *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Versailles, Ed. Quae, 236 p.
- Latour B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 207 p.
- Lay S., 2008. Maîtrise, non-maîtrise de l'herbage : approche ethnologique des savoirs et des usages de l'herbe dans les Pyrénées centrales, *Flaran* 28 « Prés et pâtures en Europe occidentale », *Actes des vingt huitièmes Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 15 et 16 septembre 2006*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 221-232.

- Lay S., à paraître. La force de l'herbe. Représentation de l'action de l'herbe sur les troupeaux par les bergers des Pyrénées centrales, *Cinquième séminaire d'ethnobotanique du domaine européen*, « *La plante et l'animal* » (session d'octobre 2005), Salagon.
- Lenaerts M., 2006. Ontologie animique, ethnosciences et universalisme cognitif. Le regard ashéninka, *L'homme*, n°179, p. 113-140.
- Lévi-Strauss C., 1962. *La pensée sauvage*, Paris, éd. Plon (Pocket, 1990), 347 p.
- Magnin-Gonze J., 2004. *Histoire de la botanique*, Paris, Delachaux et Niestlé, 217 p.
- Nicol A., 1989. *Pierrine Gaston-Sacaze, berger-phénomène. Sa vie et son oeuvre*, Pau, autoédition, 275 p.
- Palay S., 1980. *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon modernes*, Paris, CNRS, (3<sup>ème</sup> édition complétée à partir de l'édition revue, corrigée et augmentée de 1932-1934).
- Ramond de Carbonnières L., [1794], 1981. De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées de ces vices et des moyens d'y porter remède, notes et commentaires par J.F. Le Nail, *Bulletin de la Société Ramond* 116 (2).
- Roy F., à paraître. Le mouton, une menace pour le végétal ? Analyse anthropologique de la construction des discours sur le mal-pâturage, de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui, *Cinquième séminaire d'ethnobotanique du domaine européen*, « *La plante et l'animal* » (session d'octobre 2005), Salagon.
- Séguy J., 1953. *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales*, Barcelona, Instituto de estudios pirenaicos, 444 p.